





Habitats naturels et protection juridique des boisements du bassin versant de la Tourbière du Grand Lemps



Auteurs

RÉDACTION ET CARTOGRAPHIE:

Lise DUCONTE / AVENIR, stagiaire.

Master 2 Environnement et Droit Université de Rennes 1 Année 2011-2012



Grégory MAILLET / AVENIR, conservateur.

Mel: grand-lemps@espaces-naturels.fr

Tel: 04.76.65.08.65.

AVENIR - Conservatoire des espaces naturels de l'Isère

Maison Borel 2 rue des Mails 38210 St Egrève

Web: avenir.38.free.fr



FINANCEMENT:

DREAL Rhône-Alpes



Conseil Général de l'Isère



Sommaire

Int	roduction p 1
A/	Contexte p 2
	A1/ Localisation du site
	A2/ Grande région écologique et sylvoécorégion
	A3/ Gestion du site
	A4/ Occupation du sol
	A5/ Toponymie sur le site
B/	Caractérisation des habitats naturels forestiers p 19
	B1/ Intérêt écologique des boisements
	B2/ Objectifs de l'étude
	B3/ Protocole
	B4/ Résultats généraux
	B5/ Fiches des boisements
C/	Outils de protection juridique des boisements p 101
	C1/ Analyse de la législation et des besoins locaux
	C2/ Propositions de mesures adaptées
Bi	bliographie p 114
Ar	nnexes p 116

Introduction

La Tourbière du Grand Lemps est un site naturel d'une remarquable richesse, connue par les scientifiques pour ses qualités écologiques et par la population locale pour ses qualités paysagères.

Si la tourbière *stricto sensus* a fait l'objet de recherches approfondies, ce n'est pas le cas des collines boisées de son bassin versant. L'intérêt exceptionnel et donc attractif de la zone humide a même détourné les naturalistes des enjeux liés aux milieux alentours.

Le rôle du couvert forestier des versants dans l'équilibre écologique de la tourbière est pourtant évident et justifie un travail de description et d'évaluation de son état de conservation.

Pour maintenir ou améliorer la qualité écologique du site de la Tourbière du Grand Lemps et son bassin versant, les documents Natura 2000 (charte et contrats) doivent inciter les propriétaires fonciers et usagers à des mesures conservatoires, comme par exemple maintenir les surfaces en feuillus, éliminer les résineux, ainsi qu'à conserver les arbres morts et les arbres de diamètre remarquable. Pour y parvenir, l'étude est organisée en plusieurs étapes :

- Une analyse de l'historique du territoire est menée : préalable indispensable à l'évaluation de l'état de conservation. La méthode de description des boisements est ensuite élaborée pour permettre un éventuel suivi ultérieur pour limiter les biais par comparaison avec cet état des lieux.
- □ Une première phase de terrain permet de localiser les arbres remarquables (en vue de leur conservation) et les essences résineuses (en vue de leur élimination).
- Les habitats naturels sont identifiés lors de la seconde phase de terrain.
- La connaissance des caractéristiques sylvicoles et des enjeux de conservation permet de proposer des mesures de protection et des documents Natura 2000 adaptés aux spécificités du site.

L'intérêt écologique des boisements est localement peu connu malgré leur importance capitale dans le fonctionnement global des milieux.

La présente étude s'attache aux bosquets et aux massifs forestiers, un travail complémentaire est programmé en 2013 pour inventorier et décrire les boisements linéaires (réseau de haies).

Partie A

Contexte

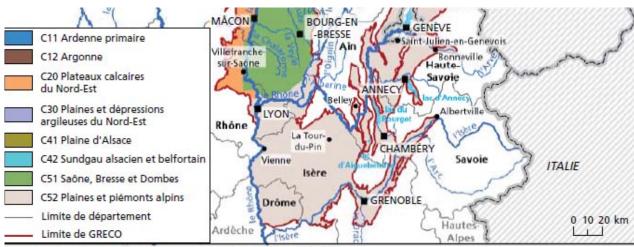
A1/ Localisation du site p 3
A2/ Grande région écologique et sylvoécorégion p 4
A3/ Géologie p 6
A4/ Relief p 7
A5/ Gestion du site p 8
A6/ Occupation du sol p 9
A6.1 / Occupation actuelle
A6.2 / Evolution du paysage végétal en 15000 ans
A6.3 / Les surfaces boisées
A7/ Toponymie sur le site 18

A1/ Localisation du site



A2/ Grande région écologique et sylvoécorégion

Suivant la codification de l'Inventaire National Forestier (IFN), le territoire étudié se situe dans la Grande Région ECOlogique du Grand Est semi-continental (GRECO C, carte complète en annexe 1). La région écologique est définie par ses caractères physiques (son climat, sa géologie), qui induisent des sols et une flore spécifiques.



Sources: BD CARTO® IGN, BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau.

Zone Sud de la GRECO du Grand Est semi-continental (source : IFN)

La **végétation** de la GRECO C est entièrement comprise dans l'étage collinéen du domaine biogéographique continental défini par la Directive européenne « Habitats ». La forêt est essentiellement composée de feuillus.

Au sein de cette GRECO, le site du Grand Lemps est compris dans la **sylvoécorégion** des Plaines et piémonts alpins (SER C52), et dans la région forestière nationale « Plaine du Bas Dauphiné » (REGN 38.1).

Dans les plaines et piémonts alpins, le frêne, le merisier et le tilleul sont présents dans les peuplements, mélangés avec le chêne, le charme, le hêtre et le châtaignier. Les stations forestières du territoire étudié sont identifiées comme des chênaies-charmaies à châtaigniers. Cette définition, qui ne correspond pas parfaitement à la réalité, doit être précisée grâce à un inventaire exhaustif des forêts du site.

Les caractéristiques climatiques, géologiques et lithologiques (nature des roches) des forêts de cette région sont détaillées dans le « catalogue des stations forestière du Bas-Dauphiné et de l'Avant-pays Savoyard » (D. Joud, 1995) : elles sont citées dans cette étude de manière très simplifiée.

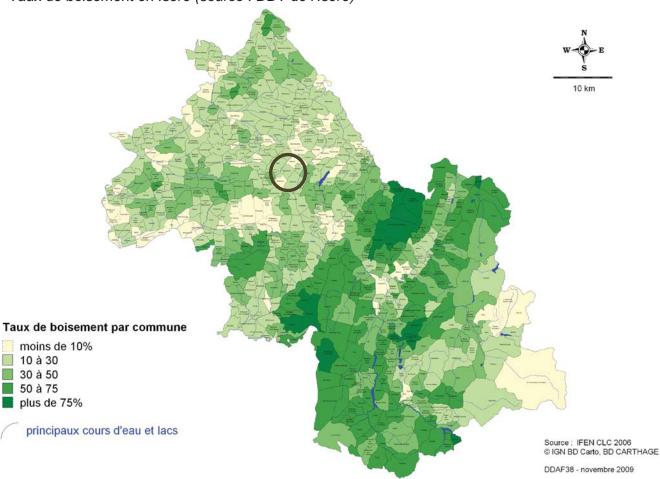
Le **climat régional** est de type océanique atténué (tendance continentale et méridionale), caractérisé par une forte humidité atmosphérique et une amplitude thermique importante. L'exposition est un facteur important qui détermine des microclimats locaux.

- La température moyenne est de 10,3°C avec une amplitude comprise entre 17 et 18°C dans les stations du Bas-Dauphiné.
- La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 900mm à 400m d'altitude.
- L'altitude moyenne du Bas Dauphiné varie entre 400 et 600m, elle est de 570m pour le territoire étudié.
- Les vents du Nord (les plus fréquents) sont froids l'hiver, secs et violents l'été ce qui favorise les phénomènes d'évapotranspiration (D. Joud, 1995).

Au niveau **géologique**, les forêts du Bas Dauphiné sont essentiellement collinéennes, toutes développées sur des matériaux mollassiques mio-pliocène (entre 6 et 1,8 millions d'années avant l'époque actuelle) ou sur des formations superficielles du Quaternaire (ère géologique ayant débuté il y a 1,8 million d'années, durant jusqu'à l'époque actuelle).

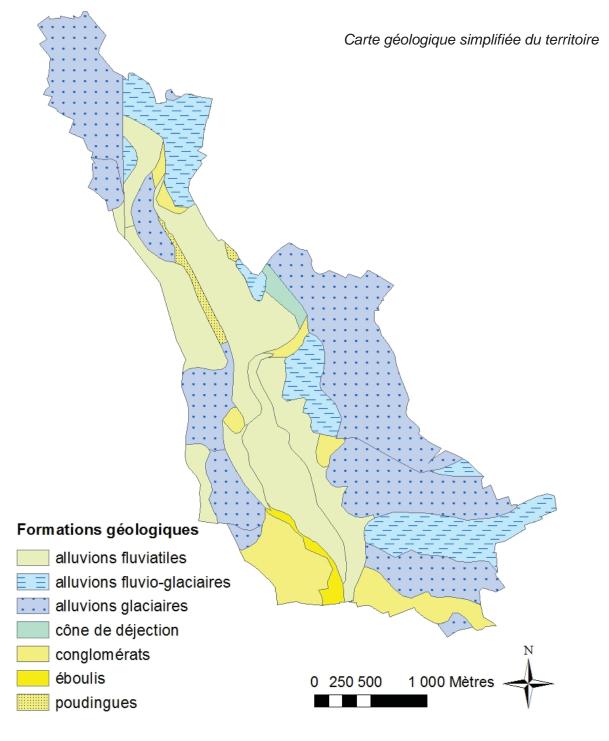
- □ En forêt, le substrat géologique se compose majoritairement de roches siliceuses (71%), pour le reste ce sont surtout des roches calcaires (21,5%).
- Les textures de sol sont limoneuses (52%), argileuses (14%) et sableuses (10,5%).
- Les humus sont principalement de type Mull : caractérisés par une bonne incorporation de la matière organique et minérale.

Taux de boisement en Isère (source : DDT de l'Isère)

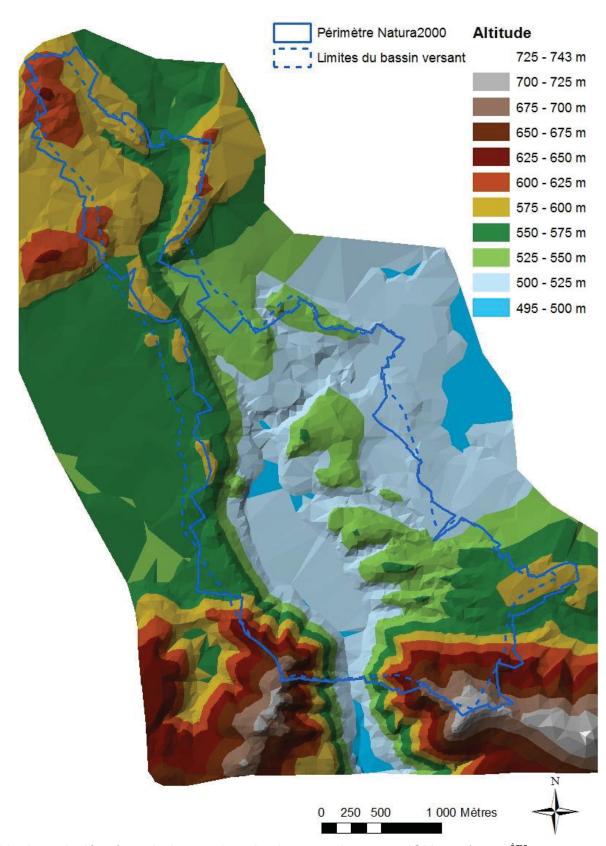


A3/ Géologie

Les formations géologiques sont distinguées entre : les alluvions fluvio-glaciaires, les alluvions fluviatiles, les alluvions glaciaires, les cônes de déjection (amas de débris transporté par un torrent), les conglomérats (roches sédimentaires formées d'au moins 50% d'éléments grossiers supérieurs à 2mm, liés par un ciment) et les poudingues (conglomérats constitués d'au moins 50% de galets). Les éboulis (accumulation de fragments de roche réunis par gravité au pied des montagnes), identifiés ultérieurement à la mise en place des placettes, n'ont pas été utilisés pour réaliser les unités topographiques.



A4/ Relief



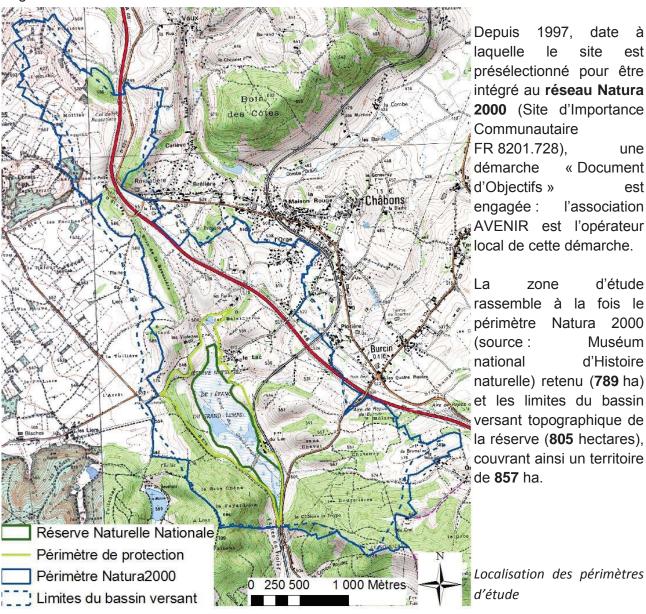
Altitudes calculées à partir des courbes de niveau sur les cartes IGN au 1/25000ème

A5/ Gestion du site

La Tourbière du Grand Lemps est classée en **réserve naturelle nationale** (**53** ha) depuis 1993 et bénéficie d'une zone tampon périphérique grâce à son **périmètre de protection préfectoral** (**55** ha). Sa gestion est assurée par l'association AVENIR, délégation iséroise du **Conservatoire d'Espaces Naturels** de Rhône-Alpes et membre de la fédération des « Réserves Naturelles de France ».

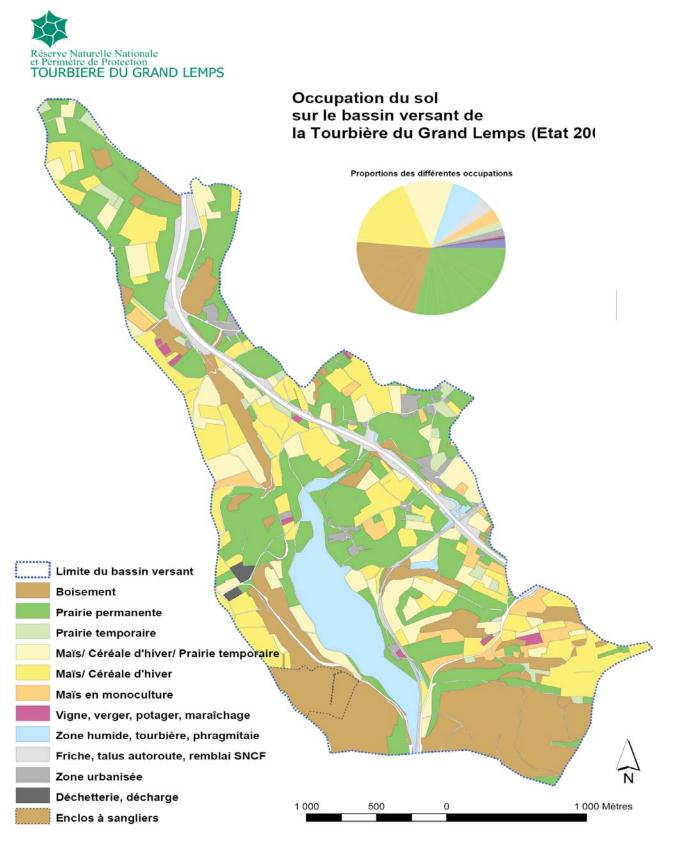
Le classement du bassin versant de la Tourbière du Grand Lemps comme **site Natura 2000** est basé sur la Directive européenne 92/43/CEE pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages (Directive « Habitats »).

Par la désignation des sites, le réseau Natura 2000 a pour objectif de gérer les milieux naturels et protéger les espèces animales et végétales de façon cohérente au sein de l'Union européenne. Les sites sont incrits dans le réseau suite aux inventaires de terrain mettant en évidence la présence d'habitats ou d'espèces figurant dans les listes pré-établies de la Directive pour leur fragilité ou la rareté.

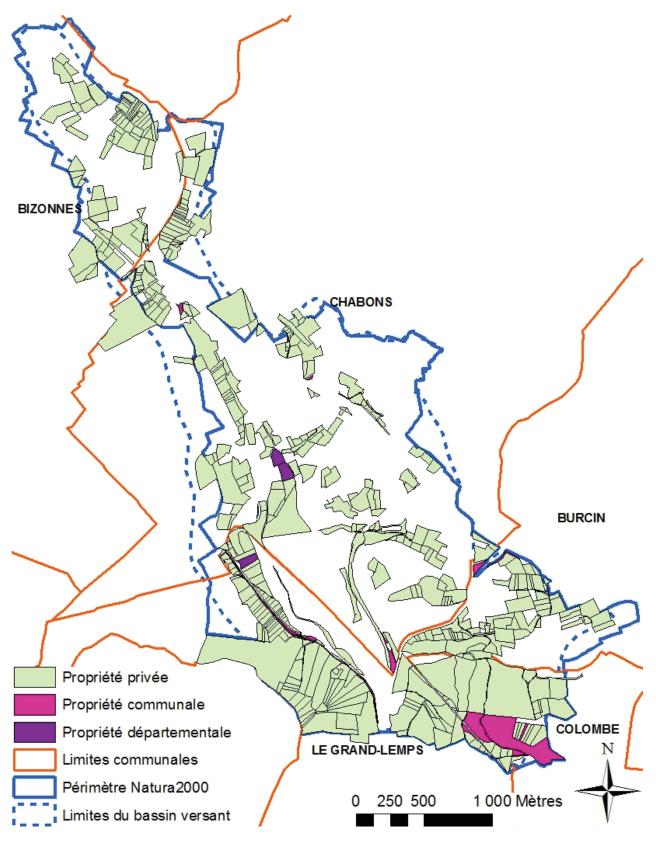


A6/ Occupation du sol

A6.1 / Occupation actuelle



Actuellement, les zones boisées représentent 23% de la superficie totale du territoire étudié, dont la grande majorité est située sur des parcelles privées (94%) et 6% appartiennent aux communes et au Département de l'Isère.



Parcelles forestières et/ou abritant des arbres remarquables

A6.2 / Evolution du paysage végétal en 15000 ans

L'histoire ancienne des forêts du territoire est détaillée par Jeanine Clerc dans sa thèse « Recherches pollenanalytiques sur la paléoécologie tardiglaciaire et holocène du Bas-Dauphiné » (1988). La chronologie utilise les dates « avant le présent », c'est-à-dire avant 1950 (année de référence). Les principaux résultats sont repris de manière simplifiée :

Date avant le présent	Végétation				
io procent	Cultures et noyer				
	Recrue forestière				
	2 ^{èmes} déforestations Epicéas, charmes, noyers, châtaigniers				
2600 ⁻	Céréales				
	1 ^{ères} déforestat	ions			
4700	Chênaies Hêtres Sapins	Hêtraies-sapinières			
4700	Collinéen	Mon	Montagnard		
	Hêtres	4			
	Corylaie – chênaie				
	Sapins	Hê	tres		
8000	1ers sapins	Sa	pins		
	Corylaie (forêt à noisetier) Chênes, ormes, tilleuls, et autres méso- thermophiles				
9000	1 ^{ers} noisetiers, chênes, pins				
	Forêt claire de	bouleau	IX		
10300 10700	•				
	Phase à pins				
12000	Phase à bouleaux et saules				
42000	Phase à genévriers				
13000	Phase à herbacées steppiques et héliophiles Graminées, armoises, hélianthèmes Chénopodiacées			es	

La végétation actuelle résulte des modifications climatiques, notamment du réchauffement climatique global connu au cours de l'Holocène (Quaternaire), conjuguées aux influences des activités humaines.

L'occupation humaine du Néolithique constitue une première atteinte aux forêts du Bas-Dauphiné : la hêtraie-sapinière se retire définitivement au-dessus de 800m d'altitude.

Le site du Grand Lemps subit ensuite deux déforestations majeures : l'une antérieure à l'Âge de Bronze (3020 avant le présent), l'autre à l'époque Galloromaine (1550 avant le présent), conduisant à une réduction drastique de la chênaie planitiaire (l'étage planitiaire est celui des forêts caducifoliées mélangées).

L'époque Gallo-romaine est également marquée par l'importance des cultures dans l'occupation du sol, ainsi que par l'introduction du noyer, du châtaignier et des vignes.

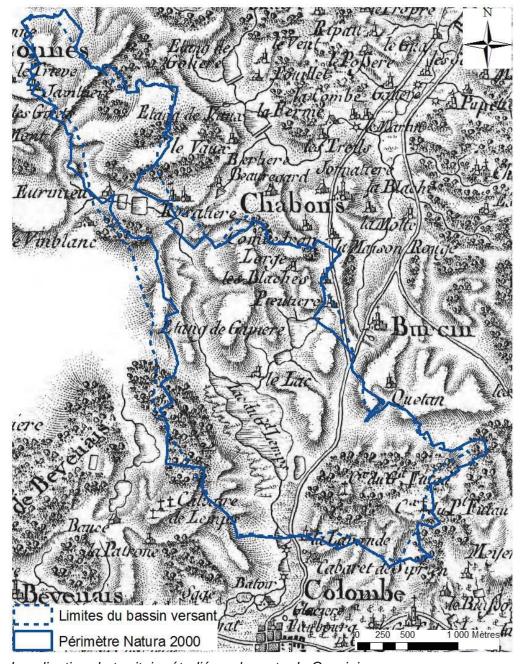
Cette succession d'évènements permet de définir les forêts « naturelles », ou « habitat potentiel » : il s'agit de l'habitat vers lequel le gestionnaire veut tendre en mettant en œuvre des mesures de gestion appropriées.

Biozonations en Bas-Dauphiné (source : J. Clerc, 1988, Thèse de doctorat)

A6.3 / Les surfaces boisées

Carte de Cassini

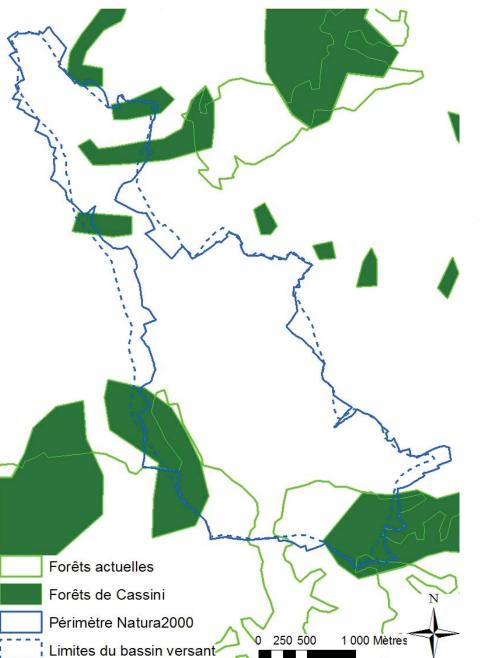
Les cartes de Cassini constituent l'un des plus anciens témoignages de l'occupation du sol en France. La gravure fut achevée en 1765 pour la région grenobloise. Cette carte est disponible en téléchargement sur le site de l'IGN.



Localisation du territoire étudié sur la carte de Cassini

Contrairement à ce qui est parfois supposé, la carte de Cassini montre que les collines du Banchet n'étaient pas « pelées » par l'agriculture (pâturage par les moutons).

La comparaison des boisements actuels et des forêts de Cassini a été réalisé en 2012 par Vallauri et al (carte page suivante) : la localisation du territoire n'est pas exactement la même que celle réalisée dans la présente étude mais la présence des deux principaux massifs forestiers du Sud du territoire est confirmée.



Comparaison des boisements actuels et des boisements de la carte de Cassini (source: Vallauri et al, Rapport WWF/INRA, 2012)

La principale critique concernant la qualité des informations de la carte de Cassini est l'absence de représentation des boisements de petite surface : seuls les massifs les plus importants sont localisés. La qualité du positionnement des contours forestiers est également sujette à critique, ainsi que la qualité du géoréférencement : dans le travail de Vallauri et al, l'erreur quadratique moyenne pour les éléments du paysage autres que les clochers est comprise entre 612 et 770 mètres.

La comparaison des taux de boisement issue du rapport WWF/INRA indique que la part des noyaux forestiers anciens dans les forêts actuelles est de 8,1% pour la région Rhône-Alpes, ce qui correspond à la moyenne nationale (8%).

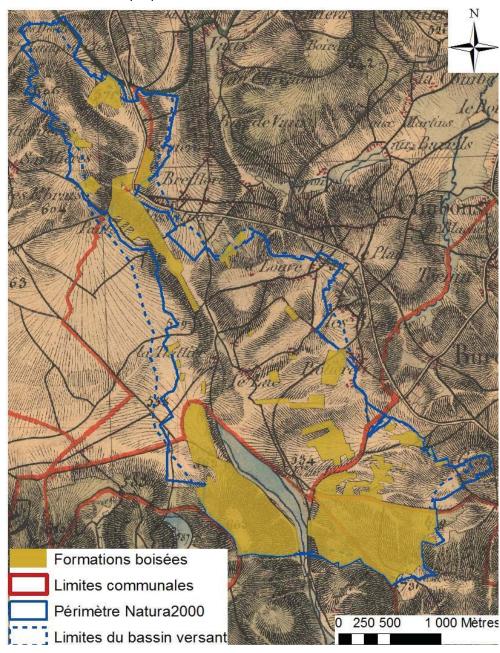
En se basant sur les forêts de Cassini identifiées par Vallauri *et al* et sur la localisation actuelle des boisements actualisée grâce à l'inventaire forestier en 2012, **64 hectares de forêts sont conservés sur le site depuis 1765**, ce qui leur confère une valeur par la naturalité des cortèges floristiques et faunistiques anciens.

Carte d'Etat Major

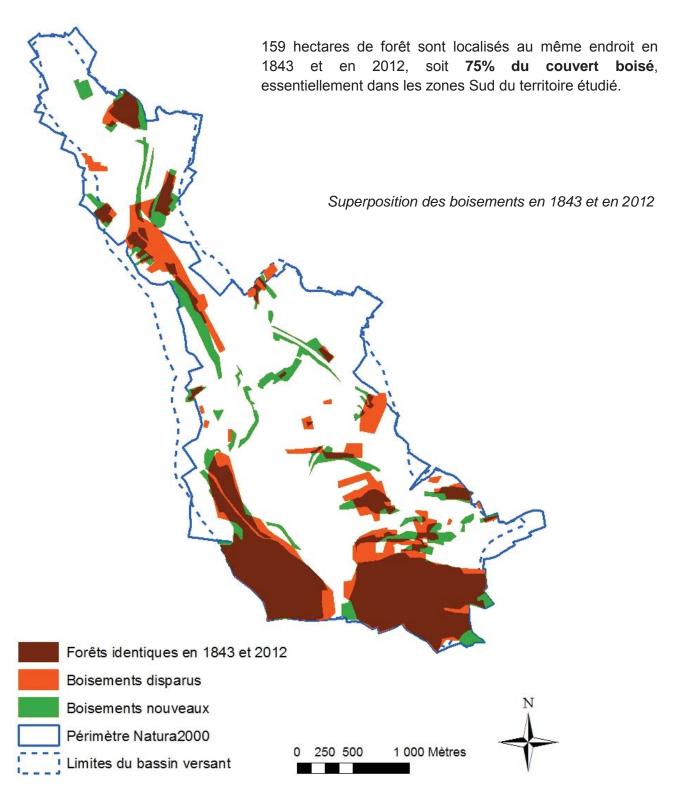
La superposition de la carte d'Etat Major et de la carte actuelle des boisements peut être utilisée comme critère d'évaluation de l'état de conservation : dans les massifs forestiers restés identiques depuis le début du XIXème siècle, les espèces de faune et de flore ont pu se maintenir, la perennité des cortèges en place garantit la fonctionnalité des écosystèmes et une richesse biologique accrue. Pour le site étudié, la carte date de 1843.

Outre leur ancienneté, l'intérêt des cartes d'Etat Major réside dans la grande précision des relevés et la quantité de détails, liées à leur vocation militaire :

- La Tous les boisements, même de très faible superficie (bosquets et boqueteaux), sont indiqués. Pour le site du Grand Lemps, ces détails ont une grande importance : il s'avère que des bosquets, certes insignifiants en termes de surface mais importants en termes de connectivité des habitats, ont été conservés depuis 1843.
- Le relief y est représenté (grâce aux hachures) contrairement aux cartes de Cassini.
- Les limites communales y figurent, ce qui permet de géoréférencer correctement les images et donc pouvoir comparer précisément la superficie actuelle des boisements avec les surfaces boisées de l'époque.



Délimitation des forêts et bosquets sur la carte d'Etat Major (source : IGN)



Toute la partie centrale et Nord du territoire était déjà caractérisée au XIXème siècle par un morcellement des boisements. Tout au Nord du territoire, deux bois de faible superficie sont également restés identiques au cours du temps. Il est d'ailleurs surprenant de constater que ces bois ne portent pas de nom en dépit de leur ancienneté dans le paysage (voir la carte de toponymie page 18).

Le pourcentage élevé de forêts apparemment conservées depuis 1843 pourrait masquer les modifications d'occupation du sol survenues au cours du XXème siècle, puisque cette carte superpose seulement les couverts boisés de 1843 et 2012. L'évolution récente des boisements du site doit donc également être étudiée.

Photographies aériennes orthonormées :

L'évolution récente des boisements peut être étudiée à partir des photographies aériennes téléchargeables sur le site Geoportail de l'IGN. Les années de comparaison sont choisies en fonction des données disponibles et des aménagements fonciers ruraux menés par la Direction départementale des territoires (DDT) en Isère.

- L'année 1945 est retenue comme point de référence initial : antérieur à la plupart des grands aménagements du territoire (hormis l'exploitation de la tourbe et de la chaux) les plus anciennes photographies aériennes téléchargeables sur le site de l'IGN datent de cette année.
- L'année 1954 illustre la période ultérieure au remembrement agricole, effectué à partir de 1949 dans le département de l'Isère.
- L'année 1970 illustre les débuts de la réglementation des forêts (opérations foncières visant à une meilleure répartition des terres entre l'agriculture et la forêt) initiée en 1967. Cette photographie représente aussi l'état des boisements juste avant la construction de l'autoroute A48 en 1975.
- La photographie aérienne la plus récente disponible sur l'ensemble du bassin versant date de 2009, et les inventaires forestiers réalisés dans le cadre de l'étude ont permis d'actualiser les surfaces occupées par les forêts : l'année 2012 constitue donc le point de référence final.

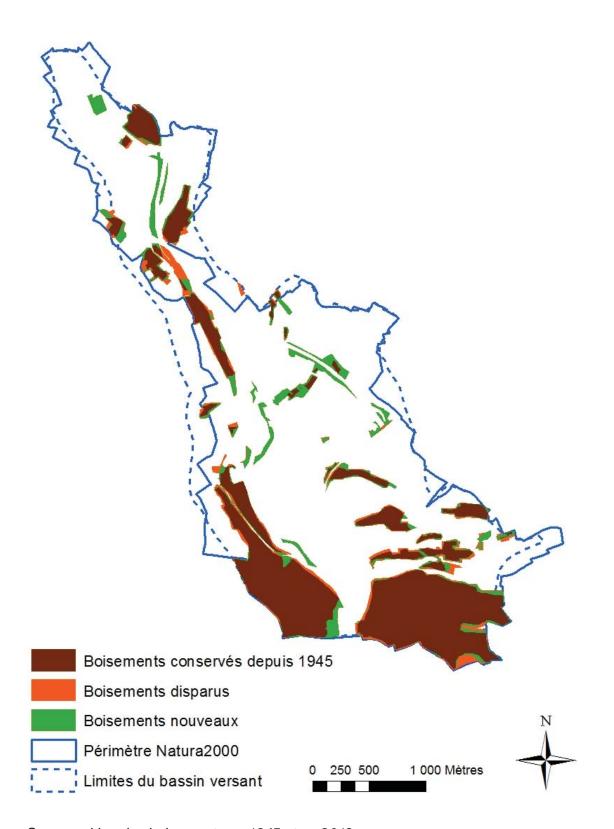
Le calcul des superficies indique une très faible variation du couvert boisé dans les limites du territoire étudié : comptant 193 hectares en 1945, la surface totale augmente légèrement pour atteindre 200 hectares en 1970 et 212 hectares aujourd'hui.

La superposition des surfaces boisées en 1945, 1954 et 1970 révèle donc la grande stabilité des forêts du territoire : 172 hectares de boisements, soit 81%, sont conservés depuis 1945.

Année	Surface en ha
1843	224
1945	193
1954	193
1970	200
2012	212

Les surfaces boisées restent donc très stables même si des changements d'occupation du sol liés à l'ouverture de l'autoroute A48 sont à noter. Le bois de la Brassière a ainsi subi une amputation d'un hectare et demi environ, mais cette perte est compensée par le développement de jeunes peuplements en bordure d'autoroute (« dépendances vertes ») et sur des parcelles jusqu'alors cultivées. Sur ces anciennes parcelles agricoles, les essences présentes dans les haies ont dû influer sur la composition dendrologique des boisements actuels.

Sans renseigner sur la composition du peuplement, la continuité temporelle constatée depuis 1945 a potentiellement permis le maintien de la biocénose inféodée aux milieux forestiers, en particulier la faune : un meilleur état de conservation peut être supposé dans les parcelles boisées depuis 1945. L'influence de l'ancienneté des boisements sur la composition du sol et la flore fait donc partie des paramètres pris en compte pour l'analyse des données collectées pendant la phase de terrain.



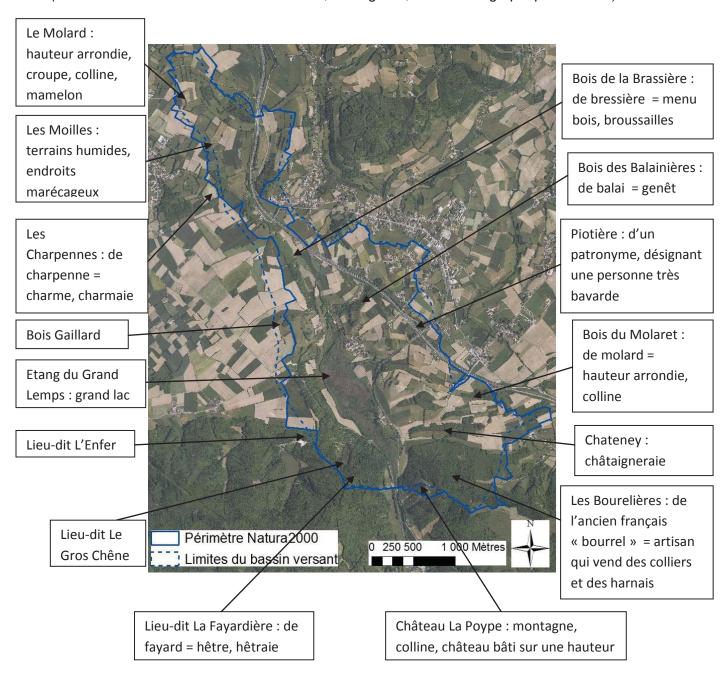
Superposition des boisements en 1945 et en 2012

Au final, 144 hectares de forêt ont été préservés depuis 1843, soit 68% du couvert boisé. Cette conservation ne signifie pas l'absence d'exploitation ou la libre évolution des milieux forestiers, mais les inventaires réalisés en 2012 révèlent qu'une partie de ces boisements anciens sont exploités en taillis sous futaie depuis plusieurs siècles : des arbres remarquables ont été conservés grâce à ce traitement.

A7/ Toponymie du site

Photographie aérienne du site, localisation et signification de certains lieux-dits

(source : « Les noms de lieux en France », A. Pégorier, Institut Géographique National)



La toponymie est utilisée pour identifier les boisements lors de la description des habitats, elle reflète aussi la vision développée par la population au cours du temps vis à vis des forêts du territoire. Les essences dominantes dans les bois y figurent : le chêne, le charme, le châtaignier et le hêtre sont mentionnés dans les noms de lieux, ce qui révèle leur ancienneté dans l'histoire du site.

Partie B

B1/ Intérêt écologique des boisements p 20			
B2/ Objectifs de l'étude p 22			
B3/ Protocole p 23			
B3.1 / Éléments de description du peuplement			
B3.4 / Éléments complémentaires pour l'évaluation de l'état de conservation			
B3.3 / Localisation des placettes d'inventaire			
B4/ Résultats générauxp 29			
B4.1 / Localisation des arbres de gros diamètre			
B4.2 / Localisation des arbres résineux			
B4.3 / Habitats Natura 2000 forestiers déjà identifiés dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle			
B4.4 / Habitats naturels identifiés lors de l'inventaire			
B4.5 / Caractéristiques des peuplements forestiers			
B4.6 / Qualité écologique et état de conservation			
B4.7 / Habitats Natura 2000			
B5/ Fiches des boisementsp 43			

B1/ Intérêt des boisements

Intérêt paysager :

Les boisements sont des éléments structurant du paysage. Ils renvoient à l'observateur une certaine image de naturalité. Même pour la sylviculture du châtaignier, l'échelle de temps est longue puisque l'exploitation n'est pas annuelle. La conservation des milieux forestiers s'inscrit dans la préservation d'un équilibre écologique à l'échelle du paysage.

Intérêt pour la ressource en eau :

Le système racinaire développé en milieu forestier permet d'infiltrer les eaux dans le sol par percolation. Les arbres freinent les ruissellements d'eau et la vitesse du vent, ils limitent ainsi l'érosion des sols. Ils jouent un rôle majeur dans le maintien de la **qualité des eaux**, surtout pour une tourbière dont le sol est organique et non minéral.

En outre, le couvert boisé collinéen du Banchet (au Sud du territoire), s'étageant entre 500 et 700 mètres d'altitude, permet de retenir les gros nuages chargés de pluie qui sont naturellement poussés par les vents dominants vers la trouée dans les collines. Ces nuages stagnent au-dessus de la tourbière : la superficie des forêts et l'âge des peuplements ont donc un impact sur le climat et la pluviométrie. Les vieux arbres, dont le fût est plus haut, favorisent la nébulosité au-dessus de la tourbière avec une plus grande efficacité que les jeunes peuplements.



Intérêt écosystémique :

Les milieux forestiers sont aussi des habitats définis par un espace géographique, des facteurs environnementaux (climat, sol, faune, flore...) et une organisation dans l'espace et dans le temps : Il s'agit d'un élément du paysage, ou d'un ensemble d'éléments, constituant les ressources nécessaires à la survie de communautés d'espèce animale ou végétale. Les espèces animales ont souvent besoin de plusieurs habitats pour assurer leur cycle de vie : des zones de reproduction, de nourrissage, de chasse, d'hivernage... Ainsi, chez les amphibiens, les zones humides sont indispensables à leur reproduction, et les boisements leur sont nécessaires pour l'hivernage.

Cette notion d'habitat doit donc être comprise de manière interdépendante : il ne suffit pas de préserver une zone humide pour assurer la survie d'amphibiens rares ou menacés, tous les éléments nécessaires à leur cycle de vie doivent exister et être en « bon état ».

Les forêts du site du Grand Lemps constituent un habitat indispensable au déroulement du cycle biologique d'espèces animales visées par la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » et listées dans le Document d'objectifs du site : insectes (lucane cerf-volant, et accessoirement écaille chinée) et amphibiens (triton crêté, sonneur à ventre jaune).

La composition dendrologique (diversité et autochtonie des essences, diversité des âges de peuplement) conditionne les possibilités d'hivernage, de déplacement et de reproduction de ces espèces. Chez les amphibiens par exemple : les tritons, espèces thermophiles, rechercheront les taillis pour hiverner, tandis que les crapauds sont davantage tributaires des bois traités en futaie pour accomplir leur cycle de vie.

Intérêt comme biocorridors :

Les bois et les haies sont des corridors biologiques privilégiés permettant de pallier aux effets néfastes de la fragmentation du paysage. Les linéaires boisés et les éléments ponctuels du paysage (bosquets, mares, arbres isolés...) sont à la fois des points de repère et des refuges pour les animaux lors de leurs déplacements, notamment pour les espèces migratrices. Leur maintien ou leur restauration est une action complémentaire à la préservation des habitats naturels.



Réseau de haies de la commune de Bizonnes



B2/ Objectifs de l'étude

La présente étude se fonde sur les objectifs à long terme identifiés dans le plan de gestion de la réserve naturelle et dans le Document d'objectifs du site Natura 2000. Le maintien des surfaces boisées en feuillus revêt une importance primordiale dans l'atteinte de l'ensemble de ces objectifs :

OA11	MAINTIEN DES SURFAC	ES BOISE	ES EN FEUILLUS	
(Objectif opérationnel		Opération	Programmation
	Caractérisation du couvert boisé	AD8	Recensement des parcelles et propriétaires forestiers	2012
		REto	Photo-interprétation diachronique de la tourbière	2010 +19
11.1		SE58	Localisation de tous les arbres de diamètre remarquable	2012
		SE59	Suivi du Lucane cerf-volant	Août
		SE6o	Cartographie des habitats forestiers	2012
	Amélioration de la qualité environnementale des boisements	AD22	Elaboration d'une charte de bonne gestion sylvicole	2011
		PO6	Limitation de la surface des coupes de bois	2011
11.2		AD23	Concertation pour le maintien des arbres âgés ou morts	2012
11.2		AD24	Concertation pour le maintien d'îlots de vieillissement	2012
		PO ₇	Classement des arbres remarquables	2013
		GH46	Elimination des arbres résineux	2015

L'objectif premier est d'établir un état de référence précis sur l'état de conservation des boisements, en disposant d'éléments cartographiques, surfaciques, mais aussi en nature et structure. Ce diagnostic pourra être reconduit, avec un pas de temps décennal par exemple, ce qui informera sur l'évolution de cet écosystème et sa capacité d'accueil biocénotique.

La bonne connaissance des enjeux que représentent les boisements permettra alors d'agir efficacement pour leur maintien. De nouveaux enjeux en termes de conservation seront éventuellement mis au jour, définissant de nouveaux objectifs de gestion.

L'objectif second est bien d'orienter les pratiques sylvicoles grâce à des mesures de gestion à mettre en œuvre pour atteindre cet état de référence.

La charte Natura 2000 pourra être élaborée pour compléter le Document d'objectifs du site. Il s'agit d'un document de type conventionnel, comportant une liste d'engagements adaptés à chaque milieu naturel présent sur le territoire. Les mesures liées aux boisements pourront être définies. Suite au diagnostic forestier effectué, il sera possible de proposer de proposer des contrats chiffrés aux propriétaires de parcelles forestières ou abritant des arbres remarquables pour prendre en compte d'éventuelles pertes de revenus liées à une gestion conservatoire des boisements. La législation en vigueur sur le territoire doit être évaluée au regard des objectifs de conservation du gestionnaire. Des protections juridiques complémentaires, ou mieux adaptées aux milieux

naturels identifiés sur le site, sont proposées notamment pour garantir la pérennité des boisements

âgés.

B3/ Protocole

B3.1 / Éléments de description du peuplement

Le choix des données collectées sur le terrain est essentiel dans cette première description des habitats forestiers visant à définir leur état de conservation sur le bassin versant de la Réserve naturelle du Grand Lemps. En l'absence d'étude antérieure, les éléments choisis pour l'inventaire doivent être les plus exhaustifs possibles pour permettre un éventuel suivi ultérieur, effectué par l'intermédiaire de n'importe quel protocole (existant ou en devenir).

Un travail approfondi de description des forêts a été réalisé sur l'île Crémieux (Nord Isère) par l'Association Nature Lo Parvi de 2009 à 2010. Afin d'effectuer une comparaison entre les habitats forestiers du Nord et du Sud de l'Isère, et d'obtenir un état des lieux cohérent au niveau départemental, le protocole de description des boisements reprend de nombreux éléments de la méthode élaborée par l'association Lo Parvi. L'étude s'appuie également sur le protocole de suivi des espaces forestiers protégés construit par le groupe Forêt des Réserves Naturelles de France (« protocole RNF »).

La cartographie est effectuée grâce au logiciel ArcGis 9.2, avec le système de projection Lambert II étendu.

Les typologies régionales disponibles (catalogue et guide simplifié des stations forestières du Bas-Dauphiné, D. Joud, 1995 et 1998) sont utilisées pour déterminer globalement le type de station du territoire. La composition floristique et la dominance de certaines espèces permet ensuite d'identifier l'habitat de chaque placette d'inventaire selon la typologie Corine Biotope (CB), signifiant « CORrespondance INformation Ecologique » : il s'agit de la nomenclature de référence de tous les milieux naturels de l'Europe communautaire.

En dépit des limitations liées à la surface, des boisements de faible superficie (inférieure à un hectare) ont été retenus dans l'inventaire. L'important besoin d'information sur le site implique en effet d'établir un état des lieux aussi complet que possible.

Les données collectées sur le terrain doivent permettre la description du peuplement ainsi que l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat.

Pour la caractérisation de la placette d'inventaire :

- Le nom de l'observateur, la date du relevé et la commune (ces informations de base sont nécessaires pour l'archivage des données).
- Le numéro de la placette et de la photographie prise sur le lieu (le but de la prise de vue est d'élaborer une cartographie dynamique sur SIG avec visualisation de la placette).
- Les coordonnées (latitude, longitude et altitude) et les données topographiques (exposition en degrés ; pente : faible, moyenne, forte), le type de milieux (zone humide, vallon, colline,...). Le territoire est essentiellement collinéen, mais il est nécessaire de préciser si la placette est localisée en haut, en milieu ou en bas de pente. Les espèces présentes seront liées à cette localisation ; et la fonction de l'habitat en termes de limitation de l'érosion, de préservation de la qualité de l'eau et d'influence sur la climatologie ne sera pas la même.

Pour la caractérisation du peuplement forestier :

- Le traitement : taillis (peuplement constitués d'arbres issus de rejets de souches), futaie (peuplement qui se régénère par semences ou par plants issus de graines), ou taillis sous futaie (peuplement composé à la fois de d'arbres issus de graines et d'arbres obtenus par rejet de souches). Suivant la définition du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Poitou Charente, les peuplements comportant moins de 10 tiges individualisées par hectare, de diamètre supérieur à 27,5 cm sont considérés comme traités en taillis simples. Passé ce seuil de 10 bois moyens (issus de graines) par hectare, le peuplement est caractérisé comme taillis sous futaie.
- Les espèces : le nombre d'arbres par espèce est comptabilisé sur la placette, et leur circonférence à 1,30 m du sol (mesurée en amont, c'est-à-dire au niveau le plus haut du sol) est mesurée pour chaque arbre dont le diamètre est supérieur à 15 cm.
- L'âge du peuplement : une fourchette d'âge est estimée sur le terrain, cette estimation est affinée lors de l'analyse des résultats grâce aux mesures de circonférence et au nombre de jeunes arbres.
- Le nombre de jeunes arbres vivants (diamètre inférieur ou égal à 15 cm) pour chaque espèce, et le nombre de jeunes arbres morts sur pied.
- La surface terrière (c'est-à-dire la somme des surfaces des sections de chaque arbre sur la placette, mesurées à 1,30m du sol) est donnée par l'addition des circonférences au carré, divisées par 4Π, de tous les arbres présents sur la placette. La densité à l'hectare (D) est connue en divisant le nombre d'arbres par la surface de la placette, soit 400 m², et en multipliant ce résultat par 10 000. La surface à l'hectare (S) est ensuite estimée en divisant la somme des surfaces terrières des arbres de la placette par le nombre d'arbres correspondant (N) et en multipliant le résultat par la densité : S = (sn / N) x D. (source : CRPF d'Auvergne, fiche n° 38, bulletin semestriel janvier 2006)

Les informations phytoécologiques caractérisant le milieu sont détaillées pour les strates arbustives et herbacées :

- □ Chaque espèce est identifiée, et son recouvrement est noté en pourcentage.
- □ Pour la strate muscinale, seul le recouvrement est noté (l'identification des espèces n'est pas recherchée).

Les caractères stationnels suivants sont relevés :

- Le type de sol : un échantillon est prélevé à la tarière au centre de la placette pour examiner le stade de décomposition de la litière, la texture, la couleur, la structure du sol (homogénéité, présence de graviers ou cailloux), et l'activité biologique (indices de présence de la macrofaune du sol : turricules, vers de terre dans le prélèvement).
- ∟ L'hydrologie (présence de source, de trous d'eau, de fossés humides…)

B3.2 / Éléments complémentaires pour l'évaluation de l'état de conservation :

Les éléments choisis sont en partie issus de la méthode d'évaluation des habitats forestiers d'intérêt communautaire établie par Nathalie Carnino (2009 / MNHN) et du protocole RNF.

L'état de conservation s'entend au regard de l'habitat naturel potentiel. C'est la définition de ce dernier qui permettra d'annoncer que l'habitat souhaité est dégradé ou non. Par exemple, un bois de robinier aura beau être en parfait état de santé, il demeurera une hêtraie-chênaie dégradée.

L'état de conservation est évalué à travers la composition floristique, la structure et le fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Concernant la composition végétale, il convient de rechercher les espèces « typiques », c'est-àdire représentatives de l'habitat. L'identification des habitats naturels potentiels est faite à partir des associations végétales et de la régénération au sol observée sur les placettes.

La structure d'un peuplement forestier se définit par la répartition verticale et horizontale des arbres. Elle est régulière lorsqu'un étagement des houppiers ou lorsque la dominance d'une catégorie de diamètre sont nets (définition issue du Schéma régional de gestion sylvicole, CRPF d'Auvergne). Sur de faibles superficies, une telle structure peut être difficilement discernable.

Le fonctionnement d'un écosystème se définit traditionnellement comme l'ensemble des processus liés aux flux de matière et d'énergie au sein de cet écosystème : apports, transferts (production, recyclage), pertes. Pour les milieux forestiers, la quantité et le stade de décomposition du bois mort (au sol et sur pied) sont des indicateurs de ces flux : une grande quantité de bois mort, notamment de gros diamètre, à différents stades de décomposition indique un bon fonctionnement du système.

Eléments de description de l'état de conservation :

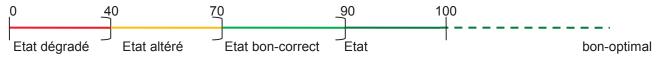
- Chaque arbre est évalué grâce à la fiche de notation mise au point par l'association de forestiers « Pro Silva » (fiche complète en annexe 2). Cette notation, rapide et pratique sur le terrain, est utilisée lors de l'analyse des résultats pour évaluer la qualité écologique du peuplement.
 - Les arbres morts sur pied sont codés « 100 », puis la note est affinée en fonction de leur diamètre, la présence du squelette du houppier, la présence de champignons lignicoles, la présence d'écorce sur le tronc sur plus ou moins de la moitié du tronc.
 - Les arbres dépérissants sont classés « 200 » : la note est affinée si l'individu est à laisser pourrir sur pied (futur intéressant), si l'individu est champignonné ou s'il est creux.
 - Les arbres vivants, codés « 300 », obtiennent une note en fonction de critères plus nombreux. Les individus présentant une ou plusieurs branches mortes de plus d'un mètre de long ; les individus mal conformés ; les sujets ayant une ou plusieurs cavités ou trous de pics sur le tronc ou les branches ; les individus ayant une ou plusieurs fentes dans le tronc ; les arbres présentant une ou plusieurs blessures mal cicatrisées ; les individus à maintenir en fonction de leur position dans le peuplement ; le maintien des arbres en fonction de l'essence ; et d'autres critères (arbres de gros diamètre, présence de lierre, de mousses ou de lichens).
- La régénération au sol : le nombre de tiges supérieures à 50 cm de haut est noté pour chaque espèce, ainsi que le pourcentage de recouvrement du semis.
- Les bois au sol de diamètre supérieur à 10 cm sont inventoriés : leur diamètre médian est mesuré, leur stade de décomposition, la proportion au sol, et l'origine (chablis naturel ou exploitation) sont notés. Le recouvrement des branches et des bois inférieurs à 10 cm est également estimé.

- La présence de dégâts au sol (ornières, tassements, pistes forestières,...), et la présence d'espèces invasives sont des indices de dégradation de l'habitat : ces éléments sont renseignés pour mettre en œuvre les mesures de gestion appropriées.
- La localisation des arbres remarquables effectuée lors de la première phase de terrain permet de compléter l'évaluation : le seuil minimal pour témoigner du bon état de conservation de l'habitat a été fixé à 3 très gros bois par hectare en moyenne (protocole Carnino).

20 critères avec des seuils sont retenus pour attribuer une note d'état conservation :

Critère	0 point	3 points	5 points
Nombre de très gros bois par hectare	0	Au moins 1	Plus de 3
Pourcentage de gros bois (diamètre ≥ 47,5 cm) par hectare	0%	1 à 10%	Plus de 10%
Superficie du boisement	< 2 ha	2 à 5 ha	> 2 ha
Connectivité du boisement	Isolé	Présence d'un autre bois à moins de 250 m	Présence d'un autre bois à moins de 250 m avec un réseau de haies
Nombre d'arbres morts sur pied (diamètre ≥ 27,5 cm) sur la placette	0	1	Plus de 1
Nombre d'arbres dépérissants (diamètre ≥ 27,5 cm) sur la placette	0	1	Plus de 1
Présence de parasitisme (chancre de l'écorce, phytophtora) dans le boisement	≥ 50% des placettes	< 50% des placettes	Sain
Présence de cavités	0	< 50% des placettes	≥ 50% des placettes
Nombre d'essences ligneuses sur la placette	< 5	5 à 10	> 10
Pourcentage d'espèces typiques de l'habitat potentiel sur la placette	≤ 50%	50 à 80%	≥ 80%
Nombre d'essences ligneuses exogènes (robinier, résineux) sur la placette	> 1	1	0
Recouvrement du bois mort au sol sur la placette	< 10%	> 50%	10 à 50%
Pente en pourcentage (valeur du boisement contre l'érosion)	< 15%	15 à 30%	> 30%
Nombre de placettes présentant des atteintes anthropiques (déchets, dégâts au sol)	> 1	1	0
Traitement	Taillis	Taillis sous futaie	Futaie
Pourcentage de surface du boisement présent depuis 1843	< 25%	25 à 75%	> 75%
Distance maximale entre le centre du boisement et la lisière	< 100m	100 à 250m	> 250m
Statut de protection du boisement	Aucun	EBC, périmètre de protection	Réserve naturelle nationale
Présence d'espèces faunistiques patrimoniales	0	1	> 1
Nombre de strates (muscinale, herbacée, arbustive, arborescente)	< 3	3	4

Chaque boisement obtient ainsi une note sur 100 qui renseigne sur leur état de conservation (source N. Carnino) :



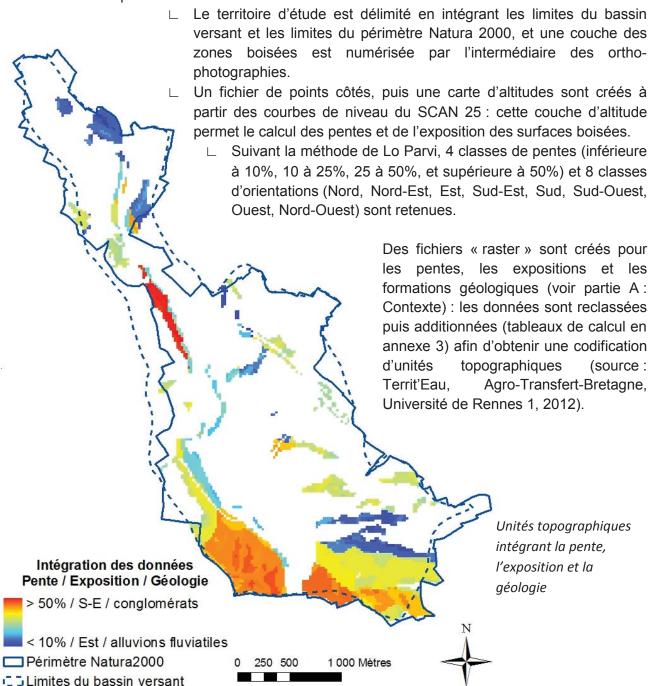
26

B3.3 / Localisation des placettes d'inventaire

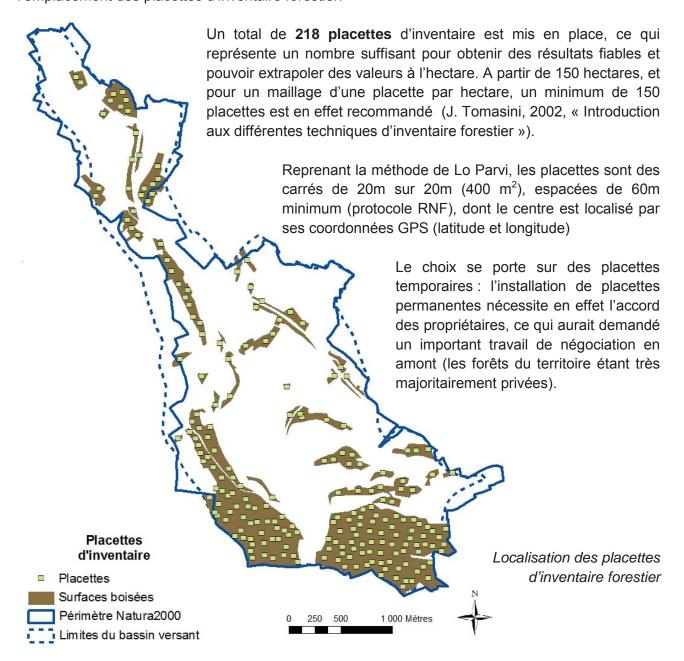
Les données de base disponibles sur le site étudié sont les suivantes :

- Les images numériques SCAN 25 (source : IGN), la carte géologique (source : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)), et les ortho-photographies (images aériennes servant de fond cartographique dans les systèmes d'information géographique) du territoire.
- Le parcellaire des communes du Grand-Lemps, de Châbons, de Bizonnes, de Burcin et de Colombe (source : Conseil Général d'Isère).
- Les limites du bassin versant, déterminé par l'étude des hydrogéologues de l'université de Chambéry (source : Dzikowski *et al*, 2001) et les limites de la zone Natura 2000 (source : INPN-Muséum national d'Histoire naturelle).

Les données complémentaires nécessaires sont numérisées :



Le croisement des pentes, de l'exposition et de la géologie conduit ainsi à identifier des unités topographiques portant le même code. Ces surfaces homogènes sont utilisées pour déterminer l'emplacement des placettes d'inventaire forestier.



Suite à l'interdiction d'accès rencontrée auprès d'un propriétaire forestier, 13 placettes n'ont pas pu être inventoriées dans un enclos de chasse. Le propriétaire s'est néanmoins proposé de faire les inventaires lui-même sur 7 placettes représentatives des différents secteurs de cet enclos : ses données sont utilisées de manière complémentaire pour l'analye (composition de la strate arborescente et âge des peuplements).

Lors de l'inventaire, une placette a été supprimée de l'analyse, 29 ont été légèrement décalées pour éviter d'être en limite de champ ou sur le grillage de l'enclos de chasse, et 2 ont été déplacées pour raisons pratiques et d'intérêt des habitats. Au final **212 placettes ont été inventoriées** (dont les 7 inventoriées par le propriétaire de l'enclos de chasse), ce qui demeure suffisant pour la surface étudiée de 212 hectares.

B4/ Résultats généraux

B4.1 / Localisation des arbres de gros diamètre

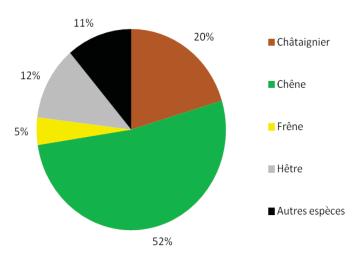
Conformément au seuil indiqué par la Directive Régionale d'Aménagement de Rhône-Alpes (2006), les arbres sont inventoriés comme « Très Gros Bois » lorsque leur diamètre à 1,30m du sol est **supérieur ou égal à 65 cm**. L'objectif de la localisation des arbres de gros diamètre est d'empêcher leur abattage : ces arbres ont en effet un rôle écologique prépondérant pour les espèces animales visées par la Directive « habitats » sur le site (rôle de refuge, habitat, nourrissage,...). En outre, ils améliorent la structure des peuplements, l'état de conservation et la fonctionnalité des forêts.

Le compas forestier permettant la mesure des diamètres ne faisant pas partie du matériel disponible, c'est la circonférence des arbres qui est mesurée à 1,30m du sol (pour être ensuite ramenée au diamètre par une division par Π).

L'ensemble du territoire étudié est parcouru et les arbres dont la circonférence est supérieure ou égale à 205 cm sont localisés au GPS.

Les chênes pédonculés (*Quercus robur*), sessiles (*Quercus petraea*) et leur hybride (*Quercus X rosacea*) sont désignés ensemble par le terme « Chêne ».

Les arbres rassemblés sous le terme « autres espèces » (ci-contre) comprennent l'Aulne glutineux (Alnus champêtre glutinosa), l'Erable (Acer campestre), le Merisier (Prunus avium), le Noyer (Juglans regia), le Robinier (Robinia pseudacacia), le Saule blanc (Salix alba) le Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos) et le Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata).

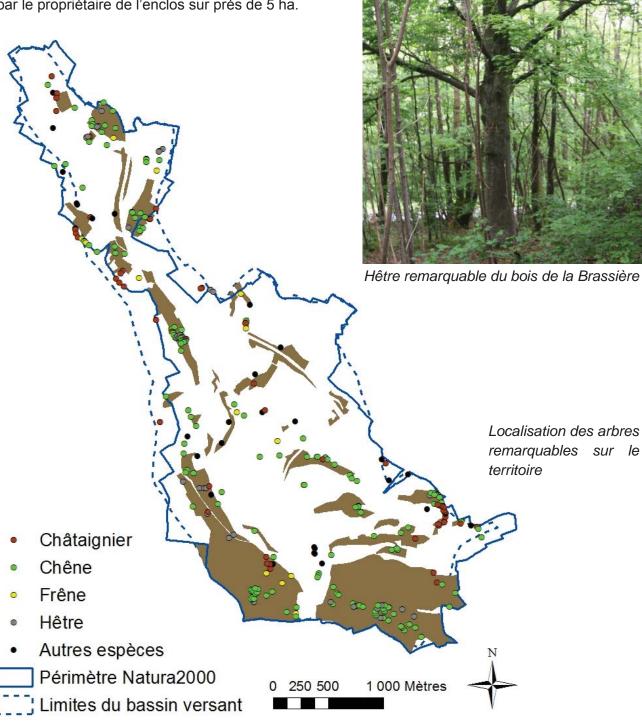


Proportion des différentes essences de très gros bois

Au total **295 arbres remarquables** ont été recensés sur le territoire (certains arbres ont été éliminés du décompte car inventoriés hors des périmètres d'étude), 22% étant des arbres de haie. Le diamètre maximal est de 175 cm, et la moyenne se situe à 81 cm.

Globalement l'état sanitaire des très gros bois est bon, voire trop bon : seuls 21 des arbres remarquables, soit 7%, présentent des micro-habitats (présence de cavités, creux, fentes, arbres dépérissants ou secs sur pied). Cette faible proportion est dommageable pour les espèces animales dont le cycle de vie est lié aux micro-habitats (oiseaux, chiroptères, insectes, vers...).

Dans les massifs de Colombe et Le Grand Lemps (collines du Banchet), la répartition des très gros bois illustre très bien la gestion forestière qui est menée sur les différentes parcelles. Sur Colombe, les arbres sont essentiellement situés dans la partie communale du massif, traité en taillis sous futaie. Sur Le Grand Lemps, les arbres sont situés dans des parcelles privées qui ont échappé à la coupe rase effectuée par le propriétaire de l'enclos sur près de 5 ha.



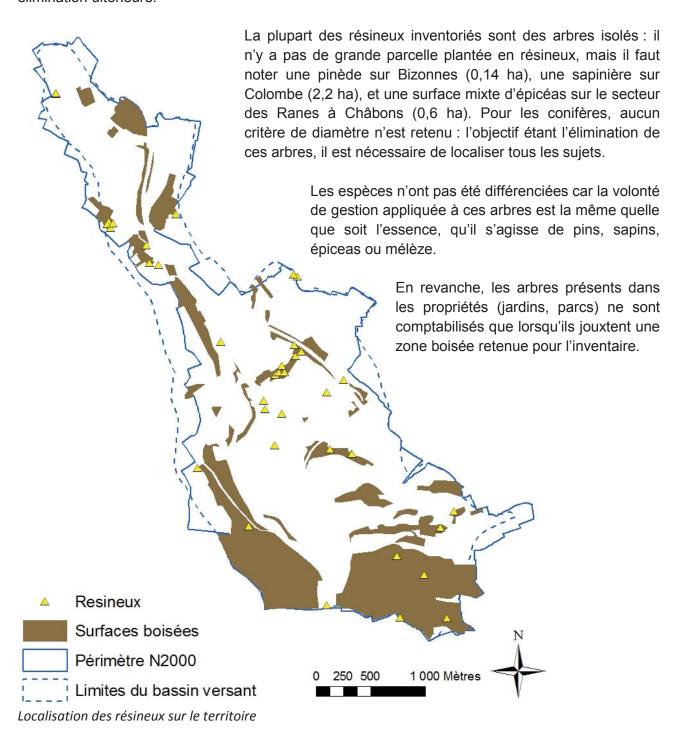
La localisation des arbres est ensuite mise en relation avec la base de données parcellaire pour préparer l'élaboration des contrats Natura 2000 visant leur maintien.

B4.2 / Localisation des arbres résineux

A moins de 700 m, le site est sous l'altitude naturelle actuelle de développement comme les sapins. La hêtraie-sapinière ne fait donc pas partie des habitats potentiels du site.

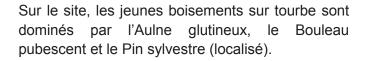
De plus, la chute des aiguilles de conifères entraîne une acidification du sol : ce changement de pH a un impact négatif sur les habitats naturels, la microfaune et donc sur des espèces comme les amphibiens qui ne vivent pas sur ces terrains altérés. Ce qui est contraire aux objectifs retenus pour le site Natura 2000.

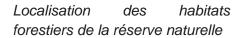
La localisation des essences résineuses (sapins, épicéas, pins) est donc réalisée en vue de leur élimination ultérieure.

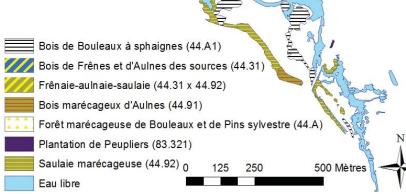


B4.3 / Habitats Natura 2000 forestiers prioritaires déjà identifiés et faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de la

gestion de la réserve naturelle







Les bouleaux présents sur la tourbière à sphaignes font l'objet de mesures de gestion visant à les contenir. L'objectif est la restauration de la tourbière ouverte abritant le rhynchosporion (végétaux typiques de substrat tourbeux : habitat rare et menacé inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats). Cette betulaie ne présente pas les caractéristiques requises pour figurer dans l'inventaire forestier réalisé dans la présente étude : en effet il s'agit de jeunes arbres disséminés ou formant de petites surfaces de boisement pionnier, ils n'ont donc pas été identifiés comme forêt sur la photographie aérienne.

L'îlot historique de Pins sylvestres présents dans la tourbière est conservé, car il ne s'étend pas et apporte une diversité fongique intéressante. Sa superficie est limitée à 100 m²: il ne peut donc pas être inventorié par le biais du protocole élaboré pour cette étude puisque la surface choisie pour les placettes d'inventaire est de 400 m². Cet îlot ne peut pas être considéré comme un bosquet, encore moins comme une forêt : il s'agit d'un élément ponctuel du paysage.

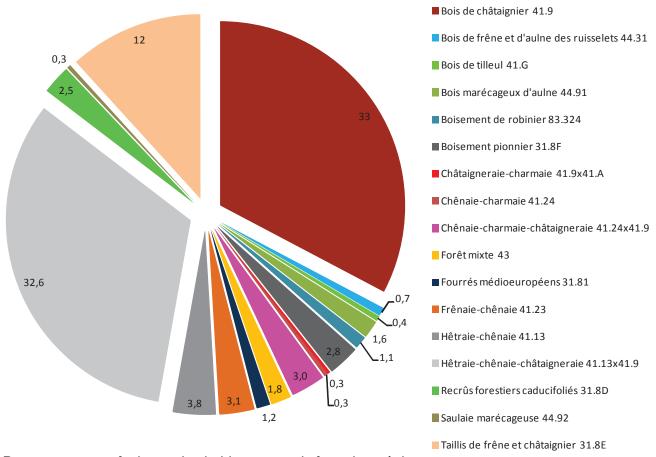
Les aulnaies et saulaie marécageuses, de superficie plus importante et présentant une densité suffisante pour être classées en boisement, répondent aux critères de choix des zones d'inventaire : 4 placettes, situées dans les secteurs Nord et Sud-est de la réserve, ont permis de vérifier l'identification des habitats et l'état de conservation de ces milieux.

B4.4 / Habitats naturels identifiés lors de l'inventaire

Habitats réels :

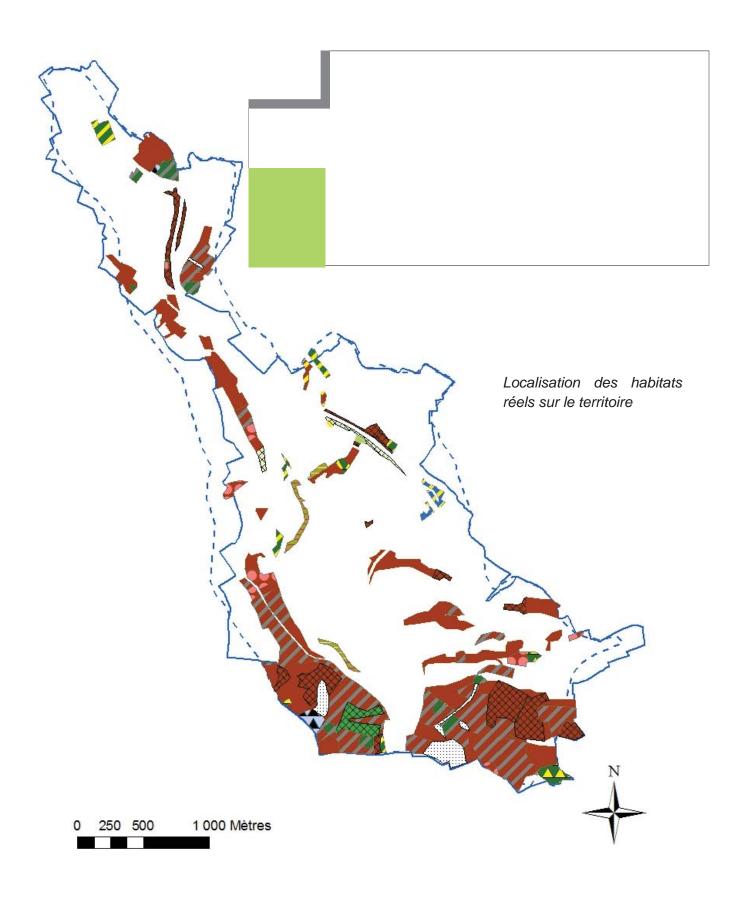
Il y a **17** habitats naturels forestiers constitués en massifs, et donc répertoriés sur le bassin versant de la Tourbière du Grand Lemps dans le cadre de cette étude.

L'habitat majoritaire sur le site est le bois de châtaignier (CB : 41.9), le plus souvent en mélange avec le charme, le chêne, le hêtre et le frêne.



Pourcentages surfaciques des habitats naturels forestiers réels

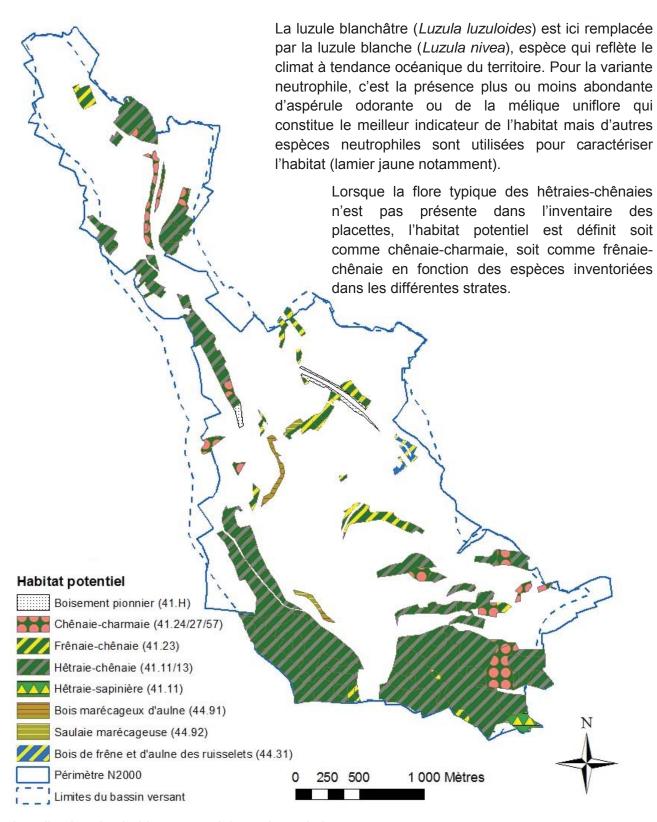
Les boisements dominés par le châtaignier présentent une diversité floristique faible et un état de conservation médiocre, notamment en raison des dégâts causés par le **chancre de l'écorce** dans l'ensemble des massifs inventoriés. Cette maladie très contagieuse, et particulièrement virulente dans les châtaigneraies, est causée par un champignon (*Cryphonectria parasitica*) qui provoque une exfoliation de l'écorce : celle-ci finit par tomber par plaque, affaiblissant l'arbre et aboutissant à sa mort. Ce phénomène induit un volume important de bois mort sur pied, le plus souvent de faible diamètre car les jeunes arbres y sont très sensibles, mais qui ne présente que peu d'intérêt écologique. En effet, une des caractéristiques du bois de châtaignier (et qui fait son intérêt pour la production de piquets) est son imputrescibilité et sa résistance naturelle aux attaques de champignons et d'insectes : les arbres atteints par le chancre restent donc secs sur pied et ne constituent, ni un habitat, ni une ressource alimentaire pour les organismes fongiques, bactériens et invertébrés saproxyliques. Ne constituant pas une ressource pour ces organismes, les arbres morts par le chancre ne favorisent pas non plus toute la biodiversité liée à la chaîne alimentaire (oiseaux forestiers, amphibiens...).



La composition floristique des boisements (strates arborescentes, arbustives et herbacées) permet de définir la forêt collinéenne de la Tourbière du Grand Lemps comme une hêtraie-chênaie-charmaie, sylvofaciès à châtaignier, neutro-calcique à neutro-acide selon les secteurs.

Habitat potentiel:

La bonne régénération de hêtre et de chêne indique que l'habitat potentiel de la majorité des boisements est la hêtraie-chênaie, soit dans sa variante acidiphile (hêtraie à luzule blanchâtre, CB : 41.11), soit dans sa variante neutrophile (hêtraie à aspérule et mélique uniflore, CB : 41.13).



Localisation des habitats potentiels sur le territoire

Les espèces indicatrices de l'habitat potentiel sont choisies en fonction de leur caractère indicateur (sources principales : Flore forestière française, Corine Biotope).

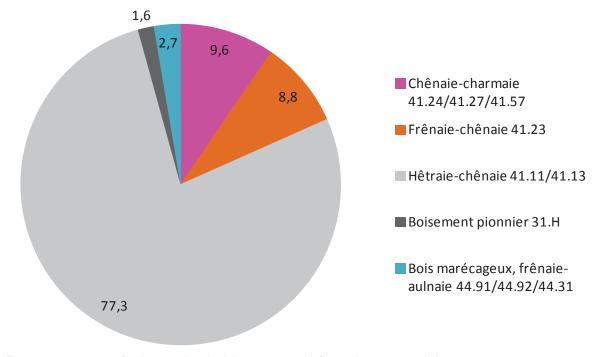
En plus du hêtre et du chêne, les espèces considérées comme typiques de la **hêtraie-chênaie** sont les suivantes :

Variante neutrophile	Variante acidiphile
Aspérule odorante (Galium odoratum)	Luzule blanche (<i>Luzula nivea</i>)
Mélique uniflore (<i>Melica uniflora</i>)	Chèvrefeuille des bois (Lonicera periclymenum)
Lamier jaune (Lamiastrum galeobdolon)	Camérisier à balais (Lonicera xylosteum)
Troène (Ligustrum vulgare)	Germandrée scorodoine (<i>Teucrium scorodoina</i>)
Fougère mâle (<i>Dryopterys filix-mas</i>)	Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)
Gouet maculé (Arum maculatum)	Moehringie à trois nervures (<i>Moehringia trinervia</i>)
Sceau de salomon multiflore (Polygonatum multiflorum)	

Pour la **chênaie-charmaie**, outre le chêne et le charme, les espèces typiques sont :

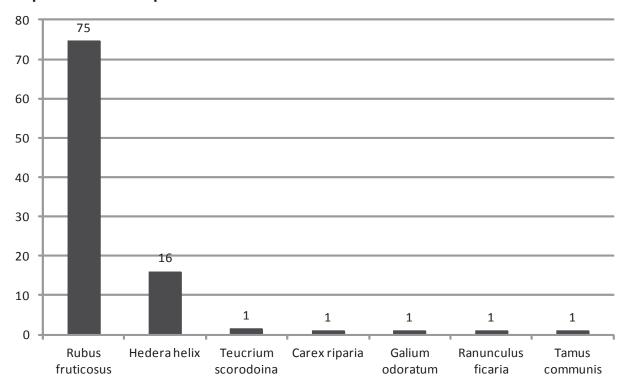
Variante neutrophile	Variante acidiphile
Sceau de salomon multiflore (Polygonatum multiflorum)	Moehringie à trois nervures (Moehringia trinervia)
Gouet maculé (Arum maculatum)	Germandrée scorodoine (Teucrium scorodoina)
Troène (Ligustrum vulgare)	Camérisier à balais (Lonicera xylosteum)
Fougère mâle (<i>Dryopterys filix-mas</i>)	Chèvrefeuille des bois (Lonicera periclymenum)
Lierre (Hedera helix)	Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>)

Pour la **frênaie-chênaie**, seule la variante neutrophile est identifiée sur le site. En complément du chêne et du frêne, les espèces indicatrices sont : la ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*) ou autre *ranunculaceae* (benoite, bouton d'or...), la primevère élevée (*Primula elatior*) et le gouet maculé (*Arum maculatum*).

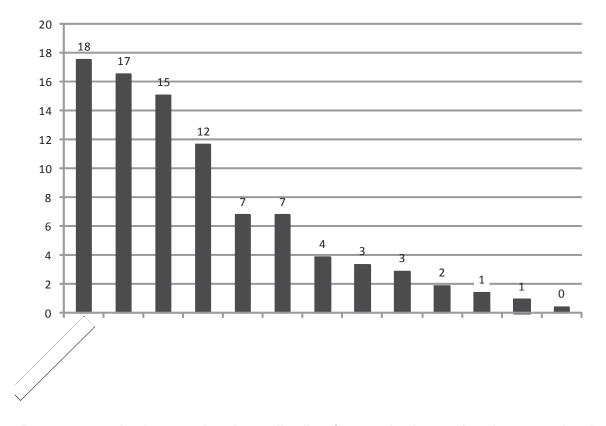


Pourcentages surfaciques des habitats naturels forestiers potentiels

Composition floristique:

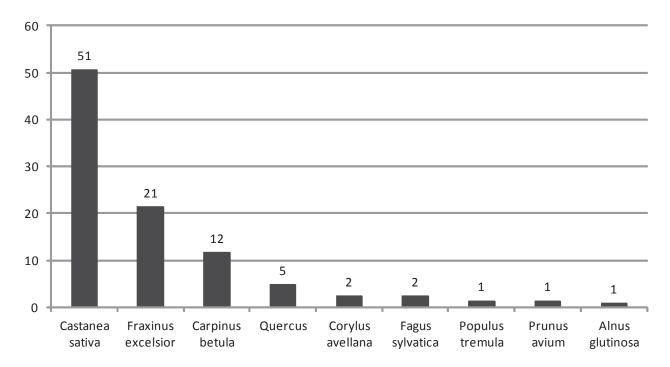


Pourcentages de placettes dans lesquelles l'espèce est dominante dans la strate herbacée



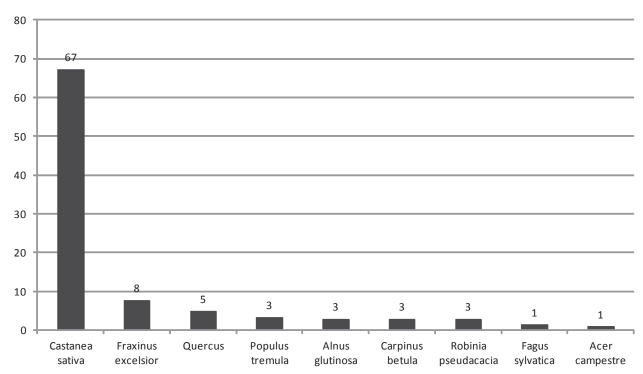
Pourcentages de placettes dans lesquelles l'espèce est dominante dans la strate arbustive

Dans 10% des placettes aucune espèce n'est dominante car la strate arbustive est absente. Les placettes dans lesquelles le genêt à balais (*Cytisus scoparius*) domine sont celles situées dans les zones de coupe récente (1 à 5 ans).



Pourcentages de placettes dans lesquelles la régénération de l'espèce (semi) est dominante

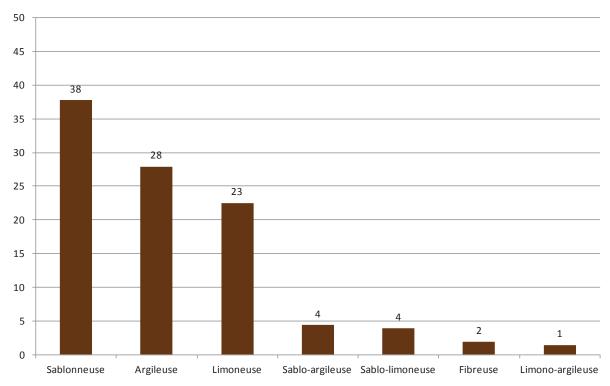
Le châtaignier (*Castanea sativa*) est favorisé par le traitement en taillis, ensuite c'est le frêne, espèce pionnière qui domine la régénération.



Pourcentage de placettes dans lesquelles l'espèce est dominante dans la strate arborescente

Dans 2% des placettes, aucune espèce ne domine la strate arborescente : il s'agit des zones de coupe et des placettes en taillis dans lesquelles le diamètre des jeunes arbres est inférieur à 15cm.

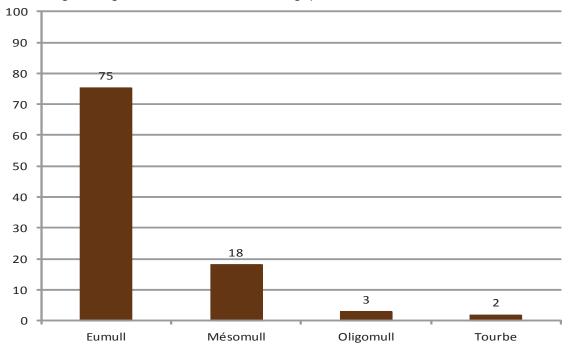
Type de sol:



Pourcentages de placettes présentant les différentes textures de sol

Les textures fibreuses correspondent aux boisements sur tourbe (saulaies et aulnaies marécageuses) localisés dans la réserve naturelle. Contrairement aux pourcentages donnés pour la sylvoécorégion des Plaines et piémonts du Bas-Dauphiné, le substrat du territoire est majoritairement sableux, les textures argileuses et limoneuses sont légèrement inférieures.

Les humus sont majoritairement de type Mull, c'est-à-dire un humus de bonne qualité, caractéristique des forêts de feuillus sur sol riche et peu acide : la matière organique y est rapidement dégradée grâce à la forte activité biologique du sol.



Pourcentages de placettes présentant les différents types d'humus

B4.5 / Caractéristiques des peuplements forestiers

Traitement:

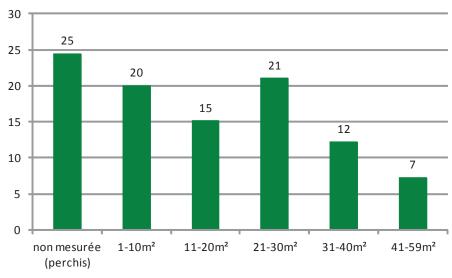
Les boisements du territoire sont à **99% en feuillus** et 1% en forêt mixte (mélange de feuillus et de résineux).

La structure des peuplements est dominée par le traitement en taillis simple (58% des placettes), suivie du taillis sous futaie (40% des placettes), et une minorité de placette a été identifiée comme futaie (2%). Cette proportion de futaie est insuffisante pour assurer un fonctionnement optimal des écosystèmes : les peuplements âgés doivent augmenter de surface, la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence permettra le passage progressif en futaie sur certains secteurs importants en termes de biodiversité et d'état de conservation.

Volume sur pied :

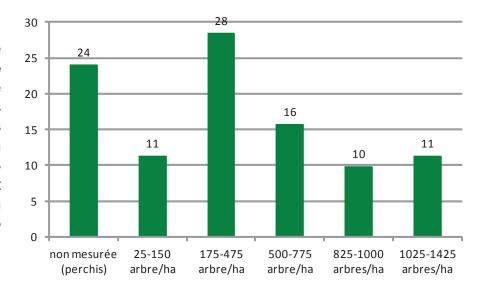
La surface terrière correspond à la projection au sol de la tranche de tous les troncs mesurée à 1,30m de haut.

Sans prendre en compte les zones de perchis dans lesquelles la surface terrière n'est pas mesurée. le territoire est caractérisé par une surface terrière movenne de 21,5 m². Cette moyenne est légèrement inférieure à la moyenne dans les forêts privées de la région du Grand Est semi-continental (24,4m²), à celle de Rhône-Alpes (25,1 m²) ainsi qu'à celle de l'Isère (27 m²).



Densité:

Avec une densité moyenne de **547 arbres par hectare** (hors perchis), le territoire compte un nombre de tiges inférieur à la moyenne des forêts de production privées en France (858 tiges/ha) mais nettement supérieur à la moyenne en Rhône-Alpes (107,5 tiges/ha).



B4.6 / Qualité écologique et état de conservation :

L'état de conservation des boisements du territoire, évalué grâce aux 20 critères précédemment listés (page 26), révèle un état dégradé à altéré, avec des notes comprises entre 33 et 53,3 sur 100.

Les causes de ces résultats médiocres sont essentiellement le nombre insuffisant de très gros bois et de gros bois, la sur-représentation du traitement en taillis, ainsi que l'importance du parasitisme (chancre de l'écorce).

Etat dégradé Etat altéré Périmètre N2000 1 000 Mètres Limites du bassin versant

Etat de conservation des boisements du territoire

Dans la majorité des boisements, des arbres de gros diamètre (supérieur à 65cm) sont présents : ces forêts peuvent donc être considérées comme anciennes, c'est-à-dire présentant une continuité depuis 200 ans. Cette ancienneté est confirmée par l'historique du territoire qui a montré la grande stabilité de la localisation des sufaces boisées. En revanche, la faible proportion de bois à microhabitats (bois mort au sol ou sur pied, arbres à cavités) empêche de considérer les forêts du territoire comme étant en bon état de conservation. De nombreuses espèces sont tributaires du bois mort qui leur offre nourriture et abri : invertébrés (vers, insectes), mais aussi reptiles, amphibiens et oiseaux forestiers. Cet élément est donc prépondérant dans l'évaluation de la qualité écologique des forêts. Pour améliorer la qualité écologique des habitats forestiers la gestion du site doit être focalisée sur la conservation des très gros bois.

Actuellement, c'est le perchis et le petit bois qui dominent largement (97% de bois de diamètre <27,5cm de diamètre), l'ensemble du territoire ne comptant que 2,5% de bois moyen (de diamètre compris entre 27,5 et 47,5cm) et 0,5% de gros bois (>47,5cm de diamètre). Une diversification structurelle procurerait des milieux naturels adaptés aux différentes espèces animales inféodées aux forêts, et rendrait les forêts plus fonctionnelles en termes de limitation de l'érosion, de préservation de la qualité de l'eau, et d'action sur le climat.

B4.7 / Habitats Natura 2000 :

Habitats naturels

Les habitats naturels prioritaires présents sur le site sont ceux déjà identifiés et faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle (partie B4.3).

Habitats d'espèces

Un habitat d'espèce est « le lieu où une espèce vie, désigné par son environnement spatial aussi bien biotique qu'abiotique » (MNHN).

L'ensemble des boisements du site constituent l'habitat d'espèce du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) : massifs forestiers, bosquets, mais aussi boisements linéaires (haies).

Ce coléoptère est une espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats » et à l'annexe III de la Convention de Berne.



Lucane cerf-volant (Lucanus cervus), femelle et mâle. Source : naturefoto-cz

Le Lucane cerf-volant est tributaire du bois mort qui constitue à la fois son habitat et sa nourriture :

- La larve est saproxylophage : elle se nourri de bois mort en décomposition. L'habitat larvaire et nymphal du Lucane est dans le système racinaire des souches et arbres déperissants. Essentiellement liées aux chênes, les larves peuvent se développer dans un grand nombre d'essences feuillues (châtaignier, cerisier, frêne, peuplier, aulne, tilleul, saule...). Les essences résineuses ne sont pas favorables à leur développement.
- Après la reproduction entre mai et juillet, les femelles recherchent les souches et vieux arbres pour y déposer leur ponte.

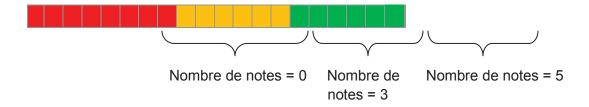
En participant à la décomposition des souches et donc à la formation de l'humus, cette espèce a un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Sur le site du Grand Lemps, la présence du Lucane cerf-volant est avérée, mais le suivi annuel effectué lors de la période de reproduction indique une tendance à la baisse des effectifs. L'augmentation en surface des chênaies-charmaies et hêtraies-chênaies, et la conservation des arbres sénescents ou morts, sont indispensables pour assurer la survie de l'espèce sur le site.

B5/ Fiches des boisements

Le site est décrit par 26 fiches de boisements (certains bosquets sont regroupés en raison de leur proximité spatiale). Les bosquets et massifs forestiers du territoire sont décrits par :

- □ leurs caractéristiques sylvicoles : surface terrière, densité d'arbres, nombre de très gros bois, nombre d'espèces dans la strate herbacée,
- La leur état de conservation (critères et seuils page 26). La note d'état de conservation est également illustrée par une barre de notation (obtenue en comptabilisant les notes de chacun des 20 critères pour chaque placette et en divisant le total par le nombre de placettes sur le boisement) :



- Le boisement est localisé en rouge sur une carte du bassin versant et par les coordonnées GPS de son centroïde (ou bien un point central du boisement dans les cas où le centroïde est situé en dehors du massif).
- L'habitat réel et l'habitat potentiel du boisement sont indiqués sur les cartes centrales de chaque fiche : ces habitats sont caractérisés grâce à la flore vasculaire inventoriée, listée à la fin de la fiche. Les coordonnées GPS indiquées sont le centroïde du boisement, ou bien le point central du boisement dans les cas où le centroïde est situé en dehors du massif.

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Coordonnées GPS Etat de conservation 52 / 100 Latitude: 839052,585734 Longitude: 2055533,42582 Argileux Commune **Bizonnes** Substrat Type eumull Humus Superficie 2 ha 19 m² Taillis sous futaie Surface terrière **Traitement** 262,5 / ha Nombre de placettes Densité d'arbres 2012 3 Année Nombre de très gros bois Observateur 31 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Frênaie-chênaie Habitat réel Frênaie-chênaie Habitat potentiel Habitat potentiel Habitat réel Frênaie-chênaie (41.23) Frênaie-chênaie (41.23) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 200 Mètr Limites du bassin versan Limites du bassin versan Photographies représentatives :

Le bois situé tout au Nord du territoire étudié est majoritairement constitué de chênes et de charmes ; la régénération vigoureuse des frênes mène à caractériser ce bois comme une frênaie-chênaie (41.23). Cette identification est confirmée par la présence de la Ficaire fausse renoncule et de la Primevère élevée dans le cortège floristique.

L'habitat réel correspond à l'habitat potentiel : aucune mesure de gestion visant à convertir le type de peuplement n'est donc à préconiser.

Avec 3 très gros bois pour une surface de 2 hectares, l'habitat n'atteint pas le seuil de bon état de conservation. Il obtient une note de 52 sur 100 et est donc en état altéré de conservation. Il est tout de même l'un des bois les mieux conservés du site. Ce boisement est très récent comparé aux autres forêts du territoire : il s'est développé sur une parcelle cultivée jusqu'en 1970 : les arbres remarquables présents sont donc d'anciens arbres de haies. Malgré ce constat, la proportion de gros bois (3%), le bon état sanitaire des arbres et la présence de bois mort au sol à différents stades de décomposition (non altéré à très décomposé) indiquent un état de conservation proche de l'optimal. La gestion doit donc s'orienter vers la préservation des gros bois et la libre évolution du boisement.

Ajuga reptans	Bugle rampante	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Arum maculatum	Gouet maculé	Primula elatior	Primevère élevée
Carpinus betula	Charme	Prunus avium	Merisier
Castanea sativa	Châtaignier	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Quercus	Chêne
Corylus avellana	Noisetier	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Ranunculus sp	Renoncule indéterminée
Cruciata laevipes	Gaillet croisette	Rubus fruticosus	Ronce
Euonymus europaeus	Fusain	Sambucus nigra	Sureau noir
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Saxifraga granulata	Saxifrage granulée
Fraxinus excelsior	Frêne	Tamus communis	Tamier commun
Galium aparine	Gaillet gratteron	Taraxacum officinale	Pissenlit commun
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Trifolium pratensis	Trèfle des prés
Hedera helix	Lierre grimpant	Urtica dioica	Ortie dioique
Ligustrum vulgare	Troène	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Lonicera xylosteum	Camérisier à balais		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Coordonnées GPS 44,2 / 100 Latitude: 839457,723102 Etat de conservation Longitude: 2055337,22296 Limoneux à argileux Commune **Bizonnes** Substrat Humus Type eumull à mésomull 7,3 ha Superficie Surface terrière 12,3 m² **Traitement** Taillis sous futaie 404 / ha Densité d'arbres Nb de placettes 2012 12 Année Nombre de très gros bois 46 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Hêtraie-chênaie Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Chēnaie-charmaie (41.24) Boisement de robinier (83.324 Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie (41.13) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Frêne Hêtre Périmètre N2000 Limites du bassin versan Photographies représentatives :

Situé en limite de bassin versant, ce boisement comprend différents faciès : bois de châtaignier, hêtraie-chênaie, et une petite zone dominée par des robiniers. Malgré le traitement en taillis pratiqué dans la châtaigneraie, la présence d'arbres remarquables répartis dans tout le massif permet de considérer l'ensemble de la forêt comme traitée en taillis sous futaie.

En plus des hêtres et des chênes, des espèces typiques de la hêtraie-chênaie ont été inventoriées : notamment l'aspérule odorante, l'anémone sylvie, la raiponce noire, le troène. L'habitat potentiel du boisement de robinier est classé en chênaie-charmaie car aucune régénération de hêtre n'y a été constatée mais l'ensemble du massif peut évoluer en hêtraie-chênaie.

Avec 12 arbres remarquables pour une surface de 7,3 Ha, le peuplement n'atteint pas le seuil de bon état de conservation. Seule la partie actuellement en hêtraie-chênaie contient du bois mort de diamètre supérieur à 10cm en décomposition faible à avancée. La conversion du taillis de châtaignier en hêtraie-chênaie par l'abandon de l'exploitation du châtaignier et du robinier et la libre évolution du boisement (îlot de vieillissement dans la partie Sud caractérisée par le faciès de hêtraie-chênaie) est préconisée.

Anemone nemerosa	Anémone sylvie	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Arum maculatum	Gouet maculé	Luzula forsteri	Luzule de Forster
Carex sempervirens	Laiche toujours verte	Moehringia trinervia	Moerhingie à 3 nervures
Carpinus betula	Charme	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Castanea sativa	Châtaignier	Phyteuma nigrum	Raiponce noire
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Corylus avellana	Noisetier	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Populus tremula	Tremble
Cytisus scoparius	Genet à balais	Prunus avium	Merisier
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Epilobium montanum	Epilobe de montagne	Quercus	Chêne
Euonymus europaeus	Fusain	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule
Euphorbia amygdaloide	Euphorbe des bois	Robinia pseudacacia	Robinier
Fagus sylvatica	Hêtre	Rosa canina	Rosier
Fragaria vesca	Fraise des bois	Rubus fruticosus	Ronce
Fraxinus excelsior	Frêne	Salix caprea	Saule marsault
Galium aparine	Gaillet gratteron	Sambucus nigra	Sureau noir
Galium odoratum	Aspérule odorante	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Hedera helix	Lierre grimpant	Tamus communis	Tamier commun
Hypochaeris maculata	Porcelle maculée	Taraxacum officinale	Pissenlit commun
llex aquifolium	Houx	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Lathyrus linifolius	Gesse des montagnes	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Ligustrum vulgare	Troène	Viola odorata	Violette odorante

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Coordonnées GPS 50 / 100 Latitude: 839299,542396 Etat de conservation Longitude: 2055203,59835 Commune **Bizonnes** Substrat Limoneux Type eumull Humus Superficie 0,6 ha 23 m² Surface terrière **Traitement** Futaie 250 / ha Nb de placettes 1 Densité d'arbres 2012 7 Année Nombre de très gros bois 12 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitat réel Hêtraie-chênaie Hêtraie-chênaie Habitat potentiel Habitat réel Habitat potentiel Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie (41.13) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Photographies représentatives :

Les strates arbustives et herbacées sont assez pauvres en diversité mais il s'y trouve l'espèce typique de la hêtraie-chênaie neutrophile (aspérule odorante). L'habitat réel correspond donc à l'habitat potentiel.

L'état de conservation est optimal : en témoignent les 7 arbres remarquables, les 5% de gros bois, et les nombreux bois mort au sol (dont certains de diamètre supérieur à 35cm) dont la décomposition est bien avancée.

Bien que de très faible superficie, ce bois présente un intérêt écologique indéniable : il s'agit d'une des seules futaies du territoire, conservée depuis plusieurs siècles. Connecté à d'autres boisements grâce au réseau de haies, cet îlot constitue un réservoir de biodiversité qu'il faut préserver : son inscription en îlot de sénescence doit être envisagée avec le propriétaire.

Arum maculatum	Gouet maculé	Galium odoratum	Aspérule odorante
Carpinus betula	Charme	Hedera helix	Lierre grimpant
Corylus avellana	Noisetier	llex aquifolium	Houx
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Prunus avium	Merisier
Fagus sylvatica	Hêtre	Quercus	Chêne
Fraxinus excelsior	Frêne	Rubus fruticosus	Ronce

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Dépendances d'autoroute Coordonnées GPS 41,3 / 100 Latitude: 839566,797639 Etat de conservation Longitude: 2054716,45444 Sablonno-argileux Substrat Commune Bizonnes Type eumull à mésomull Superficie 3,5 ha Humus Surface terrière 20,65 m² **Traitement** Futaie et taillis 150 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois L Duconte / CEN 38 41 Nombre de plantes Observateur Taillis de frêne et de Chênaie-Habitat réel majoritaire Habitat potentiel robinier charmaie Habitat réel Chênaie-charmaie (41.24) Habitat potentiel Taillis de frêne et robinier Chênaie-charmaie (41.24) Chênaie-charmaie (41.27 (31.8E39x83.324) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 Photographies représentatives

La chênaie-charmaie identifiée en bordure de champ est certainement le reliquat d'une haie : aucun boisement ne figure sur les photographies aériennes et sur la carte d'Etat major dans cette zone, en revanche l'occupation du sol entre 1945 et 1975 y était agricole. Après la construction de l'autoroute et donc la déprise agricole sur ce secteur, le boisement a pu se développer. Hormis la chênaie-charmaie résiduelle, les dépendances sont marquées par le traitement en taillis qui leur est appliqué : à la faveur de ce traitement les essences pionnières telles que le frêne et le robinier dominent la strate arborescente.

Dans l'hypothèse d'une fermeture de l'autoroute et donc de l'arrêt du traitement en taillis, le côté Ouest pourrait évoluer en chênaie-charmaie du même type que celle actuellement observée, c'està-dire dans une variante neutrophile (caractérisée par la dominance de la ficaire fausse renoncule). Du côté Est, la dominance du lierre et la présence d'espèces calcicoles (nerprun purgatif, cornouiller) indiquent plutôt une évolution en chênaie calcicline.

La qualité écologique de ces boisements est faible mais ils présentent un fort intérêt en tant que corridor : bordant l'autoroute ils jouent à la fois un rôle de filtre des polluants et de couloir de déplacement pour les espèces animales et végétales. Cette fonction de corridor est cependant à double tranchant : bénéfique pour la faune, elle peut aussi favoriser la propagation du robinier dans des secteurs où cette essence n'est pas encore présente.

Flore vasculaire inventoriée dans la chênaie-charmaie :

Acer campestre	Erable champêtre	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Arum maculatum	Gouet maculé	Quercus robur	Chêne pédonculé
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule
Coryllus avellana	Noisetier	Ranunculus repens	Bouton d'or
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Rosa canina	Rosier
Fraxinus excelsior	Frêne	Rubus fruticosus	Ronce
Galium aparine	Gaillet gratteron	Rumex acetosella	Petite oseille
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Saxifraga granulata	Saxifrage granulée
Hedera helix	Lierre grimpant	Tamus communis	Tamier commun
Milium sp	Millet indéterminé	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures	Urtica dioica	Ortie dioique
Origanum vulgare	Origan		

Flore vasculaire inventoriée dans les taillis :

Acer campestre	Erable champêtre	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Arum maculatum	Gouet maculé	Populus tremula	Tremble
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Prunus avium	Merisier
Carpinus betula	Charme	Quercus	Chêne
Clematis vitalba	Clématite	Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Robinia pseudacacia	Robinier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Rosa canina	Rosier
Euonymus europaeus	Fusain	Rubus fruticosus	Ronce
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Salix caprea	Saule marsault
Fraxinus excelsior	Frêne	Tamus communis	Tamier commun
Galium aparine	Gaillet gratteron	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
Galium mollugo	Gaillet commun	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Hedera helix	Lierre grimpant	Viburnum opulus	Viorne obier
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	Viola sp	Violette indéterminée

D :	ESTIER - TOURBIERE	DU GRAND LEMPS	£ 1
Bois Les Charpennes		Coordonnées GPS	E. Jane
Etat de conservation	40,5 / 100		The Many
Commune	Bizonnes	Substrat	Limoneux
Superficie	2,9 ha	Humus	Type eumull
Traitement	Taillis sous futaie	Surface terrière	25 m ²
Nombre de placettes	2	Densité d'arbres	537,5 / ha
Année	2012	Nombre de très gros bois	0
Observateur	L Duconte / CEN 38	Nombre de plantes	18
Habitat réel majoritaire	Bois de châtaignier	Habitat potentiel	Hêtraie-chênaie
Habitat réel Bois de châtaignier (41.9) Forêt mixte (43) Arbres remarquables Châtaignier Chêne Frêne Hêtre Autres espèces		Habitat potentiel Hêtraie-chênaie (41.11 ou 41.13) Arbres remarquables Châtaignier Chêne Frêne Hêtre	

La forêt de châtaignier présente une mauvaise qualité et un faible intérêt écologique, le bois au sol y est rare en raison de l'exploitation et peu décomposé car cet habitat n'est pas favorable aux organismes saproxyliques. La partie identifiée en forêt mixte n'a pas été inventoriée mais est connue grâce à l'inventaire des résineux réalisé lors de la première phase de terrain.

Dominé par le châtaignier, ce boisement peut être converti en hêtraie-chênaie grâce à une forte régénération de ces essences (particulièrement le chêne). La strate herbacée est majoritairement acidiphile mais la présence de certaines espèces neutrophiles (sceau de salomon, lierre) laissent la possibilité d'une évolution vers la hêtraie-chênaie neutrophile.

Arum maculatum	Gouet maculé	Hedera helix	Lierre grimpant
Carpinus betula	Charme	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Castanea sativa	Châtaignier	Luzula forsteri	Luzule de forster
Corylus avellana	Noisetier	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Prunus avium	Merisier
Fagus sylvatica	Hêtre	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Fraxinus excelsior	Frêne	Quercus	Chêne
Galium aparine	Gaillet gratteron	Rubus fruticosus	Ronce

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Coordonnées GPS 48.4 / 100 Latitude: 839766,819794 Etat de conservation Longitude: 2054525,97606 Argileux Commune Châbons Substrat majoritaire Type eumull à mésomull Superficie 6,9 ha Humus Traitement majoritaire 24 m² Taillis sous futaie Surface terrière 718 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 11 Année Nombre de très gros bois 29 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Hêtraie-chênaie-Habitat réel majoritaire Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie châtaigneraie Habitat potentiel Chênaie-charmaie (41.24 Habitat réel Hêtraie-chênaie (41.11) Bois de châtaignier (41.9) Boisement pionnier (41.H) Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.13x41.9) Arbres remarquables Châtaignier Arbres remarquables Châtaignie Chêne Chêne Frêne Frêne Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 Photographies représentatives :

Cette forêt, présente sur les photographies aériennes ainsi que sur la carte d'Etat major, souffre d'une exploitation soutenue (en taillis simple) sur sa moitié Nord. La moitié Sud est exploitée de manière différente : certains arbres sont laissés sur pied depuis 60, 70, voir 100 ans. Cette gestion en taillis sous futaie doit être encouragée et étendue à l'ensemble du massif afin d'améliorer son utilité pour les espèces d'intérêt patrimoniales telles que le lucane cerf-volant. Le bon état écologique n'est pas atteint en raison du nombre d'arbres remarquables, pour l'instant insuffisant, et de la faible quantité de bois mort au sol. En revanche dans la partie tout au Nord, ayant subit une coupe rase en 2011, de très nombreux troncs et branches n'ont pas été débardés : si la gestion s'oriente vers une diminution du rythme d'exploitation, un traitement en taillis sous futaie, et que ce bois au sol est laissé sur place, l'état de conservation pourra approcher l'optimal.

L'absence de régénération du hêtre dans la zone de coupe empêche pour le moment de prédire un habitat potentiel de hêtraie-chênaie. La présence d'espèces neutrophiles à neutrocalcicoles (lierre, alisier torminal...) indique cependant que l'acidité du sol est faible : à terme, l'ensemble du massif forestier pourrait donc évoluer en hêtraie-chênaie neutrophile.

Arum maculatum	Gouet maculé	llex aquifolium	Houx
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Carpinus betula	Charme	Luzula forsteri	Luzule de Forster
Castanea sativa	Châtaignier	Luzula nivea	Luzule blanche
Cirsium vulgare	Cirse commun	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Corylus avellana	Noisetier	Prunus avium	Merisier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Cytisus scoparius	Genet à balais	Quercus	Chêne
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	Rosa canina	Rosier
Fagus sylvatica	Hêtre	Rubus fruticosus	Ronce
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Sorbus torminalis	Alisier torminal
Fraxinus excelsior	Frêne	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Hedera helix	Lierre grimpant	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Hypochaeris maculata	Porcelle maculée		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Coordonnées GPS 36 / 100 Latitude: 839554,913875 Etat de conservation Longitude: 2054111,64847 Limoneux et sablonneux Châbons Substrat majoritaire Commune Type eumull à mésomull Superficie 3,9 ha Humus Traitement majoritaire 27,5 m² Taillis Surface terrière 906 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes Année 2012 Nombre de très gros bois 12 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Observateur Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie Habitat réel Habitat potentiel Bois de châtaignier (41.9) Hêtraie-chênaie (41.13) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 100 Mètres 100 Mètres Limites du bassin versant Photographies représentatives :

Comme dans les autres châtaigneraies, ce boisement présente une faible diversité floristique avec une strate herbacée largement dominée par la ronce. Le bon état écologique n'est pas atteint avec seulement 3 arbres de gros diamètres pour presque 4 hectares, et le chancre de l'écorce contamine le peuplement d'où la présence d'arbres dépérissants et une proportion importante de jeunes arbres morts (57%).

La bonne régénération d'autres essences plus intéressantes et mieux adaptées (hêtre, chêne) permet d'envisager une conversion vers la hêtraie-chênaie. Cette forêt présente un intérêt historique et écologique car un couvert boisé est indiqué aussi bien sur la carte d'Etat major que sur les photographies aériennes de 1945, 1954 et 1970 dans ce secteur. L'abandon de l'exploitation du châtaignier et la libre évolution du boisement sont préconisés pour voir réapparaître les espèces typiques des forêts anciennes.

Arum maculatum	Gouet maculé	Lonicera sp	Chèvrefeuille indéterminé
Carpinus betula	Charme	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Castanea sativa	Châtaignier	Prunus avium	Merisier
Fagus sylvatica	Hêtre	Quercus	Chêne
Hedera helix	Lierre grimpant	Rubus fruticosus	Ronce
llex aquifolium	Houx	Sambucus nigra	Sureau noir

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Bois de la Brassière Coordonnées GPS Latitude: 840063,633577 47,2 / 100 Etat de conservation Longitude: 2053479,24828 Sablonneux Châbons Substrat majoritaire Commune Type eumull à mésomull 9,7 ha Superficie Humus Surface terrière 11,6 m² Traitement majoritaire Taillis 250 / ha Nombre de placettes 10 Densité d'arbres 2012 25 Année Nombre de très gros bois 43 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie Habitat potentiel Boisement pionnier (41.H) Bois de châtaignier (41.9) Chênaie-charmaie (41.24) Chênaie-charmaie-châtaigneraie (41.24x41.9) Hêtraie-chênaie (41.11) Fourrés médioeuropéens (31.81x41.H) Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.13x41.9) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 Limites du bassin versant Photographies représentatives :

Le bois de la Brassière est un élément ancien du paysage : depuis 1945, sa surface n'a pas évolué et les circonférences mesurées sur les arbres remarquables indiquent que la partie centrale du bois est conservée depuis 200 à 250 ans.

Avec une moyenne de 2,5 très gros bois par hectare, le seuil de bon état de conservation n'est pas tout à fait atteint mais cette moyenne occulte la répartition particulière des arbres remarquables dans ce boisement. En effet, la zone centrale concentre la totalité des très gros bois sur environ 2 hectares, et est aussi caractérisée par de nombreux bois morts au sol, parfois champignonné. En matière de gestion, l'inscription des parcelles concentrant les arbres remarquables comme îlot de sénescence s'impose pour maintenir l'état optimal de conservation de cette zone.

L'habitat potentiel à long terme pour l'ensemble du bois de la brassière est celui de la zone centrale, c'est-à-dire la hêtraie-chênaie neutrophile.

Acer campestre	Erable champêtre	Hedera helix	Lierre grimpant
Arum maculatum	Gouet maculé	llex aquifolium	Houx
Asplenium adiantum-nigrum	Capillaire noir	Lonicera sp	Chèvrefeuille indéterminé
Carpinus betula	Charme	Luzula nivea	Luzule blanche
Castanea sativa	Châtaignier	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Clematis vitalba	Clématite	Origanum vulgare	Origan
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Corylus avellana	Noisetier	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Populus tremula	Peuplier tremble
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Primula vulgaris	Primevère acaule
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	Prunus avium	Merisier
Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit cyprès	Quercus	Chêne
Fagus sylvatica	Hêtre	Rhamnus catharticus	Nerprun purgatif
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Rosa canina	Rosier
Fraxinus excelsior	Frêne	Rubus fruticosus	Ronce
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Sambucus nigra	Sureau noir
Galium aparine	Gaillet gratteron	Tamus communis	Tamier commun
Galium mollugo	Gaillet commun	Urtica dioica	Ortie dioique
Galium odoratum	Aspérule odorante	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne
Geranium robertianum	Géranium Herbe à robert	Viburnum opulus	Viorne obier
Geum urbanum	Benoite commune		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois Gaillard Bois** Coordonnées GPS 39 / 100 Latitude: 840034,204311 Etat de conservation Longitude: 2052822,53264 Limoneux Châbons Substrat Commune Type oligomull 1,2 ha Humus Superficie 36 m² Surface terrière **Traitement** Taillis sous futaie 1175 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois L Duconte / CEN 38 12 Observateur Nombre de plantes Chênaie-charmaie-Habitat réel Habitat potentiel Chênaie-charmaie châtaigneraie Habitat potentiel Habitat réel Chênaie-charmaie (41.24) Chênaie-charmaie-châtaigneraie (41.24x41.9) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 Photographies représentatives

Tout comme le bois de la Brassière, le bois Gaillard est un élément ancien du paysage qui figure sur la carte d'Etat major sous une forme similaire. La composition floristique n'est pourtant pas caractéristique d'une forêt ancienne, ce qui est probablement dû à l'exploitation trop soutenue de ce boisement et à la trop forte dominance du châtaignier. Quelques chênes (dont un de diamètre remarquable) sont tout de même laissés sur pied, ce traitement en taillis sous futaie doit être encouragé.

L'état de conservation est médiocre avec seulement un arbre remarquable et du bois au sol limité à des branches éparses (recouvrement : 5%).

La gestion doit s'orienter vers la conversion en taillis sous futaie de chêne et charme : la régénération de ces essences est faible mais l'abandon de l'exploitation du châtaignier devrait les favoriser.

Carpinus betula	Charme	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Castanea sativa	Châtaignier	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Corylus avellana	Noisetier	Prunus avium	Merisier
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Quercus	Chêne
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Rubus fruticosus	Ronce
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS N°6 **Bois** Coordonnées GPS 33 / 100 Latitude: 840252,045058 Etat de conservation Longitude: 2052640,79777 Sablonneux Châbons Substrat Commune 0,5 ha Humus Type eumull Superficie 37 m² Surface terrière **Traitement** Taillis sous futaie 975 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois 20 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Observateur Habitat réel Bois de châtaignier Habitat potentiel Chênaie-charmaie Habitat réel Habitat potentiel Bois de châtaignier (41.9) Chênaie-charmaie (41.24) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Photographies représentatives

La strate herbacée est dominée par la véronique à feuille de lierre, dont le caractère neutronitrocline permet de prédire un habitat potentiel de chênaie-charmaie neutrophile. La régénération du chêne, absente sur la placette, est possible grâce aux 3 chênes remarquables présents dans les haies attenantes au bosquet.

Malgré son état de conservation médiocre (en raison de l'atteinte du chancre de l'écorce et de la proportion importante d'arbres secs sur pied : 49%), ce bosquet de châtaignier doit être conservé pour son rôle de filtre et d'îlot. Il est en effet isolé dans une zone agricole et sert donc à la fois à épurer les effluents du bétail, et peut être utilisé par la faune comme refuge temporaire pendant ses déplacements. Son inscription dans le PLU de Châbons comme EBC est approprié.

Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Bunias orientalis	Bunias d'Orient	Phyteuma spicatum	Raiponce en épi
Castanea sativa	Châtaignier	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Rosa canina	Rosier
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Rubus fruticosus	Ronce
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Sambucus nigra	Sureau noir
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Hedera helix	Lierre grimpant	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
llex aquifolium	Houx	Urtica dioica	Ortie dioïque
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	Veronica hederifolia	Véronique à feuille de lierre

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS N°7 **Bois** Coordonnées GPS 38 / 100 Latitude: 840378,985336 Etat de conservation Longitude: 2052406,61418 Sablonneux Châbons Substrat Commune 0,7 ha Humus Type eumull Superficie Surface terrière 10 m² **Traitement** Taillis sous futaie 225 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 0 Année Nombre de très gros bois 33 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Observateur Habitat réel Frênaie-chênaie Habitat potentiel Frênaie-chênaie Habitat réel Habitat potentiel Frênaie-chênaie (41.23) Frênaie-chênaie (41.23) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre 100 Mètres 100 Mètres Autres espèces Photographies représentatives

Ce bois de faible superficie est dominé par le chêne et le frêne, la strate herbacée est influencée par le champ attenant mais il s'y trouve les espèces typiques de la frênaie-chênaie neutrophile (primevère, ranunculaceae). L'habitat réel correspond ici à l'habitat potentiel.

Le bois au sol est très peu nombreux et de faible diamètre, et l'absence d'arbres remarquables empêche de considérer ce boisement en bon état écologique.

Malgré son état de conservation médiocre, ce bosquet joue un rôle de zone tampon particulièrement intéressant : il est en effet situé en pente très forte entre la route et la tourbière. Sans pouvoir influer beaucoup sur la filtration des déjections animales issues du champ situé en contrebas, il évite le déversement direct des hydrocarbures routiers dans la réserve naturelle. Etant utilisé par les animaux d'élevage parqués dans le champ comme zone de repos et d'ombrage, ce boisement a peu de chances d'être rasé. Le classement en EBC, justifié par son rôle de filtre, est une mesure adaptée pour assurer sa conservation.

Alliaria petiolata	Alliaire pétiolée	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Carpinus betula	Charme	Poa sp	Pâturin indéterminé
Clematis vitalba	Clématite	Primula vulgaris	Primevère acaule
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Prunus spinosa	Epine noire
Corylus avellana	Noisetier	Quercus	Chêne
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Robinia pseudacacia	Robinier
Fraxinus excelsior	Frêne	Rosa arvensis	Rosier des champs
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Rosa canina	Rosier
Galium aparine	Gaillet gratteron	Rubus fruticosus	Ronce
Galium mollugo	Gaillet commun	Sonchus sp	Laiteron indéterminé
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Tamus communis	Tamier commun
Geum urbanum	Benoite commune	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Hedera helix	Lierre grimpant	Trifolium pratense	Trèfle des prés
Hypochaeris maculata	Porcelle maculée	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Ligustrum vulgare	Troène	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	Viola sp	Violette indéterminée
Medicago lupulina	Luzerne lupuline		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Lisière de la tourbière, secteur Nord Coordonnées GPS Latitude: 840598,191 41 / 100 Etat de conservation Longitude: 2052595,395 Fibreux Châbons Substrat Commune Tourbe Humus Superficie 2 ha 17 m² Taillis sous futaie Surface terrière **Traitement** Nombre de placettes Densité d'arbres 425 / ha 2012 Année Nombre de très gros bois L Duconte / CEN 38 30 Nombre de plantes Observateur Habitat réel Aulnaie marécageuse Habitat potentiel Aulnaie marécageuse Habitat potentiel Habitat réel Bois marécageux d'aulnes (44.91) Bois marécageux d'aulnes (44.91) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre 200 Mètre Photographies représentatives

L'habitat réel correspond à l'habitat potentiel. L'état de conservation est moyen, mais c'est surtout l'état sanitaire du peuplement qui doit être surveillé de près. En effet, le phytophtora atteint les aulnes sur la partie Sud-est de la tourbière, et si le bois Nord est pour l'instant épargné par cette maladie, il convient de le contrôler régulièrement. Les arbres de gros diamètre présents en bordure de ce boisement sont des peupliers (*Populus nigra*), cette essence est certes typique des zones humides mais ne présente pas d'intérêt écologique particulier.

Acer campestre	Erable champêtre	Fraxinus excelsior	Frêne
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	Galium aparine	Gaillet gratteron
Aruncus dioicus	Reine des bois	Galium mollugo	Gaillet commun
Berula erecta	Berle dressée	Geranium robertianum	Géranium herbe à robert
Betula pubescens	Bouleau pubescent	llex aquifolium	Houx
Caltha palustris	Populage des marais	Ligustrum vulgare	Troène
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	Lonicera xylosteum	Camérisier à balais
Carex riparia	Laiche des rives	Lysimachia vulgaris	Lysimaque commune
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Phragmites australis	Roseau
Corylus avellana	Noisetier	Poa sp	Paturin indéterminé
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Prunus avium	Merisier
Dryopteris sp	Fougère indéterminée	Rubus fruticosus	Ronce
Equisetum fluviatile	Prêle des eaux	Salix caprea	Saule marsault
Euonymus europaeus	Fusain	Solanum dulcamara	Douce amère
Filipendula ulmaria	Reine des prés	Thelypteris palustris	Fougère des marais

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Lisière de la tourbière, secteur Sud-Est Coordonnées GPS Latitude: 840845,397962 44 / 100 Etat de conservation Longitude: 2051567,00218 Fibreux Le Grand Lemps Substrat Commune Tourbe Humus Superficie 1,1 ha 11 m² Surface terrière **Traitement** Taillis sous futaie 225 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois 14 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Saulaie et aulnaie Saulaie et aulnaie Habitat réel Habitat potentiel marécageuses marécageuses Habitat réel Habitat potentiel Bois marécageux d'aulne (44.91 Bois marécageux d'aulne (44.91 Saulaie marécageuse (44.92) Saulaie marécageuse (44.92) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Photographies représentatives

La placette étant située dans l'aulnaie marécageuse, les espèces inventoriées sont donc celles de cet habitat. En raison de la faible superficie du boisement, une seconde placette n'a pas été mise en place pour inventorier la saulaie mais cet habitat a déjà été répertorié dans le cadre du plan de gestion de la réserve.

L'état sanitaire de ce boisement doit être régulièrement surveillé en raison de l'atteinte du phytophtora sur 24 arbres au total.

Alnus glutinosa	Aulne glutineux	Phragmites australis	Roseau
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Polystichum aculeatum	Polystic à aiguillon
Carex elata	Laiche élevée	Potentilla palustris	Comaret des marais
Equisetum fluviatile	Prêle des eaux	Quercus	Chêne
Fraxinus excelsior	Frêne	Rhamnus frangula	Bourdaine
Hedera helix	Lierre grimpant	Rubus fruticosus	Ronce
Menyanthes trifoliata	Trèfle d'eau	Viburnum opulus	Viorne obier

INVENTAIRE F	ORESTIER - TOURBIE	RE DU GRAND LEMPS	1
Bois Etat de conservation	N°8 37 / 100	Coordonnées GPS Latitude : 840437,50453 Longitude : 2052981,999	
Commune	Châbons	Substrat	Sablonneux
Superficie	0,4 ha	Humus	Type eumull
Traitement	Taillis	Surface terrière	3 m ²
Nombre de placettes	1	Densité d'arbres	75 / ha
Année	2012	Nombre de très gros bois	0
Observateur	L Duconte / CEN 38	Nombre de plantes	30
Habitat réel	Frênaie-chênaie	Habitat potentiel	Frênaie-chênaie
Habitat réel Frénaie-chénaie (41.23) Arbres remarquables Chátaignier Chéne Frêne Hêtre Autres espèces Photographies représenta	tives :	Habitat potentiel Frênaie-chénaie (41.23) Arbres remarquables Châtaignier Chêne Frêne Hêtre Autres espèces	100 200 Mètres

La très faible superficie de ce boisement pourrait amener à le classer comme haie, il constitue néanmoins un petit bosquet intéressant au niveau écologique car il est connecté au réseau de haie et sa localisation diminue la distance non-boisée entre le bois de la Brassière et la tourbière. Bien que sa composition floristique soit très marquée par les champs attenants, la composition dendrologique (dominée par le frêne, le charme et le chêne) suffit à le caractériser comme frênaie-chênaie neutrophile. L'état de conservation est très médiocre et le boisement est marqué par le passage des animaux d'élevage mais il doit être conservé en raison de sa fonction de « boisement pallier » entre le Nord du bassin versant et la tourbière : son maintien vise notamment à faciliter le déplacement des amphibiens.

Acer campestre	Erable champêtre	Hedera helix	Lierre grimpant
Bellis perennis	Pâquerette	Ligustrum vulgare	Troène
Bryonia cretica	Bryone	Prunus spinosa	Epine noire
Carpinus Betula	Charme	Quercus	Chêne
Chaerophyllum temulum	Chérophylle enivrant	Ranunculus repens	Bouton d'or
Clematis vitalba	Clématite	Rosa canina	Rosier
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Rubus fruticosus	Ronce
Corylus avellana	Noisetier	Rumex acetosa	Oseille des prés
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Saxifraga granulata	Saxifrage granulée
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs
Euonymus Europaeus	Fusain	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Festuca altissima	Fétuque des bois	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Fraxinus excelsior	Frêne	Veronica sp	Véronique indéterminée
Galium aparine	Gaillet gratteron	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Geum urbanum	Benoite commune	Viola sp	Violette indéterminée

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Bois de balainière Coordonnées GPS Latitude: 840807,561727 43,7 / 100 Etat de conservation Longitude: 2052989,23957 Limoneux et fibreux Commune Châbons Substrat Type eumull et tourbe Humus Superficie 3,3 ha 14,5 m² Surface terrière Traitement majoritaire Taillis sous futaie 225 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois 30 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitats réels Bois de châtaignier et Frênaie-chênaie et Habitats potentiels saulaie marécageuse majoritaires saulaie marécageuse Habitat réel Habitat potentiel Bois de châtaignier (41.9) Châtaigneraie-pessière (41.9x43) Frênaie-chênaie (41.23) Saulaie marécageuse (44.92) Saulaie marécageuse (44.92) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre Photographies représentatives

Le bois de Balainière est un élément ancien du paysage : déjà présent en 1945 bien que de moindre superficie, il est aussi l'un des rares bois à avoir un nom sur les cartes IGN.

La partie basse, au Nord du bois, est une saulaie marécageuse dominée par le saule cendré et peu pénétrable, cet habitat est en relativement bon état de conservation (les critères du protocole Carnino ne peuvent pas être utilisés dans le cas de forêts marécageuses, il s'agit donc d'une appréciation subjective). La gestion peut s'orienter vers la libre évolution de ce boisement.

La partie haute du bois est caractérisée par la présence de résineux dans sa partie centrale : l'élimination des résineux étant l'un des objectifs du gestionnaire, des mesures d'abattage de ces arbres et de contrôle de leur régénération doivent être prises.

La régénération des essences autres que le châtaignier est faible mais à terme il est possible qu'avec l'abandon de l'exploitation du châtaignier, le boisement évolue en frênaie-chênaie : la présence de lamier jaune, espèce typique de cet habitat, le confirme. Malgré un recouvrement faible mais assez intéressant de bois mort au sol (plusieurs stades de décomposition : de non altéré à très décomposé), la trop faible proportion de très gros bois conduit à un état de conservation médiocre.

Flore vasculaire inventoriée dans la saulaie :

Acer campestre	Erable champêtre	Geranium robertianum	Géranium herbe à robert
Carex sp	Laiche indéterminée	Hedera helix	Lierre grimpant
Carpinus betula	Charme	Phragmites australis	Roseau
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Primula vulgaris	Primevère acaule
Corylus avellana	Noisetier	Quercus	Chêne
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Rosa canina	Rosier
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Salix cinerea	Saule cendré
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Solidago gigantea	Solidage
Fraxinus excelsior	Frêne	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Galium aparine	Gaillet gratteron		

Flore vasculaire inventoriée dans les châtaigneraies :

Acer platyphyllos	Erable sycomore	Hedera helix	Lierre grimpant
Betula pubescens	Bouleau pubescent	llex aquifolium	Houx
Castanea sativa	Châtaignier	Lamiastrum galeobdolon	Lamier jaune
Corylus avellana	Noisetier	Lonicera xylosteum	Camérisier à balais
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Moehringia trinervia	Moehringie à trois nervures
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Picea abies	Epicéa commun
Dryopteris sp	Fougère indéterminée	Quercus	Chêne
Fraxinus excelsior	Frêne	Rubus fruticosus	Ronce des bois

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS n°9 et n°10 **Bois** Coordonnées GPS 42,5 / 100 Etat de conservation 840596,68849 / 2053703,31996 840688,361063/2053776,74544 Argileux et sablonneux Commune Substrat Châbons Type eumull à mésomull Humus Superficie 0,85 ha 22 m² **Traitement** Taillis sous futaie Surface terrière 525 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois 25 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Frênaie-chênaie et Habitats réels Habitat potentiel Frênaie-chênaie chênaie-châtaigneraie Habitat potentiel Frênaie-chênaie-châtaigneraie (41.23x41.9) Frênaie-chênaie (41.23) Frênaie-chênaie (41.23) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 150 Mètre 150 Mètre Photographies représentatives :

Ces deux boisement, bien que différents en terme d'habitat réel, ont été analysés simultanément en raison de leur proximité spatiale et de leur connexion via une haie. Pour ces deux raisons, leur gestion doit être conçue de la même manière. En outre, leur composition floristique, et donc leur habitat potentiel, sont similaires.

L'état de conservation de ces boisements est moyen, mais pourrait nettement s'améliorer si la partie Nord du bois n°9 était intégrée dans le périmètre Natura 2000 et donc dans l'inventaire : ce secteur, traité en futaie, compte de nombreux arbres remarquables (qui ont été exclus de l'inventaire des très gros bois en raison de leur localisation extérieure à la zone d'étude). Une réflexion sur le zonage Natura 2000 doit être engagée pour suivre les contours réels des milieux naturels et non leurs limites parcellaires.

Flore vasculaire inventoriée dans le bois n°9 :

Acer campestre	Erable champêtre	Hedera helix	Lierre grimpant
Arum maculatum	Gouet maculé	Ligustrum vulgare	Troène
Carpinus betula	Charme	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Castanea sativa	Châtaignier	Prunus avium	Merisier
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Quercus	Chêne
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule
Euonymus europaeus	Fusain	Rubus fruticosus	Ronce
Fraxinus excelsior	Frêne	Tamus communis	Tamier commun
Galium aparine	Gaillet gratteron	Veronica sp	Véronique indéterminée

Flore vasculaire inventoriée dans le bois n°10 :

Acer campestre	Erable champêtre	Galium aparine Gaillet gratteron
Alliara petiolata	Alliaire pétiolée	Geranium robertianum Géranium herbe à robert
Arum maculatum	Gouet maculé	Hedera helix Lierre grimpant
Clematis vitalba	Clématite	Polygonatum multiflorum Sceau de salomon multiflor
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Quercus Chêne
Corylus avellana	Noisetier	Rubus fruticosus Ronce
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Tamus communis Tamier commun
Euonymus europaeus	Fusain	Torilis japonica Torilis faux cerfeuil
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Veronica chamaedrys Véronique petit chêne
Fraxinus excelsior	Frêne	

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Coordonnées GPS 44 / 100 Latitude: 840721,734664 Etat de conservation Longitude: 2053511,91748 Sablonneux Châbons Substrat Commune Type eumull Humus Superficie 0,3 ha 34 m² Surface terrière **Traitement** Taillis sous futaie 300 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 4 Année Nombre de très gros bois 20 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Frênaie-chênaie-Habitat réel Habitat potentiel Frênaie-chênaie châtaigneraie Habitat potentiel Habitat réel Frênaie-chênaie (41.23) Frênaie-chênaie-châtaigneraie (41.23x41.9) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Photographies représentatives

Ce bosquet de très faible superficie, présent sur les photographies aériennes depuis 1945, présente un intérêt écologique important : avec 4 arbres remarquables d'essences variées et 3% de gros bois pour moins d'un demi-hectare, et même si le bois au sol se limite à des branches éparses recouvrant 5% du bosquet, il peut être considéré en état optimal de conservation. Sa situation géographique présente également un intérêt : il sépare les zones urbaines de Châbons des zones agricoles et de l'autoroute, et, contiguë aux dépendances d'autoroute, il constitue un boisement « pallier » menant aux bois Nord du territoire.

Les châtaigniers de ce bosquet sont dans un très mauvais état sanitaire : 40% des arbres de diamètre supérieur à 15cm inventoriés sur la placette sont atteints du chancre de l'écorce.

En laissant ces châtaigniers dépérir et pourrir sur pied, le peuplement se convertira naturellement en frênaie-chênaie neutrophile grâce à la régénération des chênes, des frênes et des charmes. Le classement en EBC est une mesure adaptée aux caractéristiques du bois (intérêt écologique, localisation, surface).

Acer campestre	Erable champêtre	Hedera helix	Lierre grimpant
Arum maculatum	Gouet maculé	Ilex aquifolium	Houx
Carpinus betula	Charme	Lonicera xylosteum	Camérisier à balais
Castanea sativa	Châtaignier	Prunus avium	Merisier
Corylus avellana	Noisetier	Quercus	Chêne
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Rubus fruticosus	Ronce
Fraxinus excelsior	Frêne	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Galium aparine	Gaillet gratteron	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert	Veronica sp	Véronique indéterminée

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Dépendance d'autoroute et bois connexes Coordonnées GPS 36,9 / 100 Etat de conservation 841104,150833 / 2053238,91661 841007,584604 / 2053193,62527 Argileux et sablonneux Châbons Substrats majoritaires Commune Type eumull à mésomull Superficie 4,7 ha Humus 8 m² Traitement majoritaire Taillis Surface terrière 120 / ha 5 Densité d'arbres Nombre de placettes 0 Année 2012 Nombre de très gros bois 80 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Observateur Taillis de frêne et de Habitats réels majoritaires Habitat potentiel Frênaie-chênaie châtaignier Habitat ré Bois de tilleul (41.G) Frênaie (41.37) Habitat potentiel Frênaie-chênaie cultivée (83.3x41.23) Boisement pionnier (41.H) Taillis de châtaignier (31.8E9) Taillis de frêne (31.8E3) Frênaie-chênaie (41.23) Taillis postcultural de frêne et robinier (31.8E39x83.324) Fourrés médioeuropéens (31.81x41.H) Arbres remarquables Châtaignier Arbres remarquables Châtaignier Chêne Frêne Hêtre Hêtre Autres espèces Autres espèces Photographies représentatives :



Ces boisements, situés de part et d'autre de l'autoroute, sont traités simultanément en dépit de leurs différences car leur habitat potentiel et leurs fonctions écologiques sont similaires.

L'état de conservation de l'ensemble des boisements de cette zone est médiocre, notamment en raison de l'absence de gros bois. Le seul arbre remarquable, hors des zones boisées est un saule situé à proximité d'une petite mare temporaire.

Les espèces neutrophiles typiques de la frênaie-chênaie (ficaire fausse renoncule, lamier jaune, primevères) ont été inventoriées dans 4 placettes sur 5 : la cinquième correspondant aux dépendances situées derrière le grillage de protection, côté autoroute. Ces dépendances ne présentent un intérêt que comme filtre des pollutions routières (hydrocarbures). Les autres bois peuvent évoluer rapidement en frênaie-chênaie si l'exploitation des châtaigniers est abandonnée.

Flore vasculaire inventoriée dans la zone Sud-est :

- Tillaie ·

i iliaio	•		
Acer campestre	Erable champêtre	Ligustrum vulgare	Troène
Carpinus betula	Charme	Primula elatior	Primevère élevée
Corylus avellana	Noisetier	Prunus avium	Merisier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Quercus	Chêne
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Rosa canina	Rosier
Fraxinus excelsior	Frêne	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Hedera helix	Lierre grimpant	Vicia sp	Vesce indéterminée

- Frênaie:

Arum maculatum	Gouet maculé	Lamiastrum galeobdolon	Lamier jaune
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Lamium purpureum	Lamier pourpre
Corylus avellana	Noisetier	Ornithogalum umbellatum	Dame d'onze heures
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Euonymus europaeus	Fusain	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Rosa canina	Rosier
Fraxinus excelsior	Frêne	Rubus fructicosus	Ronce
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert	Urtica dioica	Ortie dioïque
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Heracleum sphondylium	Berce commune		

Flore vasculaire inventoriée dans la zone Nord-est :

- Fourrés :

Acer campestre	Erable champêtre	Prunus avium	Merisier
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Corylus avellana	Noisetier	Robinia pseudacacia	Robinier
Euonymus europaeus	Fusain	Rosa canina	Eglantier
Fraxinus excelsior	Frêne	Sambucus nigra	Sureau noir
Geranium robertianum	Géranium herbe à Robert	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Poa trivialis	Pâturin commun		

- Frênaies:

Acer campestre	Erable champêtre	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Aceras anthropophorum	Orchis homme pendu	polygala vulgaris	Polygale commun
Ajuga reptans	Bugle rampante	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Anthyllis vulneraria	Anthyllide vulnéraire	Populus tremula	Peuplier tremble
Artemisia vulgaris	Armoise commune	Primula elatior	Primevère élevée
Bellis perennis	Pâquerette	Primula vulgaris	Primevère acaule
Bryonia cretica	Bryone	Prunus avium	Merisier
Carpinus betula	Charme	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Castanea sativa	Châtaignier	Quercus robur	Chêne pédonculé
Clematis vitalba	Clématite	Ranunculus repens	Bouton d'or
Convallaria majalis	Muguet	Rosa arvensis	Rosier des champs
Corylus avellana	Noisetier	Rubus fruticosus	Ronce
Cotoneaster horizontalis	Cotonéaster horizontal	Rumex acetosella	Petite oseille
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Saxifraga granulata	Saxifrage granulée
Cystisus scoparius	Genêt à balais	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Solanum dulcamara	Douce amère
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Solidago canadensis	Solidage
Fraxinus excelsior	Frêne	Sonchus oleraceus	Laiteron potager
Galium aparine	Gaillet gratteron	Stellaria graminea	Stellaire graminée
Galium mollugo	Gaillet commun	Tamus communis	Tamier commun
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Hedera helix	Lierre grimpant	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
llex aquilfolium	Houx	Trifolium pratense	Trèfle des prés
Lonicera xylosteum	Camérisier à balais	Urtica dioica	Ortie dioïque
Luzula campestris	Luzule des champs	Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne
Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Orchis mascula	Orchis mâle	Vicia silvatica	Vesce des forêts
Phyteuma spicatum	Raiponce en épi	Viola reichenbachiana	Violette des bois
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	Viola sp	Violette indéterminée

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois de Piotière Bois Coordonnées GPS 39,25 / 100 Etat de conservation 841509,82001 / 2052639,84697 841574,480449 / 2052784,89142 Argileux, Limoneux et sablonneux Commune Châbons Substrats Type eumull à oligomull Superficie 1,5 ha Humus Traitement majoritaire Surface terrière 13,75 m² Taillis 333 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 0 Année Nombre de très gros bois 48 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitat réel Aulnaie-frênaie Habitat potentiel Aulnaie-frênaie Habitat réel Habitat potentiel Bois de frêne et d'aulne des ruisselets (44.31) Bois de frêne et d'aulne des ruisselets (44.31) Périmètre N2000 Périmètre N2000 100 Mètres Limites du bassin versant Limites du bassin versant Photographies représentatives :

Pour ces deux boisements, l'habitat réel correspond à l'habitat potentiel. L'état de conservation est meilleur dans le bois Nord-est grâce à la présence de tas de branches issus d'une ancienne exploitation qui commencent à se décomposer. L'absence d'arbres remarquables empêche cependant de le considérer en bon état de conservation. Dans le bois Sud-est, l'état sanitaire des aulnes doit être surveillé de près en raison d'un début d'atteinte du phytophtora. La présence importante de solidage, espèce exotique envahissante, doit aussi faire l'objet d'un suivi. Les frênaies-aulnaies sont peu nombreuses dans le bassin versant, la gestion doit donc s'orienter vers une conservation de ces habitats, la surveillance du phytophtora, et la gestion du solidage. Un classement en EBC permettrait d'assurer leur conservation.

Flore vasculaire inventoriée dans le bois Nord-est :

Acer campestre	Erable champêtre	Origanum vulgare	Origan
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	Phragmites australis	Roseau
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Carex riparia	Laiche des rives	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Clematis vitalba	Clématite	Populus nigra	Peuplier noir
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Populus tremula	Tremble
Corylus avellana	Noisetier	Potentilla reptans	Quintefeuille
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Prunus avium	Merisier
Equisetum arvense	Prêle des champs	Ranunculus sp	Renoncule indéterminée
Euonymus europaeus	Fusain	Rosa canina	Rosier
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Rubus fruticosus	Ronce
Fraxinus excelsior	Frêne	Salix alba	Saule blanc
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Salix caprea	Saule marsault
Galium aparine	Gaillet gratteron	Solanum dulcamara	Douce amère
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Solidago gigantea	Solidage
Geum urbanum	Benoite commune	Veronica officinalis	Véronique officinale
Hedera helix	Lierre grimpant	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Ligustrum vulgare	Troène	Viburnum opulus	Viorne obier
Listera ovata	Listère à feuilles ovales		

Flore vasculaire inventoriée dans le bois Sud-ouest :

Alnus glutinosa	Aulne glutineux	Lonicera xylosteum	Camérisier à balais
Arum maculatum	Gouet maculé	Phragmites australis	Roseau
Bryonia cretica	Bryone	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Carex riparia	Laiche des rives	Potentilla reptans	Quintefeuille
Clematis vitalba	Clématite	Prunus padus	Cerisier à grappes
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Quercus robur	Chêne pédonculé
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Ribes rubrum	Groseillier rouge
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Rubus fruticosus	Ronce
Euonymus europaeus	Fusain	Salix caprea	Saule marsault
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Sambucus nigra	Sureau noir
Fraxinus excelsior	Frêne	Solidago gigantea	Solidage
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Tamus communis	Tamier commun
Geum urbanum	Benoite commune	Urtica dioica	Ortie dioïque
Hedera helix	Lierre grimpant	Viburnum opulus	Viorne obier
Ligustrum vulgare	Troène		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS n°12 Bois Coordonnées GPS 34 / 100 Latitude: 841067,716748 Etat de conservation Longitude: 2052556,80923 Sablonneux Châbons Substrat Commune Humus Type eumull Superficie 0,2 ha Surface terrière Non mesurée (perchis) **Traitement Taillis** 1 Densité d'arbres Non mesurée (perchis) Nombre de placettes 2012 Année Nombre de très gros bois 19 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Observateur Habitat réel Habitat potentiel Frênaie-chênaie Bois de châtaignier Habitat réel Habitat potentiel Taillis de châtaignier (31.8E9) Frênaie-chênaie (41.23) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre 100 Mèt Autres espèces Photographies représentatives

Ce bosquet a été retenu dans l'inventaire en dépit de sa très faible superficie car il s'agit d'un élément ancien du paysage : présent depuis au moins 1945, la carte d'Etat major révèle également un petit bois (un peu plus étendu qu'actuellement) au même endroit.

Les espèces présentes dans le bosquet ne permettent pas de prédire de façon certaine l'habitat potentiel, en revanche la forte régénération de frêne et la présence de chêne pédonculé indiquent que le bosquet pourrait évoluer en frênaie-chênaie. La gestion doit s'orienter vers un abandon du traitement en taillis simple : une conversion en taillis sous futaie, même de très faible surface, permettrait de lever la dormance d'espèces indicatrices des forêts anciennes, ce qui confirmerait l'intérêt historique de ce boisement.

En tant qu'élément ponctuel du paysage, il peut bénéficier d'un classement en EBC.

Anthriscus sylvestris	Cerfeuil sauvage	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Castanea sativa	Châtaignier	Phyteuma spicatum	Raiponce en épi
Corylus avellana	Noisetier	Prunus avium	Merisier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Quercus	Chêne
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Rubus fruticosus	Ronce
Fraxinus excelsior	Frêne	Sambucus nigra	Sureau noir
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Galium aparine	Gaillet gratteron	Urtica dioica	Ortie dioïque
Hedera helix	Lierre grimpant	Viola sp	Violette indéterminée
llex aquifolium	Houx		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois du Petit Nan **Bois** Coordonnées GPS Latitude: 841360,275302 44.8 / 100 Etat de conservation Longitude: 2052233,78185 Sablonno-argileux et limoneux Commune Châbons Substrat Type eumull Superficie Humus 4,9 ha Traitement majoritaire Surface terrière 20,6 m² Taillis sous futaie 575 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 8 Année Nombre de très gros bois 67 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Frênaie-chênaie Habitat réel Habitat potentiel Bois de châtaignier (41.9) Frênaie-chênaie (41.23) Taillis de frêne et châtaignier (31.8E9x31.8E3) Hêtraie-chênaie (41.13) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre 150 Mètre 200 Mètres Autres espèces Autres espèces Photographies représentatives

La qualité de ce bois est particulièrement importante en raison de sa localisation : à proximité d'un étang, l'habitat est idéal pour le déroulement du cycle de vie des amphibiens.

Les 8 arbres remarquables inventoriés forment une haie entre le chemin forestier et de l'étang. Leur présence, ainsi que les nombreuses branches au sol à divers stades de décomposition, donnent un bon état de conservation. La conversion vers une chênaie-hêtraie est possible au regard de la régénération de hêtre dans la partie Est du bois et la présence d'espèces typiques telles que l'aspérule odorante.

Acer campestre	Erable champêtre	Heracleum spondylium	Berce des prés
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	llex aquifolium	Houx
Arum maculatum	Gouet maculé	Lamiastrum galeobdolon	Lamier jaune
Bryonia cretica	Bryone	Ligustrum vulgare	Troène
Carex sp	Laiche indéterminée	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Carpinus betula	Charme	Luzula forsteri	Luzule de forster
Castanea sativa	Châtaignier	Luzula nivea	Luzule blanche
Chaerophyllum sp	Chérophylle indéterminé	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Circaea lutetiana	Circée commune	Oxalis acetosella	Oxalis petite oseille
Clematis vitalba	Clématite	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Convallaria majalis	Muguet	Phyteuma spicatum	Raiponce en épi
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Corylus avellana	Noisetier	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Primula vulgaris	Primevère acaule
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Prunus avium	Merisier
Dryopteris carthusiana	Fougère spinuleuse	Prunus padus	Cerisier à grappes
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Quercus	Chêne
Dryopteris sp	Fougère indéterminée	Ranunculus repens	Renoncule rampante
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Ribes rubrum	Groseillier rouge
Euonymus europaeus	Fusain	Robinia pseudacacia	Robinier
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	Rosa canina	Rosier
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	Rubus fruticosus	Ronce
Fagus sylvatica	Hêtre	Salix caprea	Saule marsault
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Sambucus nigra	Sureau noir
Fraxinus excelsior	Frêne	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Solanum dulcamara	Douce amère
Galium aparine	Gaillet gratteron	Solidago gigantea	Solidage
Galium mollugo	Gaillet commun	Tamus communis	Tamier commun
Galium odoratum	Aspérule odorante	Urtica dioica	Ortie dioïque
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Veronica officinalis	Véronique officinale
Geum urbanum	Benoite commune	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Hedera helix	Lierre grimpant	Viburnum opulus	Viorne obier
Helleborus foetidus	Hellébore fétide	Viola sp	Violette indéterminée

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS **Bois** Coordonnées GPS 42,3 / 100 Latitude: 841618,795781 Etat de conservation Longitude: 2051845,75912 Argileux Châbons Commune Substrat majoritaire Type eumull à mésomull Superficie 5,8 ha Humus Traitement majoriraire Surface terrière 13 m² Taillis sous futaie 508 / ha 6 Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 5 Année Nombre de très gros bois 36 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie Habitat potentiel Habitat réel Bois de châtaignier (41.9) Chênaie-charmaie (41.57) Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.13x41.9) Hêtraie-chênaie (41.13) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre Hêtre 100 Mètre 100 Mètre Autres espèces Autres espèces Photographies représentatives

La surface terrière moyenne occulte de grandes disparités dans cette forêt : de petites parcelles sont actuellement en taillis de moins d'un an, d'autres (majoritaires) sont en taillis sous futaie, les âges s'étalant de 10 à 80 ans voir 200 ans pour la zone où sont concentrés les arbres remarquables. La carte d'Etat major confirme qu'à cet endroit, une forêt était déjà présente en 1843.

L'intérêt écologique est confirmé par les résultats du suivi des lucanes cerf-volant réalisé en 2012 : le seul individu inventorié venait de la partie Est de ce bois.

Outre les espèces typiques des zones de coupe, les strates herbacées et arbustives indiquent que l'habitat est potentiellement neutrophile (lamier jaune, fougère mâle). L'état de conservation est médiocre, notamment en raison de l'atteinte du chancre de l'écorce sur les châtaigniers : la conversion du peuplement en hêtraie-chênaie est donc recommandée.

Betula pubescens	Bouleau pubescent	llex aquifolium	Houx
Bryonia cretica	Bryone	Lamiastrum galeobdolon	Lamier jaune
Carpinus betula	Charme	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Castanea sativa	Châtaignier	Luzula forsteri	Luzule de forster
Corylus avellana	Noisetier	Luzula nivea	Luzule blanche
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Prunus avium	Merisier
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Quercus	Chêne
Dryopteris sp	Fougère indéterminée	Rosa canina	Rosier
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Rubus fruticosus	Ronce
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Euonymus europaeus	Fusain	Solanum dulcamara	Douce amère
Fagus sylvatica	Hêtre	Tamus communis	Tamier commun
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Galium aparine	Gaillet gratteron	Urtica dioica	Ortie dioïque
Hedera helix	Lierre grimpant	Veronica montana	Véronique des montagnes
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	Veronica officinalis	Véronique officinale
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes	Viburnum opulus	Viorne obier

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Bois du Molaret Coordonnées GPS Latitude: 842320,805779 45.7 / 100 Etat de conservation Longitude: 2051926,38546 Sablonneux Burcin Commune Substrat majoritaire Type eumull à mésomull Superficie 4,7 ha Humus Traitement majoriraire 17,4 m² Taillis sous futaie Surface terrière 5 Densité d'arbres 445 / ha Nombre de placettes 2012 20 Année Nombre de très gros bois 39 L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Observateur Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Chênaie-charmaie

Habitat potentiel

Chênaie-charmaie (41.57)

Chênaie-charmaie (41.24)

Hêtraie-chênaie (41.11)

Arbres remarquables

Autres espèces

Périmètre N2000

Limites du bassin versant

Châtaignier

Chêne

Frêne

Hêtre



Habitat réel

Bois de châtaignier (41.9)

Taillis de châtaignier (31.8E9)

Arbres remarquables

Autres espèces Périmètre N2000

Limites du bassin versant

Châtaignier

Chêne

Frêne

Hêtre

Bois de tremble et châtaignier (41.Dx41.9)

Chênaie-charmaie-châtaigneraie (41.27x41.9)



160 Mètr

200 Mètres

50 100

Le regroupement de ces trois boisements pour l'analyse se justifie à la fois par leur proximité spatiale et par le fait qu'ils soient reliés par des haies. 27 arbres remarquables sont recensés sur cette zone, la majeure partie étant des arbres de haie. A l'intérieur des boisements, ce nombre s'abaisse à 20, ce qui reste un nombre très intéressant pour une surface inférieure à 5 hectares : avec une moyenne de 4,2 très gros bois par hectare et un recouvrement conséquent de bois mort à divers stades de décomposition, ces boisements demeurent cependant en état altéré de conservation. La zone de taillis de châtaignier se situe sous une ligne électrique et subit pour cette raison des défrichements réguliers : son état de conservation est donc très inférieur au reste de la forêt. Un début d'atteinte du chancre de l'écorce dans la chênaie-charmaie-châtaigneraie doit inciter à abandonner l'exploitation du châtaignier.

La présence de la luzule blanche amène à classer la majorité des habitats potentiels comme hêtraie-chênaie et chênaie-charmaie acidiphiles. Seuls les deux boisements Sud, dont la strate herbacée est dominée par le lierre et présente plusieurs espèces neutrophiles, peuvent être classés en chênaie-charmaie neutrophile.

Le bois du Molaret figurait déjà sur la carte d'Etat major, ce qui justifie des mesures de gestion visant à son maintien en tant que forêt historique. Son inscription en îlot de sénescence (hormis la zone défrichée sous la ligne électrique) doit être étudiée.

Flore vasculaire inventoriée :

- Bois et taillis de châtaignier :

Acer campestre	Erable champêtre	Hyperichum pulchrum	Millepertuis élégant
Carpinus betula	Charme	Ilex aquifolium	Houx
Castanea sativa	Châtaignier	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Corylus avellana	Noisetier	Luzula nivea	Luzule blanche
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Luzula sp	Luzule indéterminée
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Quercus	Chêne
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Robinia pseudacacia	Robinier
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Rubus fruticosus	Ronce
Fagus sylvatica	Hêtre	Salix caprea	Saule marsault
Fraxinus excelsior	Frêne	Senecio sylvaticus	Séneçon des forêts
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Solidago gigantea	Solidage
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Sonchus oleraceus	Laiteron potager
Hedera helix	Lierre grimpant	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal

Bois de tremble et châtaignier, et chênaie-charmaie-châtaigneraie :

Acer campestre	Erable champêtre	Lonicera periclymenum	Chêvrefeuille des bois
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Monotropa hypopitys	Sucepin
Carpinus betula	Charme	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Castanea sativa	Châtaignier	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Populus tremula	Tremble
Corylus avellana	Noisetier	Prunus avium	Merisier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Quercus	Chêne
Fraxinus excelsior	Frêne	Rosa canina	Rosier
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Rubus fruticosus	Ronce
Galium aparine	Gaillet gratteron	Tamus communis	Tamier commun
Hedera helix	Lierre grimpant	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Ligustrum vulgare	Troène		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Bois de Chateney Coordonnées GPS Latitude: 841994,629695 49,65 / 100 Etat de conservation Longitude: 2051528,65831 Sablonneux et limoneux Commune Burcin Substrats majoritaires Type eumull à mésomull Superficie 10 ha Humus Traitement majoriraire 13 m² Taillis sous futaie Surface terrière 397 / ha Densité d'arbres Nombre de placettes 2012 8 Année Nombre de très gros bois 65 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Habitat réel majoritaire Bois de châtaignier Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie Habitat réel Habitat potentiel Bois de châtaignier (41.9) Chênaie-charmaie (41.24) 🚺 Chênaie-charmaie-châtaigneraie (41.24x41.9) Frênaie-chênaie (41.23) Forêt mixte (43) Hêtraie-chênaie (41.11) Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.11x41.9) Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.13x41.9) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Chêne Frêne Frêne Hêtre 50 100 200 Mètres Autres espèces Autres espèces Photographies représentatives

Le nombre d'arbres remarquables (8 dont un creusé de cavités de pic) n'est pas suffisant, et le bois au sol est assez nombreux mais de trop faible diamètre : l'état de conservation de ce boisement ne peut donc pas être considéré comme optimal ni même comme bon. En revanche, la diversité floristique importante et l'ancienneté du bois de Chateney (indiqué sur la carte d'Etat major) doivent inciter à assurer une gestion cohérente de cette forêt. A terme, la conversion de l'ensemble du bois vers une hêtraie-chênaie est possible et recommandée.

Flore vasculaire inv			
Acer campestre	Erable champêtre	Melica uniflora	Mélique uniflore
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Arum maculatum	Gouet maculé	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Bryonia cretica	Bryone	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Carpinus betula	Charme	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Castanea sativa	Châtaignier	Populus tremula	Tremble
Clematis vitalba	Clématite	Primula elatior	Primevère élevée
Convallaria majalis	Muguet	Prunus avium	Merisier
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Corylus avellana	Noisetier	Quercus	Chêne
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Ranunculus sp	Renoncule indéterminée
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Rosa canina	Rosier
Dryopteris carthusiana	Fougère spinuleuse	Rubus fruticosus	Ronce
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Rumex sp	Oseille indéterminée
Epilobium sp	Epilobe indéterminée	Salix caprea	Saule marsault
Fagus sylvatica	Hêtre	Sambucus nigra	Sureau noir
Festuca sp	Fétuque indéterminée	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Senecio jacobaea	Séneçon jacobée
Fraxinus excelsior	Frêne	Sorbus torminalis	Alisier torminal
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Stachys sp	Epiaire indéterminée
Galium aparine	Gaillet gratteron	Stachys sylvatica	Epiaire des forêts
Galium mollugo	Gaillet commun	Tamus communis	Tamier commun
Galium odoratum	Aspérule odorante	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Taraxacum sp	Pissenlit indéterminé
Hedera helix	Lierre grimpant	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Hypericum pulchrum	Millepertuis élégant	Urtica dioica	Ortie dioique
llex aquifolium	Houx	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne
Larix decidua	Mélèze	Veronica hederifolia	Véronique à feuille de lierre
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	Veronica officinalis	Véronique officinale
Lonicera sp	Chèvrefeuille indéterminé	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Luzula forsteri	Luzule de forster	Viburnum opulus	Viorne obier
Luzula multiflora	Luzule multiflore	Viola sp	Violette indéterminée
Luzula nivea	Luzule blanche		

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Bois de Colombe Coordonnées GPS Latitude: 842024,064609 49,7 / 100 Etat de conservation Longitude: 2050996,98428 Colombe et Le Grand Lemps Sablonneux et argileux Substrats majoritaires Communes Type eumull Superficie 73 ha Humus Taillis sous futaie Surface terrière 15 m² Traitement majoriraire 73 Densité d'arbres 409 / ha Nombre de placettes 2012 40 Année Nombre de très gros bois 158 Observateur L Duconte / CEN 38 Nombre de plantes Hêtraie-chênaie-Habitat réel majoritaire Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie châtaigneraie Habitat potentiel Bois de châtaignier (41.9) Chênaie-charmaie (41.57) Boisement pionnier à frêne (31.8Ex31.8F) Frênaie-chênaie (41.23) Chēnaie-charmaie-chātaigneraie (41.57x41.9) Hêtraie-chênaie (41.11) Forêt mixte (43) Hêtraie-chênaie (41.13) Hêtraie-chênaie (41.13) Hétraie-chênaie-châtaigneraie (41.11x41.9) Mêtraie-sapinière (41.11) Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.13x41.9) Taillis de châtaignier (31.8E9) Arbres remarquables Châtaignier Arbres remarquables Chêne Châtaignier Chēne Frêne Hêtre Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 Photographies représentatives

Le bois de Colombe est un massif ancien qui présente donc un intérêt historique, et sa gestion sylvicole est importante notamment pour les amphibiens qui hivernent dans les bois. La gestion actuelle est très différente selon les parcelles : certains secteurs sont traités en taillis simple, d'autres en taillis sous futaie (la zone Est du bois est actuellement en zone de coupe mais des arbres ont été laissés sur pied à intervalle régulier), et la partie communale majoritairement en futaie. Ces différences structurelles de peuplement au sein du massif sont intéressantes car elles offrent des habitats divers : chaque espèce animale peut donc y trouver sa niche écologique. La fonction du massif dans la limitation de l'érosion et donc la préservation de la qualité de l'eau est également assurée grâce à la gestion sylvicole actuelle : les coupes de bois sont majoritairement effectuées en milieu de versant, les sommets et bas de pente restant boisés. Une ligne électrique traverse le massif dans l'axe Sud-ouest — Nord-est, cette bande de 25m de large est donc défrichée régulièrement. L'habitat potentiel y est difficile à évaluer en raison de la dominance des plantes rudérales, mais en cas d'enfouissement des lignes, les zones boisées qui l'entourent pourront s'étendre sur ce secteur.

L'habitat potentiel majoritaire du massif est la hêtraie-chênaie, surtout dans sa variante neutrophile. Pour atteindre cet état de référence, l'abandon de l'exploitation du châtaignier est nécessaire. A l'extrémité Sud-ouest du bassin versant, la présence d'une sapinière amène à prédire le développement possible d'une hêtraie-sapinière. Cependant, l'élimination des résineux prévue par le plan de gestion n'est pas compatible avec une sylviculture visant au maintien de cet habitat.

L'état de conservation est très variable d'un secteur à l'autre. La forêt communale de Colombe est particulièrement intéressante car, malgré une strate herbacée très pauvre en diversité, cette parcelle de 10,7 Ha concentre 23 arbres remarquables et l'inventaire du bois au sol révèle un bon fonctionnement de l'écosystème (nombreux billons de différentes tailles à des stades de décomposition variés). L'état de conservation optimal n'est pas atteint mais ce mode de gestion pratiqué par la commune de Colombe (traitement en taillis sous futaie avec futaie majoritaire et conservation des sujets âgés) est à encourager. Le rachat de parcelles privées pour étendre la forêt communale peut également être soumis à réflexion. Dans les secteurs traités en taillis simple et dans les zones de friche, l'état de conservation est bien sûr mauvais, ils présentent certes un intérêt pour la diversité des habitats mais leur surface doit être réduite. Dans la partie Est du massif, des lambeaux de hêtraie-chênaie résistent à la dominance du châtaignier : sa régénération est présente mais très minoritaire. Ces îlots doivent faire l'objet de mesures conservatoires (classement en îlot de vieillissement par exemple).

Pour l'ensemble du massif, le classement en forêt de protection est une mesure parfaitement adaptée aux enjeux identifiés sur le site.

Abies alba	Sapin commun	Lapsana communis	Lapsane commune
Acer campestre	Erable champêtre	Lathyrus pratensis	Gesse des prés
Acer opalus	Erable à feuilles d'obier	Leucanthemum vulgare	Marguerite
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	Ligustrum vulgare	Troène
Agrostis sp	Agrostide indéterminée	Linaria repens	Linaire rampante
Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois
Alliaria petiolata	Alliaire pétiolée	Lonicera sp	Chèvrefeuille indéterminé
Antheriscus cerefolium	Cerfeuil cultivé	Lonicera xylosteum	Camérisier à balais
Anthyrium filix-femina	Fougère femelle	Luzula forsteri	Luzule de forster
Artemisia vulgaris	Armoise commune	Luzula multiflora	Luzule multiflore
Arum maculatum	Gouet maculé	Luzula nivea	Luzule blanche
Avena sp	Avoine indéterminée	Luzula sp	Luzule indéterminée
Avenalla flexuosa	Canche flexueuse	Maianthemum bifolium	Maianthème à deux feuilles
Ballota nigra	Ballote noire	Melica uniflora	Mélique uniflore
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Melittis melissophyllum	Mélitte à feuille de mélisse
Calamagrostis varia	Calamagrostide bigarrée	Mercurialis perennis	Mercuriale pérenne
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Carex remota	Laiche à épis espacés	Monotropa hypopitys	Sucepin
Carex sylvatica	Laiche des bois	Myosotis sylvatica	Myosotis des bois
Carpinus betula	Charme	Origanum vulgare	Origan
Castanea sativa	Châtaignier	Oxalis acetosella	Oxalis petite oseille
Centaurea sp	Centaurée indéterminée	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Chaenorrhinum minus	Petite linaire	Phyteuma spicatum	Raiponce en épi
Crepis sp	Crépide indéterminée	Poa annua	Paturin annuel
Circea lutetiana	Circée commune	Poa pratensis	Paturin des prés
Cirsium arvense	Cirse des champs	Poa sp	Paturin indéterminé
Cirsium sp	Chardon indéterminé	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Cirsium vulgare	Cirse commun	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Clematis vitalba	Clématite	Populus tremula	Tremble
Convallaria majalis	Muguet	Primula elatior	Primevère élevée
Conyza canadensis	Vergerette du canada	Primula sp	Primevère indéterminée
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Primula vulgaris	Primevère acaule
Corylus avellana	Noisetier	Prunus avium	Merisier
Crataegus laevigata	Aubépine épineuse	Prunus spinosa	Prunellier
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Cynosurus cristatus	Crételle des prés	Quercus	Chêne
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Ranunculus acris	Renoncule des champs
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	Ranunculus repens	Bouton d'or
Dryopteris carthusiana	Fougère spinuleuse	Rosa canina	Rosier
Dryopteris dilatata	Fougère dilatée	Rubus fruticosus	Ronce
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Rumex acetosella	Petite oseille
Dryopteris sp	Fougère indéterminée	Rumex sp	Rumex indéterminé
Epilobium hirsutum	Epilobe hérissé	Salix caprea	Saule marsault
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Sambucus nigra	Sureau noir
Epilobium sp	Epilobe indéterminée	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Epilobium tetragonum	Epilobe à quatre angles	Senecio jacobaea	Séneçon jacobée
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	Senecio sylvaticus	Séneçon des forêts
Liigeivii aiiiiuus	vergerette affiliaelle	Scriccio sylvalicus	ocheçon des loreis

Erigeron sp	Vergerette indéterminée	Silene vulgaris	Silène enflé
Euonymus europaeus	Fusain	Solanum dulcamara	Douce amère
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	Solidago gigantea	Solidage
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	Sonchus asper	Laiteron rude
Fagus sylvatica	Hêtre	Sonchus oleraceus	Laiteron potager
Festuca pratensis	Fétuque des prés	Sorbus mougeotii	Sorbier de Mougeot
Festuca sp	Fétuque indéterminée	Sorbus torminalis	Alisier torminal
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Stachys alpina	Epiaire des Alpes
Fraxinus excelsior	Frêne	Stellaria holostea	Stellaire holostée
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Tamus communis	Tamier commun
Galium aparine	Gaillet gratteron	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Galium mollugo	Gaillet commun	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Galium odoratum	Aspérule odorante	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Geranium sp	Geranium indéterminée	Trifolium pratense	Trèfle des prés
Geum urbanum	Benoite commune	Trifolium repens	Trèfle rampant
Hedera helix	Lierre grimpant	Ulmus minor	Orme champêtre
Helictotrichon pratense	Avoine des prés	Urtica dioica	Ortie dioique
Helleborus foetidus	Hellébore fétide	Verbascum densiflorum	Molène à fleurs denses
Heracleum spondylium	Berce des prés	Verbascum thapsus	Molène thapsus
Holcus mollis	Houlque molle	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	Veronica montanum	Véronique des montagnes
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes	Veronica officinalis	Véronique officinale
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	Veronica sp	Véronique indéterminée
Hypericum pulchrum	Millepertuis élégant	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Hypericum sp	Millepertuis indéterminé	Viburnum opulus	Viorne obier
llex aquifolium	Houx	Vicia hirsuta	Vesce hérissée
Juncus tenuis	Jonc grêle	Vicia sepium	Vesce des haies
Lamiastrum galeobdolon	Lamier jaune	Vicia sp	Vesce indéterminée
Lamium album	Lamier blanc	Viola alba	Violette blanche
Lamium purpureum	Lamier pourpre	Viola reichenbachiana	Violette des bois
Lamium sp	Lamier indéterminé	Viola sp	Violette indéterminée

L'importance de la liste d'espèce est essentiellement due aux associations de plantes rudérales colonisant les zones de coupe.

INVENTAIRE FORESTIER - TOURBIERE DU GRAND LEMPS Bois Bois du Grand Lemps Coordonnées GPS 50,9 / 100 Latitude: 840714,324262 Etat de conservation Longitude: 2051261,7593 Le Grand Lemps Sablonneux Commune Substrat majoritaire Superficie 59,5 ha Humus Type eumull à mésomull Traitement majoriraire 19 m² Taillis sous futaie Surface terrière 53 Densité d'arbres Nombre de placettes 432 / ha Année 2012 Nombre de très gros bois 46 Observateur L Duconte / CEN 38 116 Nombre de plantes Hêtraie-chênaie-Habitat réel majoritaire Habitat potentiel majoritaire Hêtraie-chênaie châtaigneraie Habitat rée Bois de châtaignier (41.9) Boisement de robinier (83.324) Boisement pionnier (41.H) Frênaie-chênaie (41.23) Hêtraie-chênaie (41.13) Habitat potentiel Hêtraie-chênaie-châtaigneraie (41.11/13x41.9 Frênaie-chênaie (41.23) Recrûs forestiers caducifoliés (31.8D) Hêtraie-chênaie (41.11) TTaillis de châtaignier (31.8E9) Hêtraie-chênaie (41.13) Taillis de frêne (31.8E3) Arbres remarquables Arbres remarquables Châtaignier Châtaignier Chêne Autres espèces Autres espèces Périmètre N2000 Périmètre N2000 Limites du bassin versan Photographies représentatives :

Le différend regrettable avec le propriétaire de l'enclos de chasse (16 Ha compris dans la zone d'étude) a empêché de réaliser l'inventaire complet de ce massif : seules 48 placettes ont été prospectées sur 43,5 Ha. Le propriétaire a néanmoins effectué l'inventaire de 7 placettes (sur $100m^2$ au lieu de 400) réparties le long des chemins forestiers de son enclos : ses données sont utilisées pour caractériser l'habitat à partir de la composition dendrologique, mais ne sont pas suffisamment fiables pour être intégrées à la composition floristique et aux calculs de densité et surface terrière.

Comme pour le bois de Colombe, un grand nombre de plantes rudérales colonisant des zones de coupe figurent dans l'inventaire mais elles ne servent pas à caractériser les habitats. La zone de coupe (caractérisée comme recrûs forestiers caducifoliés) couvre 5 Ha, une parcelle a heureusement été épargnée au milieu de la coupe, ce qui laisse aux amphibiens un couloir de déplacement. Le reste du massif est majoritairement classé en hêtraie-chênaie-châtaigneraie et bois de châtaignier. Au Sud du massif, un petit boisement de frênes et chênes comptant plusieurs arbres remarquables borde le champ.

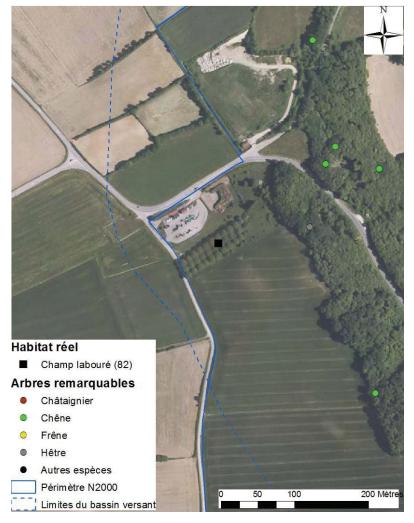
Avec 46 arbres au total pour presque 60 Ha, le massif n'atteint pas le seuil de bon état de conservation. Cependant, le secteur situé en sommet de colline, entre la zone de coupe et l'enclos, concentre un hêtre et 15 chênes remarquables et la structure irrégulière du peuplement y est intéressante (13% de bois moyen et 2,3% et gros bois). Cette zone voit sa fonctionnalité renforcée par la présence de gros bois en bas de pente. Comme compensation à l'importante surface de coupe qui jouxte ce secteur, il convient de le préserver par des mesures fortes. La mise en place d'un îlot de sénescence dans les 5 parcelles qui composent ce secteur est adapté à ses caractéristiques et au besoin de conservation des arbres remarquables.

Pour l'ensemble du massif, la diminution de l'exploitation de châtaignier (qui est, comme partout ailleurs, victime du chancre de l'écorce) permettrait de voir se développer la hêtraie-chênaie neutrophile : ces deux espèces ont une régénération vigoureuse et sont parfaitement adaptées aux caractéristiques pédologiques et météorologiques du secteur.

De manière générale, le classement de l'ensemble du massif en forêt de protection est préconnisé.

Acer campestre	Erable champêtre	Lotus hirsutus	Lotier velu
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	Luzula forsteri	Luzule de Forster
Aethusa cynapium	Petite cigüe	Luzula multiflora	Luzule multiflore
Agrostis gigantea	Agrostide géante	Luzula nivea	Luzule blanche
Alliaria petiolata	Alliaire pétiolée	Luzula sp	Luzule indéterminée
Anemone nemorosa	Anémone sylvie	Lysimachia nemorum	Lysimaque des bois
Anthyrium filix-femina	Fougère femelle	Melica uniflora	Mélique uniflore
Aquilegia atrata	Ancolie noirâtre	Mercurialis perennis	Mercuriale pérenne
Arum maculatum	Gouet maculé	Moehringia trinervia	Moehringie à 3 nervures
Athyrium filix-femina	Fougère femelle	Origanum vulgare	Origan
Betula pubescens	Bouleau pubescent	Orobanche rapum-genistae	Orobanche du genêt
Bryonia cretica	Bryone	Oxalis acetosella	Oxalis petite oseille
Carex brachystachys	Laiche à épis courts	Oxalis corniculata	Oxalis corniculé
Carex pilulifera	Laiche à pilule	Paris quadrifolia	Parisette à quatre feuilles
Carex sempervirens	Laiche toujours verte	Phyteuma spicatum	Raiponce en épi

Carex sylvatica	Laiche des bois	Plantago media	Plantain moyen
Carpinus betula	Charme	Poa sp	Paturin indéterminé
Castanea sativa	Châtaignier	Poaceae sp	Graminée indéterminée
Clematis vitalba	Clématite	Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon multiflore
Convallaria majalis	Muguet	Polystichum aculeatum	Polystic à aiguillon
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Populus tremula	Tremble
Corylus avellana	Noisetier	Potentilla reptans	Quintefeuille
Crataegus laevigata	Aubépine épineuse	Primula elatior	Primevère élevée
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	Prunus avium	Merisier
Cruciata glabra	Croisette glabre	Prunus spinosa	Prunellier
Cytisus scoparius	Genêt à balais	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Dryopteris carthusiana	Fougère spinuleuse	Quercus	Chêne
Dryopteris dilatata	Fougère dilatée	Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	Ranunculus repens	Bouton d'or
Epilobium montanum	Epilobe des montagnes	Ranunculus sp	Renoncule indéterminée
Epilobium sp	Epilobe indéterminée	Robinia pseudacacia	Robinier
Epilobium tetragonum	Epilobe à quatre angles	Rosa canina	Rosier
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	Rubus fruticosus	Ronce
Euonymus europaeus	Fusain	Rumex acetosella	Petite oseille
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	Rumex obtusifolius	Rumex à feuilles obtuses
Fagus sylvatica	Hêtre	Salix caprea	Saule marsault
Festuca altissima	Grande fétuque	Sambucus nigra	Sureau noir
Fragaria vesca	Fraisier des bois	Sanguisorba minor	Petite pimprenelle
Fraxinus excelsior	Frêne	Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	Silene sp	Silène indéterminée
Galium aparine	Gaillet gratteron	Solanum dulcamara	Douce amère
Galium mollugo	Gaillet commun	Solidago gigantea	Solidage
Galium odoratum	Aspérule odorante	Sorbus torminalis	Alisier torminal
Genista tinctoria	Genêt des teinturiers	Tamus communis	Tamier commun
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	Taraxacum officinale	Pissenlit officinal
Hedera helix	Lierre grimpant	Teucrium chamaedrys	Germandrée petit chêne
Heracleum sphondylium	Berce des prés	Teucrium scorodoina	Germandrée scorodoine
Hypericum pulchrum	Millepertuis élégant	Trifolium pratense	Trèfle des prés
Hypericum sp	Millepertuis indéterminé	Urtica dioica	Ortie dioique
llex aquifolium	Houx	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne
Lamium sp	Lamier indéterminé	Veronica hederifolia	Véronique à feuille de lierre
Lamiastrum galeobdolon	Lamier jaune	Veronica montana	Véronique des montagnes
Leucanthemum vulgare	Marguerite	Veronica officinalis	Véronique officinale
Ligustrum vulgare	Troène	Viburnum lantana	Viorne mancienne
Listera ovata	Listère à feuilles ovales	Viburnum opulus	Viorne obier
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	Vicia sepium	Vesce des haies
Lonicera sp	Chèvrefeuille indéterminé	Vicia sp	Vesce indéterminée
Lonicera xylosteum	Camérisier à balais	Viola sp	Violette indéterminée



Boisement supprimé de l'inventaire

L'inventaire de la placette située dans ce bosquet a révélé qu'il avait été coupé et remplacé par une culture (champ labouré lors de l'inventaire), cette zone a donc été supprimée de l'analyse des forêts du territoire.

Conclusion de l'inventaire forestier

Les boisements entourant la Tourbière du Grand Lemps souffrent de l'exploitation traditionnelle du châtaignier: cette essence, outre les problèmes sanitaires précédemment évoqués, est particulièrement défavorable à la biodiversité. Sous les bois de châtaigniers, seule la ronce parvient à croître et domine la strate herbacée, les autres espèces (et notamment les espèces typiques de l'habitat potentiel) sont réduites à une résurgence ponctuelle. Sur l'ensemble du territoire, hormis les quelques boisements dont l'habitat réel correspond à ses potentialités (frênaie-chênaies, bois marécageux, forêts alluviales, et quelques rares zones de hêtraies-chênaies), il est nécessaire d'inciter les propriétaires forestiers à se tourner vers une exploitation des hêtres et des chênes pour le bois d'œuvre, tout en conservant les plus vieux spécimens, ainsi que les bois morts sur pied et au sol.

Des îlots de vieillissement et de sénéscence peuvent être mis en place dans les secteurs qui comptent d'ores et déjà une proportion intéressante d'arbres remarquables et de gros bois. La conversion des parcelles traitées en taillis vers un traitement en taillis sous futaie (et à long terme en futaie) est préconisée car elle permettrait d'améliorer la structure des peuplements.

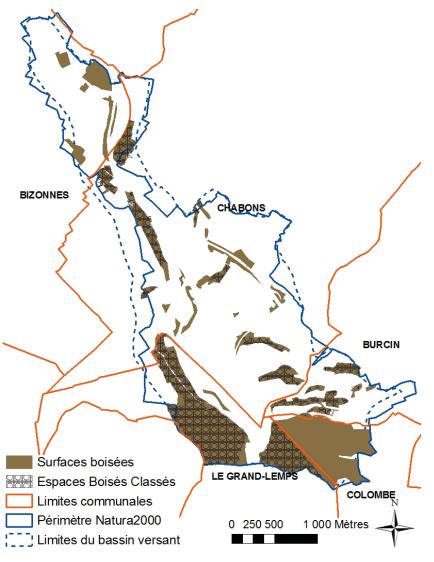
Partie C

Outils de protection iuridiaue

C1/ Analyse de la législation et des besoins locaux p 102
C2/ Propositions de mesures adaptées p 107

C1/ Analyse de la législation et des besoins locaux

Le territoire est situé à l'intersection de 5 communes : Bizonnes, Châbons, Burcin, Colombe et Le Grand-Lemps.

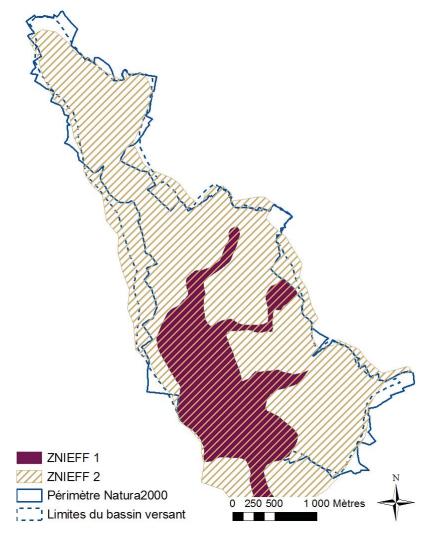


62% des forêts du territoire sont identifiées dans les Plans d'Occupation des Sols (POS) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des différentes communes comme Espaces Boisés Classés (EBC).

Le défrichement y est interdit, et toute coupe de bois classé doit être préalablement déclarée en mairie. Suite à cette déclaration, la non-opposition (c'est-à-dire le silence de l'administration) vaut autorisation des travaux (il s'agit ďun régime d'autorisation simplifiée). Ce classement peut s'appliquer à des massifs forestiers, à des plantations d'alignement (haies) ou à des arbres isolés.

Localisation des EBC sur le territoire étudié

Les inventaires des Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (**ZNIEFF**), mis à jour en 2007, confirment l'intérêt écologique de l'ensemble du territoire étudié.



Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type 2 représentent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La classification en ZNIEFF de la totalité du territoire doit être prise en considération dans l'élaboration des documents tels que la charte et les contrats Natura 2000.

Délimitation des ZNIEFF sur le territoire étudié (source : Muséum national d'Histoire naturelle)

Etude de la législation en vigueur sur le site

Les différents milieux naturels et zones d'activités du site Natura 2000 font l'objet de réglementations et protections adaptées aux spécificités du territoire, un descriptif très simplifié permet de visualiser l'ensemble de ces mesures :

Intitulé de la protection	Particularités	Secteur concerné
Réserve naturelle nationale	Protection réglementaire forte qui garantit l'intégrité de la quasi-totalité des habitats tourbeux	Tourbière, communes de Châbons et Le Grand Lemps
Périmètre de protection préfectoral	Zone tampon limitant les usages aux abords de la tourbière	Périphérie immédiate de la réserve naturelle
Zone de préemption ENS	Achat des parcelles à la vente réservé prioritairement au Conseil général	Réserve naturelle et périmètre de protection préfectoral
Plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU)	Réglementation des constructions et des usages dans les zones désignées ND	Ensemble du site
Espaces boisés classés (EBC)	Zonage particulier des PLU soumettant les coupes de bois à déclaration et interdisant le défrichement	Milieux forestiers de Châbons, Burcin et Le Grand-Lemps
Monuments historiques	Classement de sites archéologiques réglementant les atteintes portées au patrimoine	Commune de Châbons : sites du « Mollard rond », de « la Rossatière » et des « Blaches »
Protection du captage d'alimentation en eau potable	Zonage particulier des POS : périmètre de protection rapproché classé NP	Puits du Lac, communes de Châbons et Le Grand-Lemps
Servitudes des pipelines SPMR et Total	Règlementation des usages dans les périmètres immédiats (10m) et éloignés (100m) des pipelines	Communes de Châbons, Colombe et Le Grand-Lemps

Le classement en Espace Boisé (EBC) est une protection juridique théoriquement forte mais, mal connue des élus et des propriétaires fonciers, elle est mal appliquée. Une coupe rase non-déclarée est notamment à déplorer sur 5 hectares, aux lieux-dits « Le gros chêne » et « La fayardière », classés en EBC : suite au signalement effectué à la DDT Isère, un contrôle du respect du Code forestier doit être mis en œuvre par leurs services.

Un travail d'analyse de la législation en vigueur et d'évaluation des besoins sur le territoire est nécessaire pour définir des mesures juridiques mieux adaptées.

- Les documents d'urbanisme sont les premiers outils de protection des espaces naturels: les constructions et les modifications des milieux peuvent être réglementées dans les zones naturelles (classées ND) des plans d'occupation des sols (POS) et des plans locaux d'urbanisme (PLU).
 - Le classement EBC utilisé par les communes de Burcin, Châbons et Le Grand-Lemps vient en complément du zonage ND : en application de l'article L130-1 du Code de l'urbanisme, les PLU et POS peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer.
 - Les principaux effets juridiques du classement en EBC sont : l'interdiction de tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol de nature à compromettre la protection, la conservation ou la création des boisements ; l'interdiction du défrichement ; et la soumission à déclaration des coupes et

- abattages d'arbres (sauf si la forêt relève du régime forestier ou est dotée d'un plan simple de gestion).
- L'article L123-13 du Code de l'urbanisme précise en outre qu'une modification d'un PLU est possible à condition qu'elle « ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ». Le déclassement des zones EBC n'est possible que par une procédure de révision du PLU.
- La commune de Colombe a modifié son zonage EBC en 2007 : les forêts ne sont plus concernées mais des arbres remarquables à préserver et des haies sont classés en EBC. Cette volonté de protéger les formations arborées autres que la forêt, notamment les linéaires, est cohérente avec la démarche Natura 2000 qui vise la création d'un corridor écologique au niveau de l'Europe. En outre, la conservation des arbres de gros diamètre fait partie des objectifs du gestionnaire du site : la politique de Colombe en matière d'urbanisme correspond donc tout à fait aux besoins du territoire.
- Les communes de Châbons et Le Grand-Lemps continuent à classer leurs massifs boisés en EBC mais le respect de la réglementation n'est pas assuré, notamment sur Le Grand Lemps. Une évolution de leur politique d'urbanisme doit être soumise à reflexion.
- Les milieux naturels les mieux protégés juridiquement sur le site sont les habitats inclus dans le périmètre de **la réserve naturelle nationale**. Le décret n° 93-1331 du 22 décembre 1993 portant création de la réserve précise notamment qu'il est interdit « de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve [...] » (article 6). Très peu de boisements sont concernés puisque le périmètre de la réserve a été instauré dans le but de préserver la tourbière : seules les aulnaies et saulaies marécageuses, et les tourbières boisées bénéficient de cette protection.
- Le périmètre de protection préfectoral entourant la réserve englobe une petite partie du massif boisé de Le Grand Lemps. L'arrêté préfectoral n°94-858 du 28 février 1994 instituant ce périmètre fixe les mesures de protection des milieux forestiers concernés : il y est interdit « d'arracher ou de défricher les bois et les haies » (article 4). En revanche, les coupes et abattages ne sont pas réglementés. L'inventaire forestier de ce boisement met en évidence la présence d'un îlot central particulièrement intéressant en termes de biodiversité : une réglementation stricte des coupes serait donc nécessaire.
- **Des documents contractuels**, venant compléter les protections réglementaires, sont mis en place suite à la désignation du territoire comme site Natura 2000.
 - Comme le montrent les résultats de l'inventaire forestier, les boisements du territoire souffrent particulièrement de l'exploitation du châtaigner, effectuée par traitement en taillis. Ce type d'exploitation est responsable du mauvais état sanitaire des arbres (atteinte du chancre de l'écorce) et du mauvais état de conservation des forêts (nombre insuffisant d'arbres remarquables, structure trop régulière des peuplements et fonctionnement médiocre des écosystèmes). La charte Natura 2000 établie dans le cadre de l'étude recommande donc un changement des pratiques sylvicoles.

Les mesures agro-environnementales territorialisées sont des contrats signés entre la Direction départementale des territoires de l'Isère et les agriculteurs du bassin versant. Elles incluent des engagements de la part des signataires pour atteindre les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Sur le site du Grand Lemps, des MAET ont été conclues entre la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère (DDAF) et une grande partie des propriétaires et exploitants agricoles. Le bilan des MAET est bon : 32% de la surface agricole utile (SAU) est sous contrat, un des meilleurs pourcentages de Rhône-Alpes. Pour les parcelles agricoles qui ne sont pas sous MAET, les propriétaires auront la possibilité d'adhérer aux engagements généraux de la charte Natura 2000, moins contraignants qu'un contrat.

Etude de la législation en vigueur sur le territoire national au regard des besoins sur le territoire étudié

En France, les espaces naturels, et plus particulièrement les milieux forestiers, peuvent bénéficier de différents types de protection : réglementaire, conventionnelle, et par la maîtrise foncière. Sur le site étudié, plusieurs disposifs (autres que les mesures existantes) sont envisageables pour améliorer la protection des boisements.

- L'arrêté de protection de biotope permet d'interdire ou de réglementer certaines activités susceptibles de nuire à la conservation des biotopes nécessaires aux espèces protégées au titre des articles L411-1 et L411-2 du Code de l'environnement.
 - Concernant les forêts du territoire, fortement exploitées, ce dispositif est mal adapté puisqu'il s'applique aux formations naturelles peu exploitées par l'Homme.
- La Directive de protection et de mise en valeur des paysages, en application des articles L350-1 et L350-2 du Code de l'environnement, vise les éléments caractéristiques constituant les structures paysagères. Elle est mise en œuvre pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.
 - Certains boisements du site peuvent être concernés notamment en raison de leur ancienneté dans le paysage (massifs boisés présents sur les cartes de Cassini et d'Etat major). Les demandes de défrichement, mode d'occupation et d'utilisation du sol peuvent être refusées si elles sont contraires aux dispositions de la Directive.
 - L'application de cette Directive pourrait réglementer les surfaces de coupe d'un seul tenant en interdisant par exemple les coupes rases de plus de 2 hectares (il s'agit d'un des objectifs du plan de gestion de la réserve naturelle).
- Le classement en forêt de protection est un outil juridique très efficace, régit par les articles L141-1 et suivants et R141-1 et suivants du Code forestier. Ses effets juridiques sont détaillés dans la partie C.2 « propositions de mesures ».

C2/ Propositions de mesures adaptées

Réglementation

Forêt de protection

Le statut de forêt de protection, instauré par la loi du 28 avril 1922, a été créé afin de conserver les couverts boisés aptes à limiter l'érosion et les inondations. Il est aujourd'hui régit par les articles L141-1 et suivants et R141-1 et suivants du Code forestier. Coordonné par le préfet de département, le classement fait l'objet d'une procédure centralisée par le ministère en charge des forêts et est prononcé par décret en Conseil d'Etat.

L'article L141-1 du Code forestier dispose que le classement en forêt de protection se justifie pour :

- « 1° Les bois et forêts dont la conservation est reconnue nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables ;
- 2° Les bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations ;
- 3° Les bois et forêts situés dans les zones où leur maintien s'impose soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population. »

Sur le site Natura 2000 du Grand Lemps, l'ensemble des forêts pourraient bénéficier de ce statut en invoquant le bien-être de la population. Cependant ce sont surtout les deux massifs collinéens situés au Sud du bassin versant qui méritent ce classement.

- Les fortes pentes des massifs de Colombe et Le Grand-Lemps doivent rester boisées pour assurer le maintien de la qualité des eaux, ce qui justifie le classement de ces deux collines en forêt de protection.
- Les collines du Banchet présentent des fonctions essentielles dans l'équilibre écologique du site : la limitation de l'érosion, la filtration des polluants, leur rôle dans le bon déroulement du cycle de vie des espèces visées par la Directive « habitats », et leur action sur le microclimat de la tourbière sont autant de raisons écologiques pouvant être invoquées.

Le classement a d'importants effets juridiques qui correspondent parfaitement aux objectifs et enjeux du Document d'objectifs du site :

- L'article R141-12 du Code forestier dispose que « Les règles d'exploitation applicables à chacun des bois et forêts classés comme forêt de protection sont fixées dans le document de gestion qui leur est applicable ou, pour les bois et forêts des particuliers qui en sont dépourvus, dans le règlement d'exploitation. »
- Aucune restriction n'est précisée dans la loi concernant la définition des règles contenues dans le document de gestion. Il est donc possible de réglementer de façon très stricte les coupes et abattages : seuils de surface, techniques d'exploitation, type de traitement... La conversion progressive en taillis sous futaie peut ainsi être inscrite dans le document de gestion. Le choix du hêtre et du chêne comme « essences objectifs » à conserver permettra aux massifs d'atteindre leur « état de référence » (habitat potentiel). Des règles peuvent également être élaborées concernant l'enclos de chasse

au sanglier (modification des clôtures pour maintenir les amphibiens à l'extérieur du parc).

- Le statut interdit toute modification de l'affectation forestière du sol.
- □ Des indemnités peuvent être versées aux propriétaires forestiers qui justifieraient une diminution de revenu, et si la perte est supérieure à 50% des revenus qu'ils tirent de leur exploitation ils peuvent demander l'aquisition de leur parcelle par l'Etat (article R141-7 du Code forestier). Ces possibilités permettent d'argumenter en faveur du classement, lors de la consultation publique, auprès des exploitants.
- Sur le territoire, la majorité des boisements ne relèvent pas du régime forestier (seul le bois de Colombe est en partie communal), certaines dispositions spéciales s'appliquent à ces parcelles : le propriétaire peut demander l'approbation d'un règlement d'exploitation précisant les surfaces, natures et volumes de coupe.

Pour les forêts de Colombe et Le Grand Lemps, qui subissent des coupes de surfaces trop importantes compte tenu des enjeux de conservation du site, l'article L141-3 est particulièrement intéressant car il dispose que : « Dès la notification au propriétaire de l'intention de classer une forêt en forêt de protection, aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux, aucune coupe ne peut être effectuée ni aucun droit d'usage créé pendant quinze mois à compter de la date de notification. [...] ». Si les services en charge du contrôle du respect de la réglementation sont suffisamment vigilants, et même en cas d'échec de la demande de classement, la seule mise en route de la procédure permettrait ainsi de préserver les boisements pendant plus d'un an.

En Rhône-Alpes, 6 230 hectares sont classés en forêt de protection (données mises à jour en 2011) dans 4 départements : la Drôme, l'Ardèche, la Savoie et la Haute-Savoie. La plupart des massifs sont classés pour leur rôle de protection contre l'érosion en zone de montagne, mais certaines forêts le sont pour des raisons écologiques (protection de la biodiversité) : le site du Grand Lemps peut donc tout à fait prétendre à ce statut.

Autres mesures de protection réglementaire :

Pour les autres boisements, les mesures conventionnelles élaborées dans le cadre de Natura 2000 peuvent suffire à assurer la préservation des habitats. Cependant, ces conventions reposent seulement sur la volonté des propriétaires de s'engager dans la préservation du site. Il n'y a aucune obligation pour eux de signer ces documents. L'importance de certains éléments ponctuels du paysage en tant que ressource, habitat, et corridors biologiques, nécessite donc une protection réglementaire.

Les arbres remarquables, haies et bosquets peuvent être protégés soit par le classement en EBC, soit au titre de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages.

Sur le site, il semble plus logique d'étendre l'initiative de la commune de Colombe à classer en EBC des plantations d'alignements, des bosquets et des arbres remarquables aux autres communes, plutôt que de mettre en œuvre une réglementation différente par le biais de la Directive.

Un travail d'information sur l'intérêt et les conséquences de l'application de ce classement est à mener auprès des élus pour que ce zonage soit compris et respecté par l'ensemble de la population.

Conventions

Charte Natura 2000

En France, le réseau Natura 2000 se fonde sur 3 outils de type conventionnels : les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), la charte et les contrats Natura 2000 (de 2 types : contrats forestiers et contrats ni agricoles ni forestiers). Dans cette étude une proposition de charte est établie pour l'ensemble du site, et des pistes de réflexion sont proposées pour mettre en place des contrats Natura 2000 forestiers.

Les sites Natura 2000 sont définis et régis par les articles L414-1 et suivants et R414-1 et suivants du Code de l'environnement. La circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres complète les dispositions legislatives.

La charte est constitutive du Document d'objectifs du site Natura 2000. Elle liste des engagements (à caractère obligatoire et soumis à contrôle de la part de la DDAF et de la structure animatrice du site) et des recommandations (à caractère facultatif mais complémentaires des engagements) visant à assurer la conservation des milieux naturels. Un guide régional édité par la Direction régionale de l'environnement permet d'élaborer ce document de manière cohérente, pour son contenu et sa mise en forme, entre les différents sites de Rhône-Alpes.

- L'investissement dans cette démarche est volontaire, et la signature de la charte par l'adhérent ne doit pas entraîner de surcoût de gestion de ses parcelles : il s'agit d'un code de bonnes pratiques qui ne donne pas droit à rémunération L'adhérent peut cependant en tirer avantage grâce à un dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) en application de l'article 1395E du Code général des impôts, une exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, et une déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales. L'adhérent à la charte qui dispose d'un document de gestion (plan simple de gestion, règlement type de gestion) présente une garantie de gestion durable des forêts : à ce titre il peut bénéficier d'avantages fiscaux et d'aides publiques à l'investissement forestier.
- Des engagements et recommandations généraux sont choisis en fonction des particularités du territoire : ils sont fondés sur les enjeux identifiés dans le Document d'objectifs du site. Les engagements généraux doivent obligatoirement être acceptés par les adhérents. Puis des engagements et recommandations différenciés en fonction des milieux, espèces ou activités sont définis : l'adhérent signe les fiches correspondant à la nature des parcelles qu'il souhaite engager dans la démarche Natura 2000 et le cas échéant les fiches concernant les activités qu'il pratique ou dont il est responsable. Pour le site du Grand Lemps, les engagements spécifiques concernent : les milieux forestiers, les formations sèches (pelouses et prairies), les eaux dormantes et courantes, les tourbières, les formations arborées hors forêt (haies, bosquets, éléments ponctuels du paysage), les activités de pêche et les activités cynégétiques.

La charte est proposée à chaque propriétaire de parcelle inclue dans le périmètre Natura 2000. Elle est signée pour une durée de 5 ans.

- □ Peut y adhérer toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site. Il s'agit selon les cas du propriétaire de la parcelle ou d'une personne disposant d'un mandat qui la qualifie juridiquement sur toute la durée de la charte.
- L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale : le propriétaire peut choisir de s'engager sur tout ou partie de ses parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000.

Engagements et recommandations retenus pour la charte Natura 2000 du site FR 8201.728 « Tourbière du Grand Lemps »

Généralités pour t	ous les signataires					
Engagements	Recommandations					
Respecter les réglementations générales et les mesures	S'informer sur les espèces animales ou végétales, les					
de protection en vigueur sur le site.	milieux, les zonages ayant un statut réglementaire de					
	protection.					
Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte	Ne pas introduire d'espèces végétales et animales					
à la structure animatrice du site Natura 2000 et aux	exotiques à caractère envahissant, notamment : solidage					
experts afin que puissent être menées les opérations	(Solidago gigantea), renouée du Japon (Reynoutria					
d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des	japonica), tortue de Floride (Trachemys scripta elegans).					
habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.						
Ne pas détruire les habitats d'espèce et les espèces	Limiter au maximum les apports de produits					
d'intérêt communautaire.	phytosanitaires, fertilisants ou épandages.					
Développer des pratiques favorables au maintien de la						
qualité de l'eau : notamment conservation des haies,						
entretien des systèmes d'assainissement.						
Informer mes mandataires des engagements souscrits et						
modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de						
les rendre conformes aux engagements souscrits dans la						
charte.						

Milieux f	orestiers			
Engagements	Recommandations			
Maintenir sur pied au minimum 3 arbres de diamètre	Maintenir un recouvrement de bois mort au sol à dive			
remarquable (supérieur à 65 cm) par hectare pour	stades de décomposition.			
favoriser les habitats des espèces d'intérêt patrimonial et				
l'état de conservation des forêts.				
Conserver au moins 3 arbres sénescents ou morts (de	Promouvoir les traitements irréguliers pour préserver la			
diamètre supérieur à 35 cm, sur pied ou au sol) par	structure complexe des habitats forestiers.			
hectare.				
Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de	Conserver au maximum différentes strates en sous-étage			
2 hectares d'un seul tenant.	(herbacée, arbustive).			
Ne pas réaliser les interventions forestières (coupes et	Maintenir sur pied les arbres remarquables inventoriés sur			
abattages d'arbres) entre le 15 mars et le 15 août pour	le site.			
limiter le dérangement de la faune.				
Ne pas effectuer de plantation résineuse pour favoriser le				
maintien des surfaces boisées en feuillus.				

Formations sèches (pelouses, prairies)				
Engagements	Recommandations			
Ne pas détruire les pelouses et prairies sèches	Promouvoir le maintien d'un pâturage extensif pour éviter			
(retournement ou autre travail du sol)	la fermeture du milieu			
Ne pas faire de plantation sur les pelouses et prairies				
sèches.				
Ne pas utiliser de désherbant chimique				

Eaux dormante	es et courantes				
Engagements	Recommandations				
Ne pas drainer, ni assécher, ni limiter les inondations par	Promouvoir la venue d'experts « faune » pour réaliser				
débordement des cours d'eau dans ces milieux pour	l'inventaire des espèces lors des vidanges d'étangs. Le				
garantir leur bon fonctionnement hydrologique.	cas échéant, s'adresser à la structure animatrice du site				
	pour obtenir les coordonnées de spécialistes.				
Ne pas détruire les habitats : roselières, prairies en	Ne pas déplacer ni introduire d'espèces (poissons,				
bordure d'étang, ceintures végétales palustres	écrevisses).				
En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne	Signaler à la structure animatrice du site la présence de				
pas faire de travaux sur les lits et les berges des cours	tortues de Floride pour leur capture et leur envoi en centre				
d'eau, sans avis préalable de la structure animatrice du	de récupération.				
site, du Conseil Supérieur de la Pêche ou de la DDT.					
Ne pas chauler ni désherber chimiquement les berges des	Ne pas entretenir plus d'une moitié de mare tous les 10				
cours d'eau et plans d'eau.	ans				

Tourbières					
Engagements	Recommandations				
Ne pas drainer, ni assécher, ni remblayer (temporairement	Favoriser un arrachage manuel des petits arbres.				
ou en permanence) les milieux tourbeux.					
Ne pas réaliser de plantation sur les tourbières.	Favoriser la gestion par le pâturage extensif sur ces milieux pour limiter l'embroussaillement.				
Ne pas abandonner de rémanents sur les zones tourbeuses.					

Formations arb	orées hors forêt				
Engagements	Recommandations				
Ne pas détruire les haies et les bosquets présents sur les	Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée,				
parcelles concernées.	arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et				
	variées lors des plantations				
Conserver les arbres de diamètre remarquable (supérieur					
à 65 cm) et les arbres sénescents ou morts isolés et					
présents dans les haies et les bosquets					
Le cas échéant, lors de plantations de haies, ne pas					
planter d'espèces exotiques envahissantes et choisir des					
essences locales adaptées aux caractéristiques					
climatiques du site : charme, chênes, noisetiers					
Ne pas utiliser de matériel éclatant les branches					
(épareuse) ni de traitement chimique pour l'entretien des					
haies					

Pêche			
Engagements	Recommandations		
Ne pas créer de nouveaux postes de pêche et	Ne pas déplacer ni introduire d'espèces dans les cours d'eau et		
utiliser les accès existants pour ne pas provoquer	plans d'eau.		
le dérangement de la faune			
	Signaler à la structure animatrice du site la présence de tortues de		
	Floride pour leur capture et leur envoi en centre de récupération.		
Ne pas abandonner de déchets sur les postes de pêche.			

Cha	asse		
Engagements	Recommandations		
Ne pas utiliser de grenaille de plomb et privilégier la	Aider à prévenir le braconnage.		
grenaille d'acier pour éviter l'empoisonnement de la			
faune.			
Ramasser les douilles et cartouches vides après les tirs	Soutenir la mise en place d'outils de suivi des populations		
pour éviter la pollution des milieux naturels.	(carnets de prélèvements par exemple).		
Ne pas tirer d'espèce inscrite sur la liste rouge des	Signaler à la structure animatrice les observations utiles à		
espèces menacées (en cas de doute, s'adresser à la	la gestion du site : anomalies de l'état sanitaire de la faune		
structure animatrice du site pour obtenir la liste complète	sauvage, indices de dégradation des milieux, présence de		
des espèces menacées en France).	décharges sauvages		

Contrats Natura 2000 pour les parcelles forestières

Tout comme la charte, les contrats Natura 2000 permettent la mise en œuvre des préconisations de gestion définies dans le Document d'objectifs. Les conditions d'éligibilité au contrat sont les mêmes que pour la charte, notamment concernant l'obligation, pour les bois et forêts ne relevant pas du régime forestier, d'être doté d'un document de gestion. Cependant, si la forêt n'est pas obligatoirement soumise à la rédaction d'un plan de gestion et qu'elle n'est pas dotée d'un tel document, des contrats Natura 2000 peuvent être signés sans condition. Ils sont établis pour une durée de 5 ans et donnent droit à l'exonération de la TFPNB.

Les contrats ouvrent en outre le droit à des compensations financières pour l'exécution de travaux (entretien, restauration des milieux...) ou la mise en œuvre de mesures de gestion : l'Etat rembourse le coût de ces travaux. Les subventions sont versées soit sur la base d'un barème, soit sur la base des coûts réels des travaux (des justificatifs sont alors nécessaires). Le financement est supporté par les instances nationales (Etat, établissements publics, collectivités) et des organismes européens (Fond européen pour le développement rural : FEADER).

La circulaire du 27 avril 2012, en application des articles R. 414-8 à 18 du code de l'environnement, précise les conditions pour établir les contrats forestiers.

- Les forêts sont définies par une « surface de plus de 0,5 ha caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant plus de 10 % de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ ».
- □ Cette définition « inclut les zones en cours de reboisement qui devraient atteindre, même si ce n'est pas encore le cas, un couvert de frondaisons égal à 10 % et une hauteur d'arbres de 5 mètres, comme par exemple les zones temporairement dégarnies en raison d'activités humaines ou de phénomènes naturels et qui devraient pouvoir se régénérer. »

L'arrêté préfectoral n° 12-008 du 10 janvier 2012 définit les modalités et conditions générales d'établissement des contrats Natura 2000 forestiers. Le montant minimal d'un contrat Natura 2000 forestier en région Rhône-Alpes est de 1000 €. Les barèmes et les conditions détaillées figurent en annexe de l'arrêté : les mesures pouvant faire l'objet du contrat dépendent des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.

□ Plusieurs mesures de gestion des milieux forestiers sont éligibles à un financement, parmi elles l'action F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » correspond parfaitement aux objectifs sur le site de la Tourbière du Grand Lemps. Le contrat porte alors exceptionnellement sur un engagement de 30 ans au lieu

de 5 ans. La prise en compte d'une perte de revenu est également prévue de manière exceptionnelle pour cette action. Les arbres contractualisés ne doivent faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans. Il est admis que si, pendant cette durée, les arbres réservés subissent des aléas (volis, chablis ou attaques d'insectes), le contrat n'est pas rompu : l'arbre ou ses parties au sol valent engagement.

- Pour cette action, le recours à un barème réglementé est obligatoire : l'aide est accordée sur la base forfaitaire de 126 € par chêne (de diamètre supérieur ou égal à 55cm), 89€ par châtaignier, et 73 € par hêtre (de diamètre supérieur ou égal à 50cm). Les arbres doivent présenter un houppier important et, dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter des fissures, branches mortes ou une ou plusieurs cavités. Le montant de l'aide est plafonné à 2000 € par hectare engagé.

Sur le site, une autre mesure peut être intégrée au contrat :

- L'action F27002 « Création ou rétablissement de mares forestières » est favorable aux 2 espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire présents sur le site : le triton crêté (*Triturus cristatus*) et le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).
- L'aide est accordée sur une base forfaitaire : 700 € pour la création ou la restauration d'une mare, majoration de 300 € par mare et par passage pour les travaux d'entretien. Le montant des aides est plafonné à 1500 € par mare.
- Le bénéficiaire s'engage en outre à suivre plusieurs recommandations ne donnant pas droit à subvention : notamment ne pas introduire de poissons dans la mare, maintenir des arbres en quantité suffisante autour de la mare.

Conclusion de l'étude des outils de protection juridique des boisements

Si le classement en forêt de protection est une mesure de protection difficile à obtenir car elle nécessite un décret ministériel, il est très bien adapté aux enjeux et objectifs du site. Les avantages de ce classement doivent donc être expliqués aux personnels de la DDT et au préfet de département pour que la démarche soit mise en œuvre.

La signature de la charte Natura 2000 et des contrats forestiers par les propriétaires fonciers est indispensable pour assurer la préservation des boisements et améliorer leur état de conservation. L'animation Natura 2000 doit donc être effectuée en sensibilisant les propriétaires sur l'importance des forêts dans l'équilibre écologique du site et la transmission d'un patrimoine naturel préservé aux générations futures. Les contrats forestiers portant sur un engagement de 30 ans sont particulièrement adaptés pour garantir cette sauvegarde des boisements.

Bibliographie

BESSARD et al, 2007, Habitats forestiers du site Natura 2000 du Massif de la Serre, Office Nationale des Forêts, 42 pp+annexes

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.B., 1997, Nomenclature CORINE Biotopes, types d'habitats français, Laboratoire de recherche en sciences forestières, ENGREF Nancy, 217 pp

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. et CHEVALLIER H. (coord.), 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome 1 : Habitats forestiers, Muséum national d'histoire naturelle, Editions La Documentation française, 423 pp

BOISSIER J.M., 2005, Guide d'interprétation des habitats naturels du Massif des Bauges, Conservatoire botanique National Alpin, 129 pp+annexes

BOUCARD et al, 2004, Document d'objectifs de la Tourbière du Lac et son bassin versant (FR 8201.728), AVENIR, 119 pp+annexes

CARNINO N., 2009, Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle d'un site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers, Muséum National d'Histoire Naturelle, Office Nationale des Forêts, 49 pp+annexes

CARNINO N., 2009, Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle d'un site – Guide d'application de la méthode d'évaluation des habitats forestiers, Muséum National d'Histoire Naturelle, Office Nationale des Forêts, 23 pp+annexes

CRPF, 2006, Bulletin semestriel de janvier 2006, fiche n°38, Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne, 4 pp

CRPF, Guide pour la description des peuplements, Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou Charente, 6 pp

DIRECTION TERRITORIALE ONF, 2005, Charte forestière de Territoire du Morvan, Ilots de vieillissement : mode d'emploi, Office Nationale des Forêts, Conseil général de Bourgogne, 25 p

DUPOUEY J.L., SCIAMA D., KOERNER W., DAMBRINE E., RAMEAU J.C., 2002, La végétation des forêts anciennes, Revue Forestière Française, Vol 54, N°6, ENGREF, Nancy, 12 pp

EGGENBERG S., MÖHL A., 2008, Flora Vegetativa, Editions Rossolis, 680 pp.

FITTER F, FITTER A., BLAMEY M., 2005, Guide des fleurs sauvages, Editions Delachaux et Niestlé (7^{ème}), 352 pp

FITTER R, FITTER A, FARRER A., 2003, Guide des graminées, carex, joncs et fougères, Editions Delachaux et Niestlé, 256 pp

IFN, 2011, Grande Région Ecologique : Grand Est semi-continental, Institut Forestier National, 9 pp

KRISTO O., 2011, Inventaire des vieilles forêts de l'Isère – Mise en place d'un protocole d'étude et application sur une zone test, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature, 54 pp

LAUBERT K., WAGNER G., 2012, Flora Helvetica, Flore illustrée de Suisse, Editions Haupt (4^{ème}), 1656 pp

LO PARVI, 2011, Inventaire forestier sur le site Natura 2000 de l'Île Crémieux, 96 pp

MAILLET G., 2010, Plan de gestion 2010-2019 de la Tourbière du Grand Lemps, AVENIR, 119 pp+annexes

MARECHAL A., 2009, Contribution à la révision du plan de gestion de la Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche : Inventaire et cartographie des habitats naturels, de la flore remarquable et de la flore exogène, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, 55 pp+annexes

PEGORIER A., 2006, Les noms de lieux en France, glossaire de termes dialectaux, Institut Géographique National, 519 p

PRO SILVA FRANCE, 2003, Notation écologique d'un arbre, issu de l'étude PNR Voges du Nord et Pro Silva France : Quantification du coût d'une gestion écologique, 1 p

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000, Gestion forestière et diversité biologique, Tome 2 : domaine continental, ENGREF, Office Nationale des Forêts, 1200 pp

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1999, Flore forestière française, Tome 1 : plaines et collines, Institut pour le développement forestier, Ministère de l'agriculture et de la forêt, 1785 pp

TOMASINI J., 2002, Introduction aux différentes techniques d'inventaires forestiers, Pro Silva, 4 pp.

VALLAURI D., GREL A., GRANIER E., DUPOUEY J.L., 2012, Les forêts de Cassini, Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles. Rapport WWF/INRA, Marseille, 64 pp + CD

Annexes

Pas-de Nord BELGIQUE Calais Somme UXEMBOURG CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ALLEMAGNE Ardennes Thionville Brieye Oise Wissembourg Marne /erdun Boulay-METZ Moselle Château- Haguenau Commercy BAR-LE-DUC STRASBOURG Seine-et-Marne Meurthe 'Aub et-Moselle Haute-Marne Sélestat Neufchâteau Bar-sur-Vosges COLMAR ALLEMAGNE CHAUMONT Haut-Rhin Loiret Mulhouse Altkirch Yonne BELFORT VESOUL Montbéliard ! Côte-d'Or DIJON . RESANCON Beaune Cher SUISSE Chalon-sur-Saône Jura Saône-et-Loire Allier Thonon-les-Bains MÂCON BOURG-EN **GENEVE** BRESSE C11 Ardenne primaire int-Julien-en-Genevois Villefranche C12 Argonne neville sur-Saone C20 Plateaux calcaires du Nord-Est C30 Plaines et dépressions LYON argileuses du Nord-Est Rhône C41 Plaine d'Alsace du-Pin CHAMBERY C42 Sundgau alsacien et belfortain Savoie Vienne ITALIE Isère C51 Saône, Bresse et Dombes C52 Plaines et piémonts alpins GRENOBLE Drôme Limite de département 0 10 20 km Haute Ardèche Limite de GRECO

Annexe 1 : carte complète de la GRECO C (source : IFN)

Sources: BD CARTO® IGN, BD CARTHAGE® IGN Agences de l'Eau.

Annexe 2 : Fiche de notation des arbres (source : Pro Silva)

ritères écologiques				0	Naturaliste	Chiroptère	Avifaune	
				Code	Z	Chin	Avit	
arbre mort sur pied 100	Individu mort sur pied (tronc, chandelle, volis)	110	de gros diamètre (Diam > 30 cm)	111	4	3	4	9
			de faible diamètre (Diam < 30 cm)	112	2	2	2	-
	Complément : présence du squelette du houppier	120		120	1	1	1	1
	Complément : présence de champignons lignicoles	130	Moins de 3 carpophores	131	0,5			_
			Plus de 3 carpophores	132	1,5			L
	Complément : présence d'écorce	140	Ecorce présente sur plus de la moitié du tronc	141	1,5	0.0	2	
			Ecorce présente sur moins de la moitié du tronc (déhiscente)	142	1,5	1,5	1	1
rbre dépérissant 200	Individu dépérissant à maintenir pour laisser pourrir sur pied ("futur intéressant")	210		210	4	3	3	Z
avi ingenisami	Individu champignouné	220		220	4	2		į
	Individu creux	230		230	3	4	4	-
rbre vivant 300	Individu présentant une ou plusieurs branches mortes, cassées ou dépérissantes	310	Moins de 3 branches mortes de gros diamètre (Diam > 10 cm)	311	2	2	2	1
rbre vivant 300	(longueur de branche supérieure à 1m)		Plus de 3 branches mortes de gros diamètre	312	3	3	3	1
			moins de 3 branches mortes de faible diamètre (Diam > 5 cm)	313	2	1	1	
			Plus de 3 branches mortes de faible diamètre	314	3	2	1	1
	Individu mal conformé	320	Individu fourchu ou jumelle présentant un début de pourriture	321	3			1
			Individu massif, bas branchu, sinueux, tortueux	322	3		2	Ē
	Individu ayant une ou plusieurs cavités ou un trous de Pic (sur tronc, branches)	330	En hauteur	331	3	4	4	4
			Au pied (blessure, empatement)	332	1	2	1	-
Légende : Notation			En dessous d'une branche sèche	333	3	4	4	1
Importance du critère écologique			Série de trous de pic superposés	334	4	4	4	
; indifférent			En formation	335	2	3	2	3
1 : faible	Individu ayant une ou plusieurs fentes dans le tronc	340	En hauteur, assez longue	341	3	4	1	2
2 : moyenne	(fissures, décollements de l'écorce)	1 8	En hauteur, relativement courte	343	4	3	}	2
3 : forte 4 : indispensable			Proche du sol, assez longue	345	1	3	- 8	-
these occurrence			Proche du sol, relativement courte	347	3	2	- 8	-
* : si cavité			En formation	349	2	3	8	-
	Individu présentant une ou plusieurs blessures mal cicatrisée	350	Sur le nonc	351	2	2		-
	Experiment of professional and analysis of particles of the profession of the professional and the professional an		Au pied	352	1	1		
	Individu à maintenir en fonction de sa position au sein du peuplement	360	Individu en lisière, en bordure d'un chemin, d'un cloisonnement	361	3	2	2	
	2	· ·	Individu situé à proximité de bois mort au sol (rôle de couvert)	362	1	-	-81	
	Maintien d'un arbre en fonction de l'essence	370	Individu à maintenir pour augmenter la diversité en espèce autochtone	371	4	-	4	
	Section and the contract of th		Individu à maintenir pour augmenter la part des feuillus	372	4	3	4	L
	Autres critères	380	Individu de gros diamètre ou constituant un gros bois en devenir	381	4	3535	4	Ĺ
		y	Individu à maintenir pour améliorer la structuration du peuplement	382	3	33	3	
HCO NA		390	Présence de lierre couvrant une partie du tronc (sur quelques mètres)	391	2		2	-
DDO SIIVA			Présence de lierre couvrant le tronc et/ou une partie des branches	392	3		3	r
PRO SILVA			Présence de mousses et/ou lichen sur tout le tronc	393	1	7	1	ŀ

Issu de l'étude PNR Vosges du Nord & PRO SILVA FRANCE : Quantification du coût d'une gestion écologique - 2003

Annexe 3 : tableaux de calcul des unités topographiques (addition des classes de pente, d'orientation et de formations géologiques)

Pente Orientation	< 10% = 10	10-25% = 20	25-50% = 30	> 50% = 40
Nord = 1	11	21	31	41
N-E = 2	12	22	32	42
Est = 3	13	23	33	43
S-E = 4	14	24	34	44
Sud = 5	15	25	35	45
S-O = 6	16	26	36	46
Ouest = 7	17	27	37	47
N-O = 8	18	28	38	48

Géologie	Alluvions fluvio-	Alluvions	Alluvions	Conglo-	Autres
Pente +	glaciaires	fluviatiles	glaciaires	mérats	formations
exposition	= 100	= 200	= 300	= 400	= 500
<10%+N = 11	111	211	311	411	511
<10%+N-E = 12	112	212	312	412	512
<10%+E = 13	113	213	313	413	513
<10%+S-E = 14	114	214	314	414	514
<10%+S = 15	115	215	315	415	515
<10%+S-O = 16	116	216	316	416	516
<10%+O = 17	117	217	317	417	517
<10%+N-O = 18	118	218	318	418	518
10-25%+N = 21	121	221	321	421	521
10-25%+N-E = 22	122	222	322	422	522
10-25%+E = 23	123	223	323	423	523
10-25%+S-E = 24	124	224	324	424	524
10-25%+S = 25	125	225	325	425	525
10-25%+S-O = 26	126	226	326	426	526
10-25%+O = 27	127	227	327	427	527
10-25%+N-O = 28	128	228	328	428	528
25-50%+N = 31	131	231	331	431	531
25-50%+N-E = 32	132	232	332	432	532
25-50%+E = 33	133	233	333	433	533
25-50%+S-E = 34	134	234	334	434	534
25-50%+S = 35	135	235	335	435	535
25-50%+S-O = 36	136	236	336	436	536
25-50%+O = 37	137	237	337	437	537
25-50%+N-O = 38	138	238	338	438	538
>50%+N = 41	141	241	341	441	541
>50%+N-E = 42	142	242	342	442	542
>50%+E = 43	143	243	343	443	543
>50%+S-E = 44	144	244	344	444	544
>50%+S = 45	145	245	345	445	545
>50%+S-O = 46	146	246	346	446	546
>50%+O = 47	147	247	347	447	547
>50%+N-O = 48	148	248	348	448	548